



**HAL**  
open science

# L'agrandissement d'une ville militaire au XIXe siècle : Toulon. Quatrième partie : L'achèvement des travaux : habitat-musée-bibliothèque-assainissement

Marilù Cantelli, Jacques Guillerme

## ► To cite this version:

Marilù Cantelli, Jacques Guillerme. L'agrandissement d'une ville militaire au XIXe siècle : Toulon. Quatrième partie : L'achèvement des travaux : habitat-musée-bibliothèque-assainissement. [Rapport de recherche] 630/90, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer / Bureau de la recherche architecturale (BRA); Ministère de la recherche et de la technologie; Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy. 1989. hal-01907621

**HAL Id: hal-01907621**

**<https://hal.science/hal-01907621>**

Submitted on 29 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

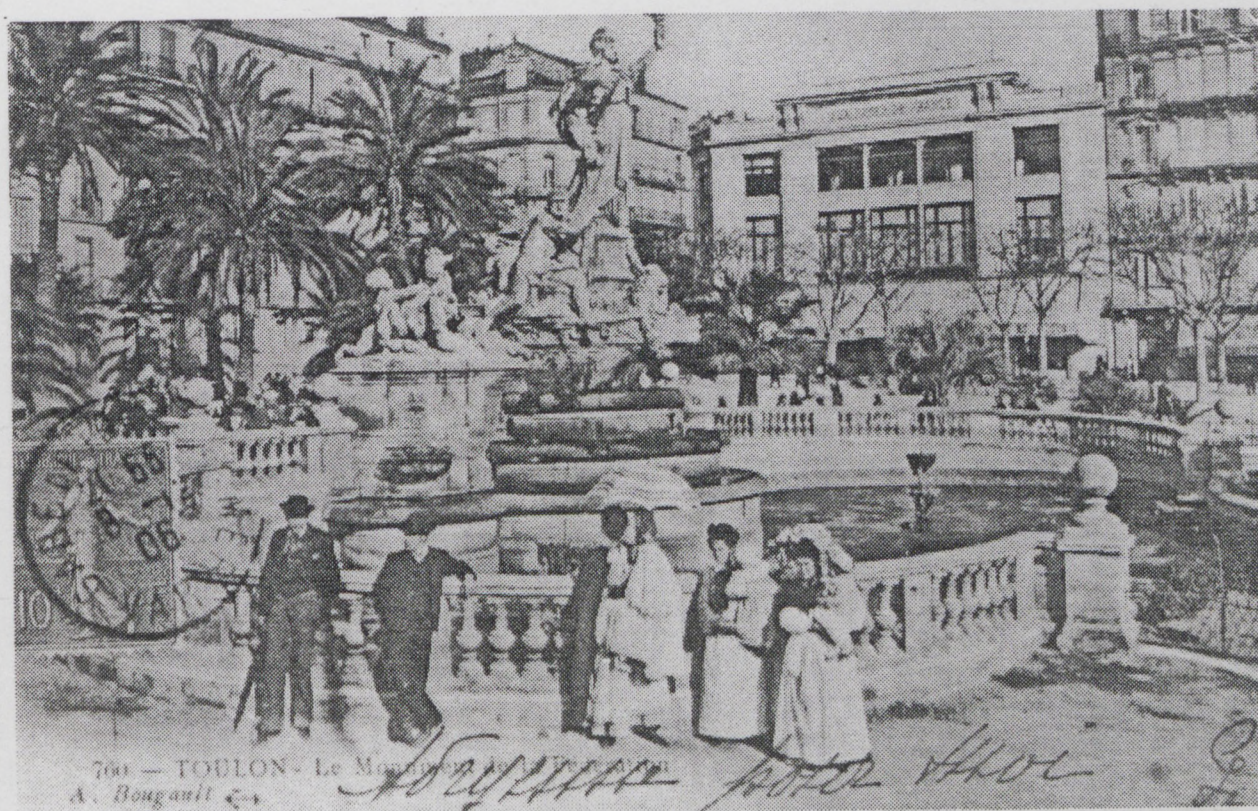
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

~~630~~  
630

Marilù CANTELLI - Jacques GUILLERME

## L'AGRANDISSEMENT D'UNE VILLE MILITAIRE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE : TOULON

Quatrième partie . L'achèvement des travaux:  
Habitat - Musée - Bibliothèque - Assainissement.



MELTM - 1989

Marilù CANTELLI, Jacques GUILLERME.

L'AGRANDISSEMENT D'UNE VILLE MILITAIRE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE: TOULON.

Quatrième partie. L'achèvement des travaux: Habitat, Musée-  
Bibliothèque, Assainissement.

CONVENTION n° 89.01091 00 223 75 01, visa CF n° 77810, du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, Sous-Direction des Enseignements et des Professions, Bureau de la Recherche Architecturale.

Le présent document constitue le rapport final d'une recherche remise au Bureau de la Recherche Architecturale en exécution du programme général de la recherche défini par le Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie. Les jugements et les opinions émis par les responsables de la recherche n'engagent que leurs auteurs.

TABLE DES MATIERES.

Pag.	3.	- Liste des abréviations.
	4.	- L'HABITAT
		- Projets et réalisations.
		- Les ventes des terrains domaniaux.
	18.	- Les extensions successives de la ville.
	29.	- L'immeuble d'angle.
	34.	- NOTES
	35.	- LE MUSEE-BIBLIOTHEQUE.
		- Le Musée-Bibliothèque de Toulon: 1828-1888.
	38.	- La bibliothèque communale.
	40.	- Le Musée. Le Musée-Bibliothèque: 1828-1856.
	48.	- Le Musée comme édifice public, 1825-1880.
	57.	- Le projet et la réalisation du Musée-Bibliothèque: 1880-1887.
	77.	- NOTES
	84.	- L'ASSAINISSEMENT.
		- La question de l'assainissement - Suite.
	101.	- NOTES
	104.	- Sources manuscrites consultées mises en ordre chronolo- giques.
	106.	- ANNEXES.
	107.	- Notes d'un habitant de Toulon "Ami des arts et des sciences" ( 1828 ).
	110.	- Société des Sciences et Belles Lettres : "Rapport sur la proposition tendant à appuyer la demande d'un Musée faite par les Artistes" ( 1833 ).

LISTE DES ABBREVIATIONS:

Archives:

AG. Archives du Génie.  
AM. Archives Centrales de la Marine. (Vincennes)  
AN. Archives Nationales  
AP. Archives de la Marine à Toulon (Port).  
Ad. Archives départementales.  
Am. Archives communales de Toulon.  
AVT. Amis du Vieux Toulon.  
BN. Bibliothèque Nationale.

---

Type de document:

L. Lettre  
R. rapport  
PVCM Procès verbal de commission mixte  
Dcm Délibération du conseil municipal  
Dch Délibération de la commission des hospices civils  
Imp. brochure ou article de presse  
MsR. fonds Rossi

Analyse typologique des extensions successives de la ville.  
Projets et réalisations.

Une partie de notre rapport précédent était consacrée à l'étude de l'habitat qui s'impose sur le boulevard Louis Napoléon dans les années 1860-1863. Sur le nouvel axe principal Jacques, l'architecte de la Ville, fixe l'image d'un type à répéter, qui jusqu'aux années 1880 sera la matrice des immeubles édifiés sur le boulevard.

Le manque de documents graphiques, datés, de l'époque, a été, une fois de plus, l'obstacle majeur à l'étude de l'habitat dans les extensions successives. Au moyen des textes d'archives manuscrites, assez complets, nous avons cherché à reconstituer la chronique de la vente des terrains, ce qui nous a permis de déterminer jusqu'à quelle date certains terrains restent vacants. Mais les archives municipales ne possèdent pas de documents sur la vente des biens domaniaux, qui eussent apporté des lumières sur les critères de lotissement appliqués à des terrains qui occupent les positions les plus en vue du boulevard. Les séries O, "Administration et comptabilité communale depuis 1880" dans les sous-séries "acquisitions" et "aliénations" et la série Q "cession à particuliers" conservés aux Archives Départementales, ont permis de compléter notre information.

Les ventes des terrains domaniaux.

Le "poète-maçon" Charles Poncy fut le responsable principal et coordonnateur de la vente des biens domaniaux. Nommé expert commis sur la proposition du Directeur des Domaines du Var, Poncy est chargé de "décrire de diviser et d'estimer" les îlots 34 et 36 afin de préparer les lotissements pour la première vente aux enchères des terrains de l'Etat. A l'aide des experts des administrations intéressées, notamment l'ingénieur des Ponts et Chaussées Lonclas pour ce qui concerne "les façades

sur le boulevard Louis-Napoléon; le Chef du Génie Long, pour les façades visant la Rue Militaire et l'architecte de la Ville Jacques, pour "toutes les façades à établir sur les rues protégées" Poncy fixe les repères indiquant le tracé, la direction et les dimensions des rues. Des piquets en bois sont plantés à tous les sommets d'angle des îlots, chacun entouré d'un "dé en maçonnerie de 0,30<sup>c</sup> (sic), arasé à fleur de terre, afin qu'ils ne pussent être ni déplacés ni arrachés et qu'il fut toujours facile de les reconnaître" ( 1 ). Avant de procéder à la division en lots et à l'estimation, Poncy relève lui-même "mathématiquement" les îlots ainsi déterminés et circonscrits.

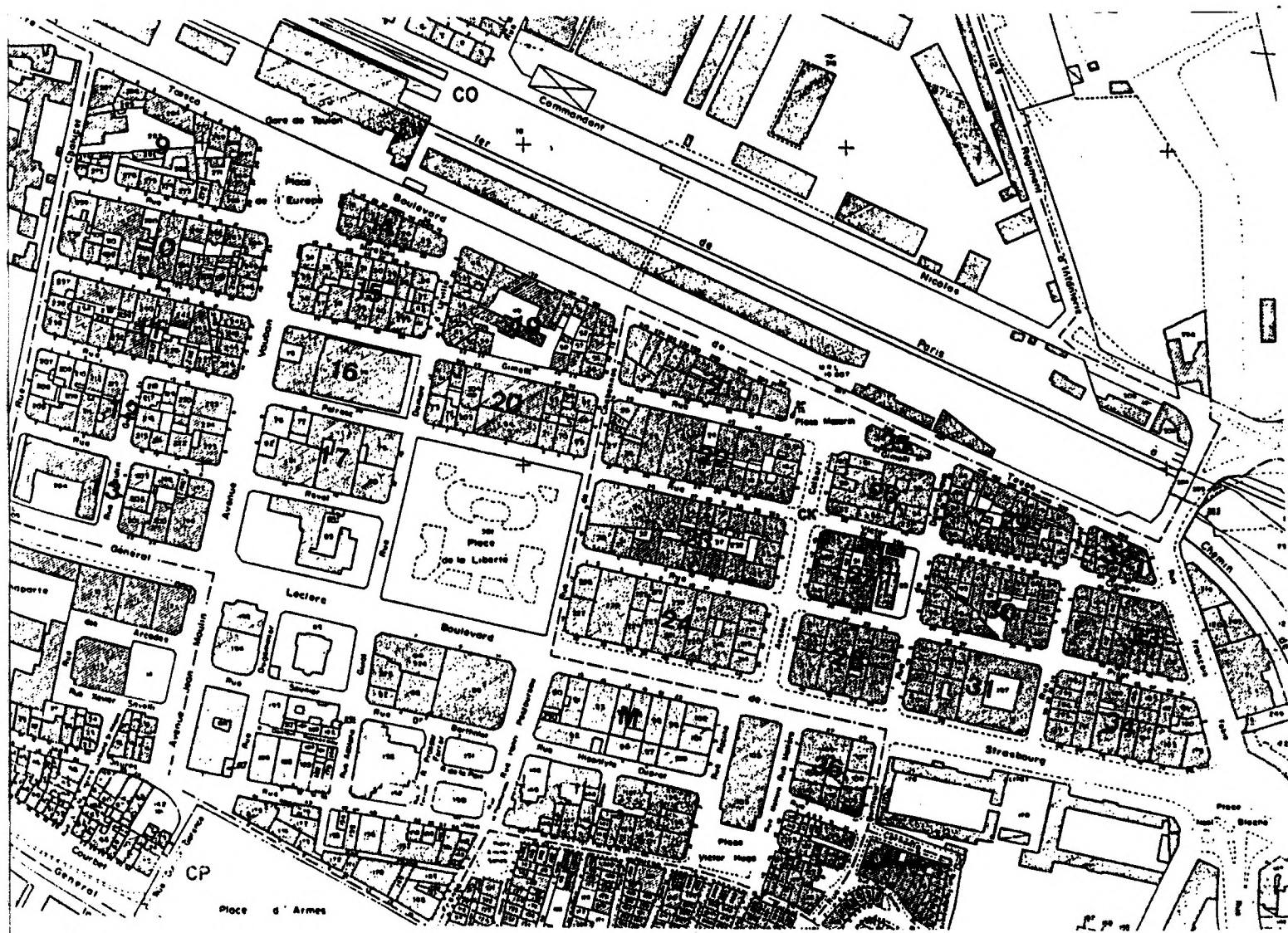
Établie par l'administration, la subdivision des îlots est guidée par deux critères: l'un économique, qui restreint chaque lot à une surface moyenne de 225 à 250 mètres carrés; l'autre, esthétique, qui détermine les entraxes des fenêtres:

"Nous avons cherché à utiliser surtout les lignes de façade sur les rues et boulevards; & , dans les dimensions données aux façades, nous avons tenu compte des justes observations de l'administration en ce qui concerne les dimensions d'axe en axe des fenêtres. Néanmoins, nous avons dû faire aussi la part, dans une certaine mesure, des usages locaux qui sont de donner à ces dimensions, d'axe en axe, tantôt 2,75 comme l'administration le prévoit & l'indique, tantôt, & fort souvent, 2,50 seulement.

Quant aux prix d'estimation, nous les avons arbitrés suivant les indications et renseignements que nous avons recueillis & après en avoir conféré avec M. Levasseur lui-même (vérificateur des Domaines à Toulon), aussi bien & peut-être mieux placé que nous pour être édifié sur ce point. Nous disons arbitrés, parce que nous n'avons pas encore de types certains de comparaison. C'est aux premiers résultats des enchères à les établir d'une manière quelque peu sûre". ( 2 )

La fixation des prix résulte de quelques informations tirées d'une enquête rudimentaire qui prend en compte des offres amiables, le prix des terrains dans la vieille ville, les prétentions des propriétaires de terrains à bâtir et la proximité des zones fré-

quentées ou des établissements publics en cours de construction ou projetés. La relation rend compte du prix très bas des lots 20 et 21 de l'îlot 34, en "situation exceptionnellement défavo-



1

nable"; situés sur la Rue Militaire, ils n'ont que le talus des remparts pour vis-à-vis. En fait, les anticipations sur la première vente aux enchères publiques sont incertaines.

Dans la repartition de l'îlot 36, proche des immeubles de la vieille ville, où les parcelles "ne dépassent pas les 100 mètres carrés", Poncy réduit les surfaces moyennes afin d'éviter

fig 1  
- 2  
5



un changement d'échelle trop frappant. Mais après la vente, les nouveaux propriétaires perturberont l'équilibre envisagé par l'administration en regroupant plusieurs lots dans une même opération immobilière. En sont des exemples la construction de l'Hôtel Victoria sur les lots 7 et 8 et la refonte des lots 1, 2,

### Certains domaniaux de Evouloix Division en lots de l'Ilot n° 36.

#### Boulevard S. Napoléon.

39. Côte pour l'Etat...  
Evouloix, le 7 Mars 1860.  
Par Arrêt...  
D'Avigny

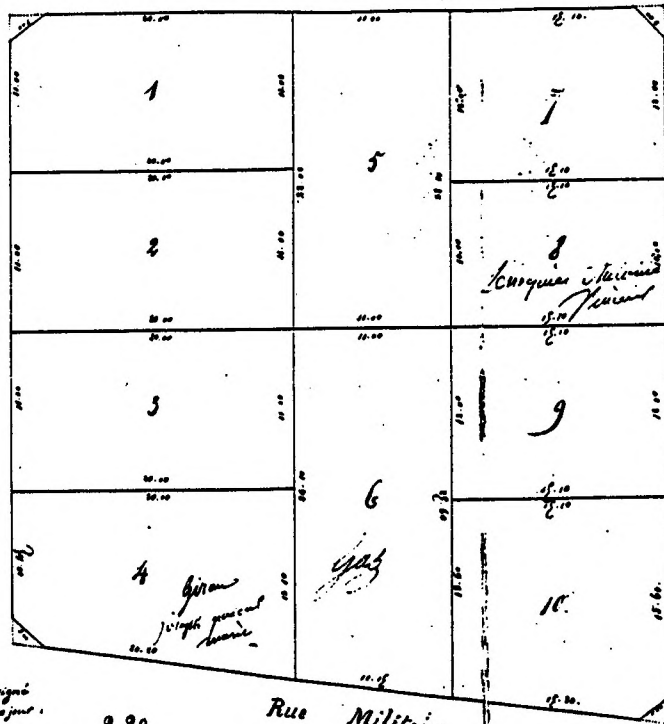
Légende.

- Imp. 100 m² ..... 16.00
- Imp. 500 m² ..... 16.00
- Imp. 1000 m² ..... 16.00
- Imp. 1500 m² ..... 16.00

Surface totale:  
2.135 m²

*En*

Côté du Théâtre.



Côté du Lycée (projet)

Lycée

Projeté.

Dressé par l'expert géomètre...  
pour être annexé à son rapport en date de ce jour.  
Toulon, le 7 Mars 1860.

*D'Avigny*

9,90

Rue Militaire.

Evouloix, le 7 Mars 1860.  
Par Arrêt...  
D'Avigny

Echelle de 0,004 mètre par Mètre.

5, 6 en une opération d'immeubles à loyer, dont le projet est fourni par l'architecte Jacques.

Comme on peut le remarquer dans le tableau de mise à prix, fig 3 l'îlot 36, plus central et proche du théâtre en voie d'achèvement, est estimé à des prix plus élevés que l'îlot 34 proche des for-

*Massimiliani*

DEPARTEMENT  
de l'ur.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

BUREAU  
de Coulon-Dommiers

CAHIER DES CHARGES

Incl. Cds. 1800, 1801, 2000,  
2010, 2000, et 2000.

LA VENTE DES BIENS DE L'ÉTAT.

*Certains provenant des anciennes fortifications de la place de Coulon-Dommiers*

(1) Ce cahier est destiné pour l'usage  
de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines  
de Coulon-Dommiers  
de l'Enregistrement et des Domaines  
de Coulon-Dommiers  
de l'Enregistrement et des Domaines  
de Coulon-Dommiers

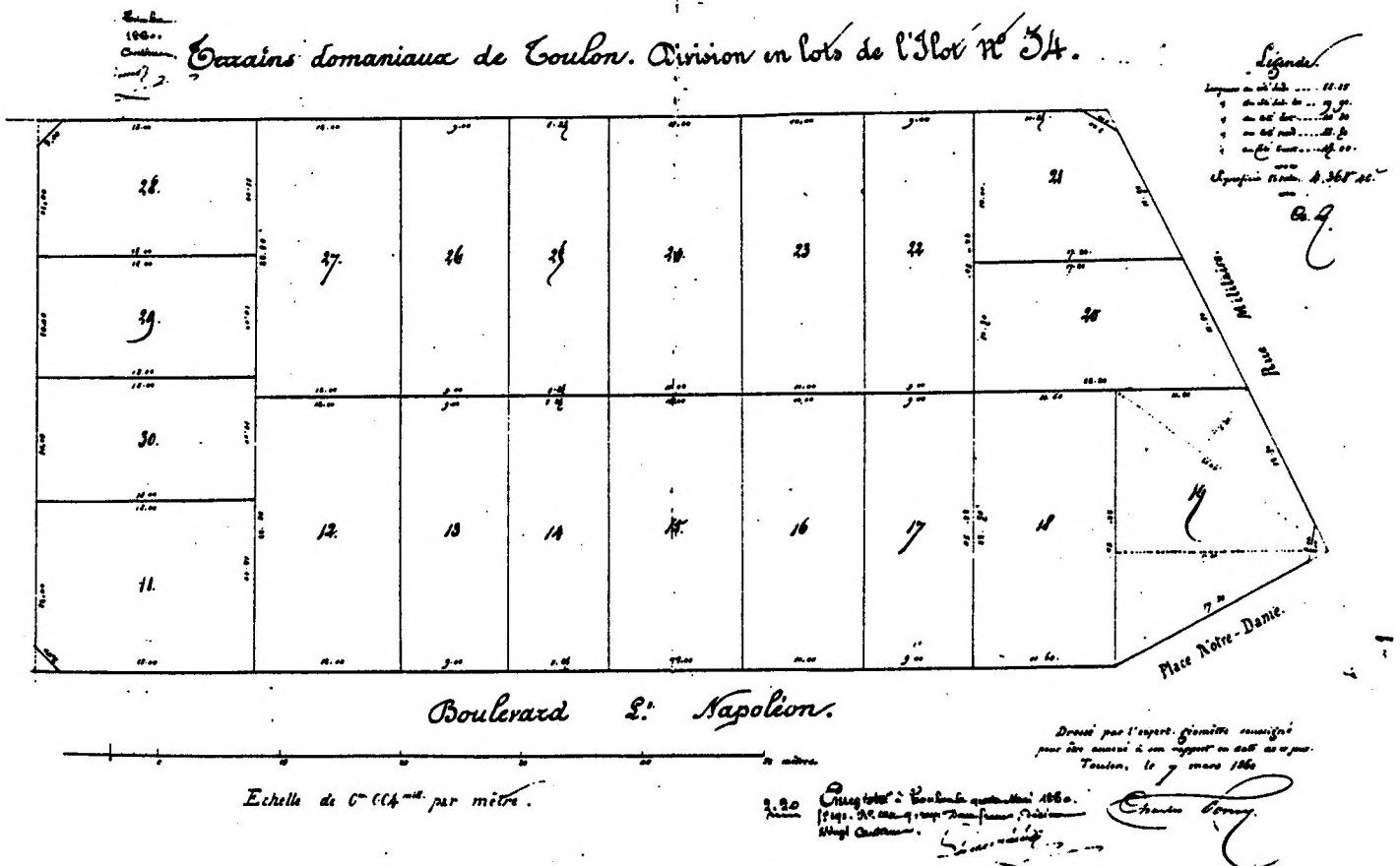
*Lot n° 36*

104. m. 1  
104. m. 2  
104. m. 3  
104. m. 4  
104. m. 5  
104. m. 6  
104. m. 7  
104. m. 8  
104. m. 9  
104. m. 10  
104. m. 11  
104. m. 12  
104. m. 13  
104. m. 14  
104. m. 15  
104. m. 16  
104. m. 17  
104. m. 18  
104. m. 19  
104. m. 20  
104. m. 21  
104. m. 22  
104. m. 23  
104. m. 24  
104. m. 25  
104. m. 26  
104. m. 27  
104. m. 28  
104. m. 29  
104. m. 30  
104. m. 31  
104. m. 32  
104. m. 33  
104. m. 34  
104. m. 35  
104. m. 36  
104. m. 37  
104. m. 38  
104. m. 39  
104. m. 40  
104. m. 41  
104. m. 42  
104. m. 43  
104. m. 44  
104. m. 45  
104. m. 46  
104. m. 47  
104. m. 48  
104. m. 49  
104. m. 50  
104. m. 51  
104. m. 52  
104. m. 53  
104. m. 54  
104. m. 55  
104. m. 56  
104. m. 57  
104. m. 58  
104. m. 59  
104. m. 60  
104. m. 61  
104. m. 62  
104. m. 63  
104. m. 64  
104. m. 65  
104. m. 66  
104. m. 67  
104. m. 68  
104. m. 69  
104. m. 70  
104. m. 71  
104. m. 72  
104. m. 73  
104. m. 74  
104. m. 75  
104. m. 76  
104. m. 77  
104. m. 78  
104. m. 79  
104. m. 80  
104. m. 81  
104. m. 82  
104. m. 83  
104. m. 84  
104. m. 85  
104. m. 86  
104. m. 87  
104. m. 88  
104. m. 89  
104. m. 90  
104. m. 91  
104. m. 92  
104. m. 93  
104. m. 94  
104. m. 95  
104. m. 96  
104. m. 97  
104. m. 98  
104. m. 99  
104. m. 100

104. m. 1  
104. m. 2  
104. m. 3  
104. m. 4  
104. m. 5  
104. m. 6  
104. m. 7  
104. m. 8  
104. m. 9  
104. m. 10  
104. m. 11  
104. m. 12  
104. m. 13  
104. m. 14  
104. m. 15  
104. m. 16  
104. m. 17  
104. m. 18  
104. m. 19  
104. m. 20  
104. m. 21  
104. m. 22  
104. m. 23  
104. m. 24  
104. m. 25  
104. m. 26  
104. m. 27  
104. m. 28  
104. m. 29  
104. m. 30  
104. m. 31  
104. m. 32  
104. m. 33  
104. m. 34  
104. m. 35  
104. m. 36  
104. m. 37  
104. m. 38  
104. m. 39  
104. m. 40  
104. m. 41  
104. m. 42  
104. m. 43  
104. m. 44  
104. m. 45  
104. m. 46  
104. m. 47  
104. m. 48  
104. m. 49  
104. m. 50  
104. m. 51  
104. m. 52  
104. m. 53  
104. m. 54  
104. m. 55  
104. m. 56  
104. m. 57  
104. m. 58  
104. m. 59  
104. m. 60  
104. m. 61  
104. m. 62  
104. m. 63  
104. m. 64  
104. m. 65  
104. m. 66  
104. m. 67  
104. m. 68  
104. m. 69  
104. m. 70  
104. m. 71  
104. m. 72  
104. m. 73  
104. m. 74  
104. m. 75  
104. m. 76  
104. m. 77  
104. m. 78  
104. m. 79  
104. m. 80  
104. m. 81  
104. m. 82  
104. m. 83  
104. m. 84  
104. m. 85  
104. m. 86  
104. m. 87  
104. m. 88  
104. m. 89  
104. m. 90  
104. m. 91  
104. m. 92  
104. m. 93  
104. m. 94  
104. m. 95  
104. m. 96  
104. m. 97  
104. m. 98  
104. m. 99  
104. m. 100

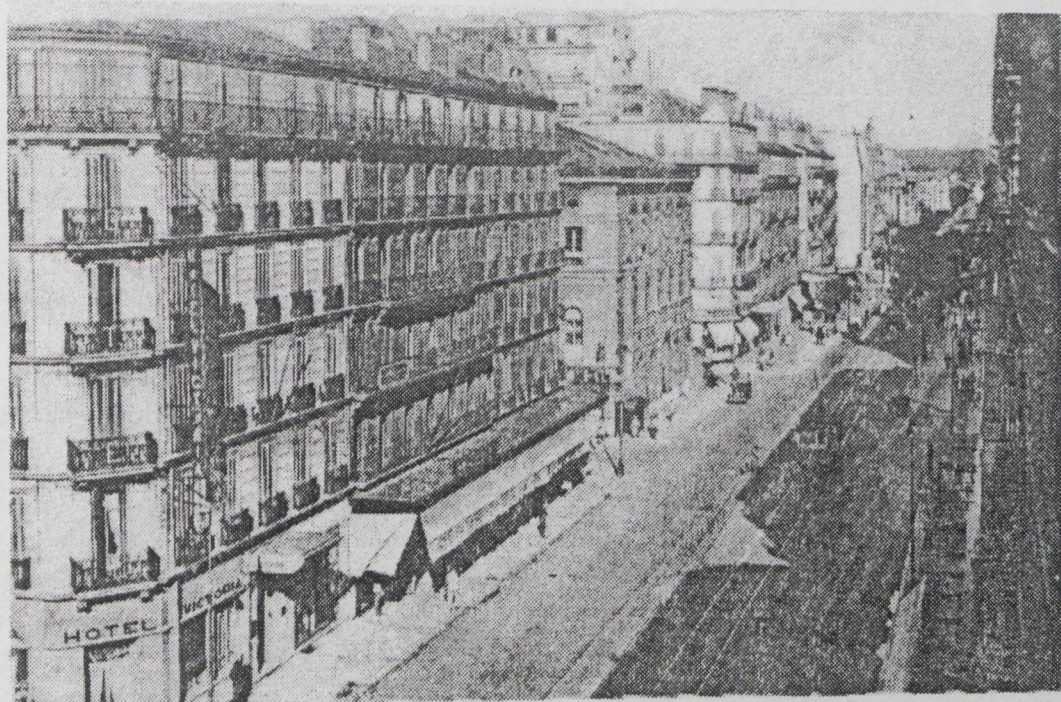
tifications. Vendues entre 50 et 100 francs le mètre carré, les parcelles de l'îlot 36 sont évaluées selon leur position: on cède à 100 francs la parcelle d'angle sur la rue du théâtre, à 89 f. celle sur l'angle côté Lycée; les prix décroissent de 80 francs sur le boulevard à 70, 60 et 50 francs sur les rues secondaires.

Dans l'îlot 34, près de la Porte de Notre Dame, les prix fig 4  
6



tombent à 40 francs sur la nouvelle rue parallèle et n'atteignent que 30 et 25 francs sur le côté est, face aux remparts.

Malgré les prix très élevés, comme on n'en verra plus jusqu'à la fin du siècle, le besoin de créer logements et commerces fait vendre la totalité des lots. Parmi les acheteurs de l'îlot 36, nous trouvons des représentants de professions libérales, un docteur en médecine, un notaire, un banquier; les nouveaux propriétaires de l'îlot 34 appartiennent aux catégories diverses de



5



6

Les flots 36 (fig.5), et 34 (fig.6) construits.

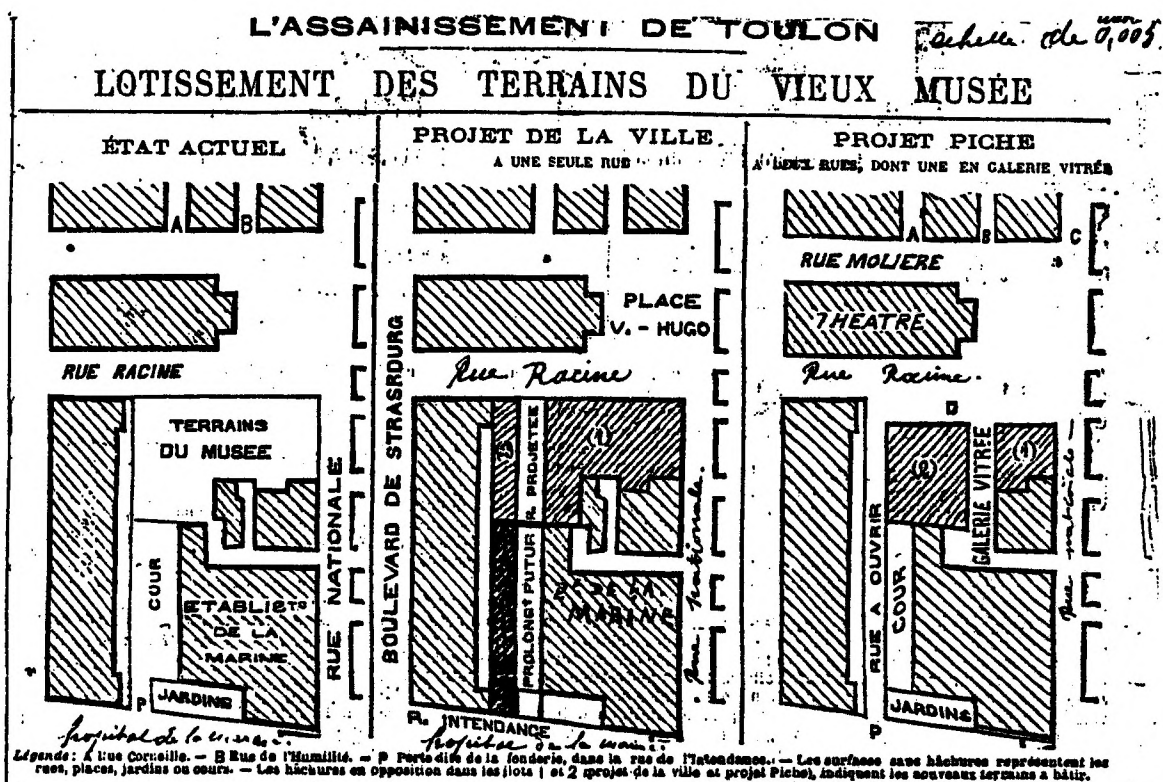
négociants, d'entrepreneurs de travaux, nous trouvons aussi un artisan maître serrurier et le directeur de l'usine à gaz qui achète une parcelle dans la rue parallèle au boulevard.

La deuxième vente aux enchères par les Domaines a lieu en 1863. Cette année-là, l'Etat cède à la Ville, au prix de 10 francs le mètre carré, les terrains non réservés des anciennes fortifications. Ratifié l'année suivante, le traité ne permet pas l'exploitation immédiate de ces biens; ainsi la Ville ne peut pas concurrencer l'administration des Domaines lorsque celle-ci décide la vente des terrains réservés de l'ancienne Fonderie de la Marine.

Préparé par Poncy, le lotissement est formé d'une seule bande de huit parcelles d'une largeur variable entre 9,00 et 12,00 mètres; la profondeur, 30,80 mètres, est matérialisée par un mur que construit la Marine pour séparer le lotissement des terrains lui appartenant au sud. Une servitude de 5 mètres à l'écart de ce mur est imposée par la Marine "à toutes les constructions à élever sur les terrains de l'ancienne Fonderie" ( 3 ). Réalisé en différentes étapes, le front de cet îlot sur le boulevard apparaît moins uniforme des îlots 34 et 36 précédemment réalisés. Au regard des prescriptions réglementaires hausmanniennes aux architectes parisiens, les Toulonnais, architectes ou entrepreneurs ( 4 ), ont plus de libertés; une fois respectées les limites de hauteur imposées par la Ville, ils ne subissent pas de contraintes particulières sur le mode d'affectation des immeubles ou la manière d'orner. Si une certaine unité s'établit, malgré cette liberté, elle est due par une bonne part à un phénomène d'adaptation à une nouvelle mode, diffusée par les nouvelles équipes de chantier qui se constituent dans ces années de grands travaux. L'adoption de types architecturaux éprouvés avec succès autorise une plus grande rapidité d'exécution et produit une uniformité certaine.

Plutôt que d'architectes professionnels, les propositions singulières émanent de particuliers. En ville ou dans le quar-

tier de la Place Victor Hugo, Roustan répète le modèle de Jacques, à quelques détails près; en revanche Piche, un conseiller communal, s'active dans les années 1890, pour que la zone environnant le théâtre se distingue par des réalisations exceptionnelles. Au moment de lotir les terrains du Vieux Musée, en 1889-90,



**Projet de la ville**  
Par la comparaison des plans des deux projets avec le plan de l'état actuel on voit facilement:  
Que le projet de la mairie propose de faire disparaître à peu près complètement les cours et jardins de la marine pour les convertir en terrains à bâtir;  
Que les façades sud des maisons du boulevard au lieu de s'ouvrir sur de vastes espaces libres, qui assurent leur assainissement, ne s'ouvriraient plus que sur une

par tous les moyens. Les Toulonnais n'ont pas besoin d'être poussés à se serrer les uns au-dessus des autres dans des maisons de cinq à six étages, ils y sont déjà hélas que trop portés, par les vieilles habitudes, du temps où les fortifications encerclaient étroitement leur ville. C'est ainsi que chaque jour nous voyons relever de un à deux étages de vieilles maisons de l'ancienne ville, tandis que la nouvelle ville a d'immenses terrains non bâtis et que de très nombreux logements sont inoccupés dans

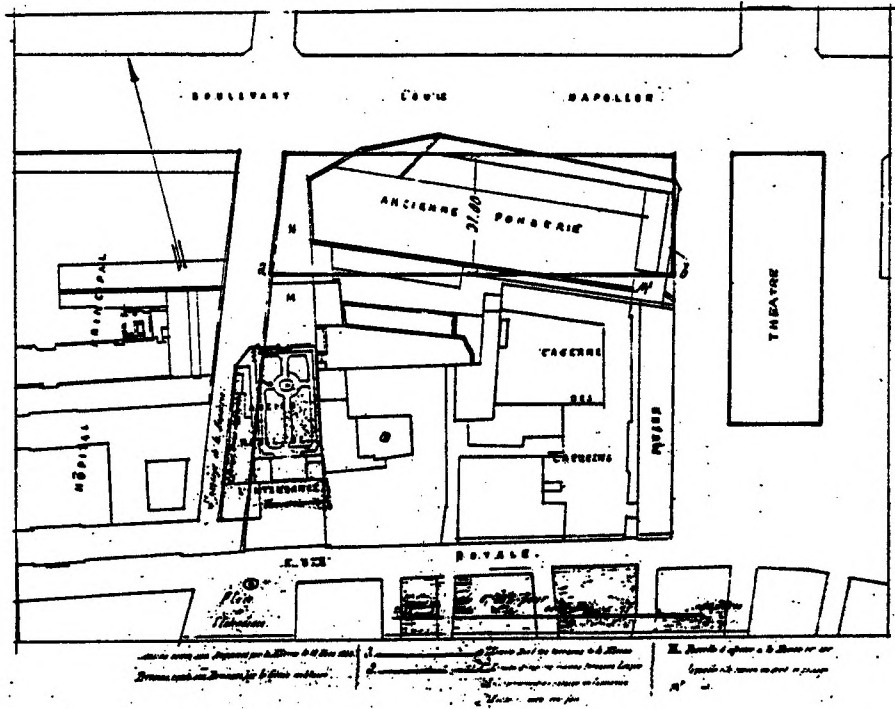
L'audience a été levée à midi et reprise à 2 heures 1/2, pour examen des affaires ci-après désignées:  
La commune de Bormes contre M. Boglio  
La commune de Bormes contre M. Boglio, entrepreneur de travaux de construction de la mairie-école.  
La commune prétend être propriétaire des pierres employées par l'entrepreneur. Celui-ci soulève d'autre part diverses réclamations.  
M<sup>e</sup> Angès, au nom de la commune, demande l'expertise qu'accepte M<sup>e</sup> Trobas, avocat

Piche pousse à un projet de grande galerie vitrée assorti d'un fractionnement en petits îlots du terrain disponible, pour donner corps au rêve de maints Toulonnais de créer des passages couverts. Au Conseil il s'exprima ainsi:

" Je me suis chargé, au nom d'un certain nombre de nos collègues et je me trouve en cela l'écho d'une grande quantité de nos concitoyens, de vous adresser une réclamation, au sujet du vaste emplacement laissé vacant par la démolition de la vieille caserne des Capucins et de l'ancien Musée" ( 5 ).

Publié par le Petit Var, qui soutient notamment l'idée d' <sup>7</sup> <sub>8</sub> ouvrir une galerie. "Par son ouverture sur la Place Victor Hugo, en face le péristyle du théâtre, prendra une grande valeur commerciale et servira, l'hiver, de second foyer au théâtre" ( 6 ), le projet Piche, après de nombreuses discussions, est abandonné au profit du projet plus rentable de la ville, qui densifie au maximum les terrains; tout risque de pittoresque procuré par l'ouverture, dans le projet Piche, d'une rue parallèle au boulevard du côté des façades sur cour, est aussi évitée par la construction d'un front uni d'immeubles de la rue de l'Intendance à la rue Racine, proposé par l'administration.

*Plan relatif à la proposition d'édifier sur terrain de la Marine la passerelle de terrain domaniale N. 2042 et dans les terrains cédés à l'Administration des Domaines par le procès verbal du 16 octobre 1863.*



8

Après les enchères de 1863, l'Etat garde encore en réserve, sur le front nord du boulevard, les îlots 18 et 24. Ce n'est qu'en 1870 que l'administration des domaines annonce sa décision de bâtir divers édifices militaires sur l'îlot 18 et de mettre en vente l'îlot 24, réservé pour le Génie au moment du traité avec la Ville le 6 mai 1861. Liées aux tractations d'achat par la Ville des terrains autour du nouveau théâtre (afin de dégager la rue Racine des constructions empêchant son ouverture et pour permettre l'isolement du monument) ces décisions sont annoncées

comme un moyen de relever les finances de la Ville. L'ouverture par l'Etat de chantiers de construction dans les îlots 18 et 24, aurait procuré des fonds à la Ville, par les revenus de l'octroi sur les matériaux et donné de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers ( 7 ).

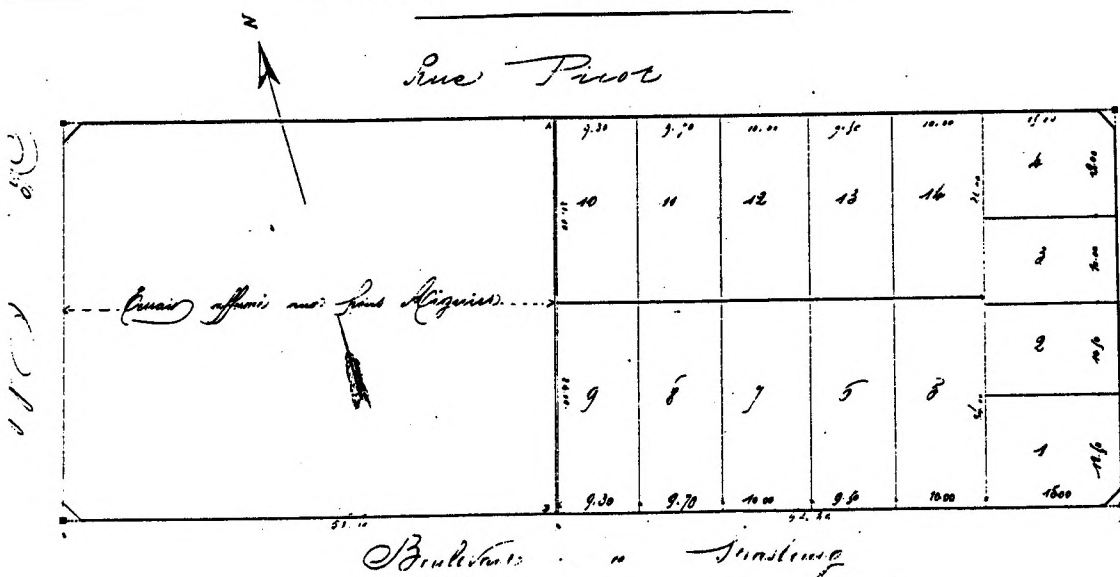
Retardée en raison des événements politiques des années 1870 et des interminables discussions sur le prix des terrains militaires autour du théâtre, la vente des terrains de l'îlot 24 a lieu en deux temps, dans les années 1878 et 1879. A l'annonce de la désaffectation de l'îlot 24, primitivement destiné au commandant de la place, le maire tente de faire profiter la ville de cette circonstance. Dans une lettre au Préfet du 10 avril 1878, Dutasta fait valoir un droit de préemption sur ces terrains, en vertu de lettres patentes données par Henri IV, en octobre 1595! A cette époque, la Ville avait acheté de ses deniers, les terrains des fortifications. En reconnaissance de cet "acte de patriotisme" le roi lui "concéda, à perpétuité, la jouissance et l'usufruit des fossés". En cas de déplacement des fortifications, la Ville aurait alors repris la nue-propriété dont elle avait réserve d'usufruit. Lorsque la loi du 10 juillet 1791 incorpora tous les établissements militaires dans le domaine public, la Ville n'avait pas revendiqué sa propriété car, selon Dutasta, elle pensait d'en avoir le droit seulement une fois les remparts démolis. La cession des sols par Napoléon III, en 1861 était, au dire du maire, une reconnaissance implicite des droits de la Ville sur les terrains de l'agrandissement. Notamment l'îlot 24, situé sur l'emplacement des fossés de la ville d'Henri IV ( 8 ). Dutasta sollicite ainsi la reconduction du droit de préemption sur la cession de l'îlot 24, au même prix de 10 francs le mètre carré appliqué aux terrains cédés à la Ville en 1861. Une prompt réponse -trois jours plus tard- du Directeur des Domaines oppose, aux réclamations du maire, les dispositions de la loi de 1791 réunissant au Domaine public les établissements militaires.



maison au Domaine  
situé au Car  
de la Courbe

Plan du terrain domanial  
formant l'îlot 24  
et son lotissement en la Partie Est de cet îlot.

Légende  
Surfaces  
63.50 x 65.00 = 4127.50  
à savoir 2 lots de 2075.00  
Total 4127.50



Appareil (Colbert)

Lotissement

1	11.00 x 12.00	132.00
2	11.00 x 12.00	132.00
3	11.00 x 12.00	132.00
4	11.00 x 12.00	132.00
5	11.00 x 12.00	132.00
6	11.00 x 12.00	132.00
7	11.00 x 12.00	132.00
8	11.00 x 12.00	132.00
9	11.00 x 12.00	132.00
10	11.00 x 12.00	132.00
11	11.00 x 12.00	132.00
12	11.00 x 12.00	132.00
13	11.00 x 12.00	132.00
14	11.00 x 12.00	132.00
15	11.00 x 12.00	132.00
16	11.00 x 12.00	132.00
Total égal		2112.00

La ligne rouge A.B. indique la  
suppression d'alignement.

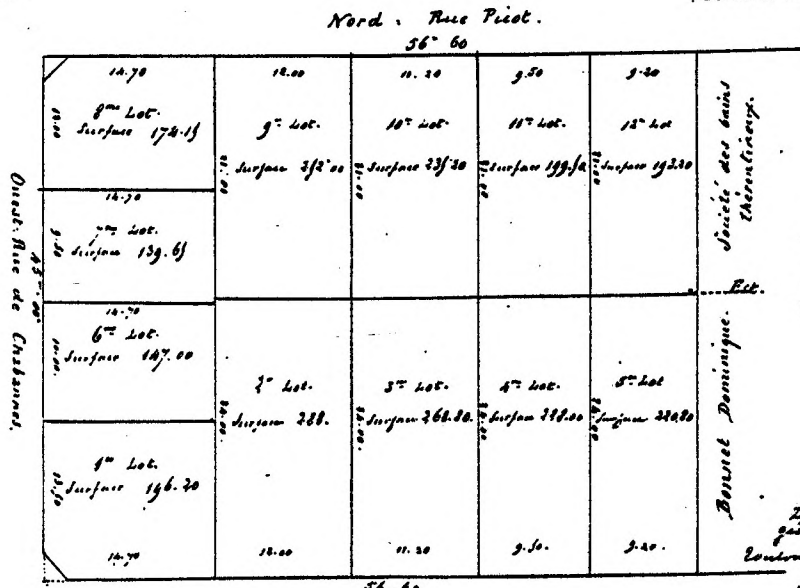
Plan arrêté en copie  
des charges devant le 18  
mars 1879.  
Le Directeur des Domaines,  
L'architecte  
L'ingénieur

Plan & lotissement de la  
Partie Ouest de l'îlot 24.

Copie.

Place de la Fibale

Échelle de 1,000 millimètres



Surface totale  
de la partie Ouest de  
cet îlot. 2,547.50  
à savoir:  
pour les 2 lots impairs  
numérotés N.O. 4.50  
Reste net 2,543.00

Dressé par l'expert  
géomètre judiciaire  
Lyonnet le 31 octobre 1879  
Signé: Charles Lyonnet

Confirmée pour la date prévue du 26 avril 1878, l'enchère publique de l'îlot 24 est, une fois de plus, préparée par Poncy. La partie ouest de l'îlot étant affermée à des particuliers jusqu'à la fin de 1879, Poncy divise en lots d'abord le rectangle de 63,50 x 45,00 mètres du côté est, pour appliquer, l'année d'après, les mêmes critères de division et de prix aux restants 56,60 x 45,00 mètres de la partie ouest. Afin d'intéresser les ayant-droit d'établissements, comme le théâtre des Variétés, occupant les futurs lots 2, 4, 9 et 10, la vente aux enchères des terrains à l'ouest est fixée au 18 décembre 1879, avant l'expiration du bail, pour permettre aux locataires des Domaines de ne pas démolir leur construction en gardant un certain intérêt à acquérir le sol sur lequel ils étaient installés.

fig 9  
10

Poncy divise les lots de manière à rendre possibles des constructions moyennes entre 250 et 300 mètres carrés, plus proches des dimensions des immeubles élevés sur les terrains de l'ex-fonderie de la Marine, que celles des deux premiers lotissements des Domaines en 1860. En reprenant les principes appliqués par Jacques dans l'îlot 28, Poncy reconduit à 24,00 mètres la profondeur des lots sur le boulevard et à 21,00 celle sur la rue Picot; la largeur des façades est comprise entre 9,50 et 12,00 mètres. Les parcelles d'angle, constitutives de la profondeur des parcelles sur le retournement, ont entre 15,00 et 16,00 mètres de développement. Les lots, sont vendus en trois fois, dans leur totalité, les prix étant fixés à 50 francs le mètre carré sur le boulevard et à 60 pour les lots d'angle. Par rapport aux enchères organisées par la Ville, qui se soldent avec peine, le succès régulièrement remporté par les ventes des Domaines peut s'expliquer par une meilleure publicité, mais surtout par le choix d'emplacements privilégiés dans la ville, que l'Etat s'était réservés au moment de la cession. Comme on pourra le voir, dans le chapitre consacré au Musée, la vente de l'îlot 13, près du Jardin public ne pourra s'achever qu'après l'édification sur une partie de l'îlot, du Musée-Bibliothèque. L'opération rend enfin

26

1  
11

République Française — Liberté, Egalité, Fraternité

MAIRIE  
DE TOULON



DEPARTEMENT  
DU VAR

PROJET D'ALIENATION

Par la Ville de deux lots de terrains à bâtir, faisant partie de l'lot n° 12 des terrains de l'enceinte agrandie, situés entre la rue Revel et le Jardin du Roi.

AVIS D'ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de Toulon a l'honneur d'informer ses concitoyens que, suivant arrêté préfectoral en date du 31 janvier écoulé, une enquête de *commodo et incommodo* doit être ouverte dans la Commune, sur le projet d'aliénation sus-mentionné.

A cet effet, les pièces de l'affaire resteront déposées au Secrétariat de la Mairie, pendant huit jours à partir du présent avis, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai et pendant la journée du 24 courant, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir, M. Bœuf, architecte en cette ville, nommé commissaire-enquêteur, recevra dans le même bureau, les déclarations que les habitants auront à faire relativement au projet.

Toulon, le 16 février 1890.

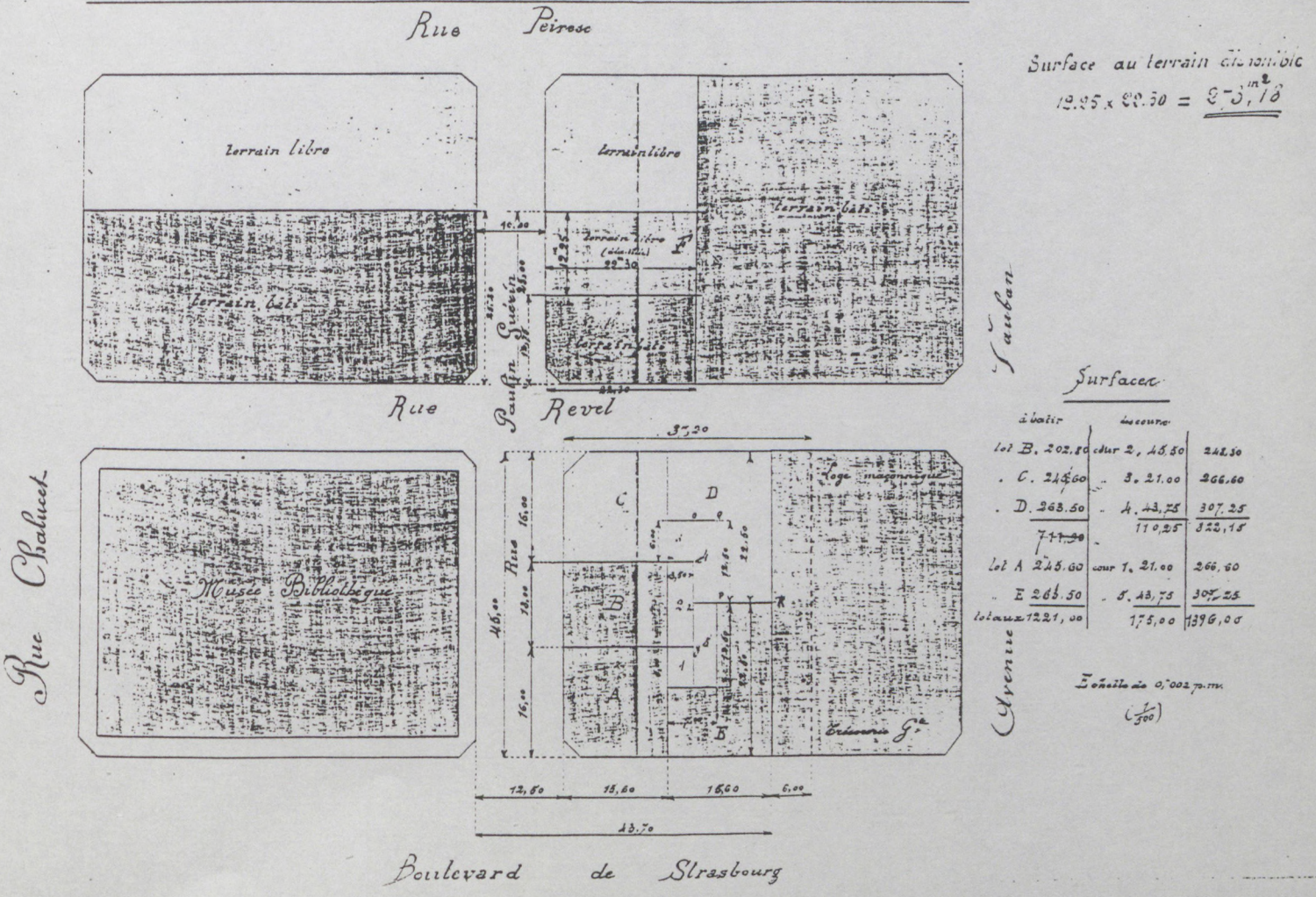
Le Maire, FOUROUX.

30,219 Toulon. — Imprimerie A. ISNARD et Cie, boulevard de Strasbourg, 56.

De par nous, Commissaire en

A. Bœuf

11<sup>a</sup>  
11<sup>b</sup>



convoitables les terrains à proximité: de 20 francs le mètre carré réclamés en 1881, ils passent à 51 francs en 1890.

Les dernières cessions de terrains par l'Etat ont lieu au début du XXe siècle. Elles concernent le lotissement du Jardin d'Acclimatation (1901), la Caserne Gouvion-St.Cyr (1901) et la vente des terrains de l'Hôpital de la Marine (1905). Une fois le Jardin d'Acclimatation transféré sur le boulevard du Littoral (1887), le terrain resté libre est divisé en lots pour répondre aux doléances des Entrepreneurs qui "avec juste raison font remarquer qu'il n'existe presque plus de terrains à bâtir dans l'intérieur des fortifications". Le conseil applique les mêmes principes aux terrains situés sur le boulevard de Strasbourg, aussi bien qu'au terrain du Jardin d'acclimatation qu'à celui de la Caserne Gouvion; le projet de convention entre l'Etat et la Ville est préparé par la Commission des Travaux.

Le terrain de l'Hôpital de la Marine est le dernier à être cédé. Cette vente était souhaité depuis longtemps, notamment après l'épidémie cholérique des années 1884-1885; la présence de l'Hôpital en plein centre était ressentie comme un véritable danger. L'Etat achète un terrain dans le quartier de Ste. Anne pour construire le nouvel hôpital, mais ce n'est qu'en 1904 que le Conseil Municipal accepte de prendre graduellement possession des terrains, en trois étapes, dans le délai de quatre ans.

#### Les extensions successives de la Ville.


Il apparaît clair que pour l'architecture de l'habitation privée du centre urbain, non dépendante des institutions, les sources documentaires concernant le lotissement, la vente et l'accord de la Ville à la réalisation du projet, sont inaccessibles ou dispersées. Puisque les dossiers de demande motivée d'alignement ont complètement disparu, nous avons cherché, dans les actes notariés, les renseignements relatifs à des phases de construction de la ville et à l'usage de l'habitation. Mais seu-

le une faible partie des nombreux notaires exerçant à Toulon dans la seconde moitié du XIXe siècle ont versé leurs actes aux archives. Serrés dans des épais registres aux archives du département, sans index ni table de matières, les dépôts des années que nous avons parcourues renseignent sur le mobilier ou le trousseau des défunts plus que sur la disposition des logements, leur usage et la désignation des pièces.

Notre étude de cette "architecture de tissu" n'a pu s'appuyer que sur l'observation des bâtiments et sur la consultation de plans annexes de raccordement à l'égout public; de tels documents, conservés au Service des eaux, constituent des sources secondaires non négligeables. Relevés dans les années 1908-1910, ces plans donnent à voir les modifications à l'intérieur des appartements pour satisfaire à divers besoins: élévation ou parfois suppression de parois, aménagements hygiéniques favorisés par le développement des réseaux de canalisations. Indépendamment de la conformation des projets originaux, ces plans nous aident à comprendre la structure de la ville et les relations entre types de maisons et catégories sociales, toutes notions lisibles dans les plans d'appartements, leur superficies, leurs situations, parfois même le décor extérieur peut être aperçu et instruit l'analyse retrospective.

La lecture de la ville est, certes, plus évidente là où l'on a cherché à en exprimer plus particulièrement le caractère sensible, dans les riches immeubles de l'avenue Colbert, par exemple, ou dans les rez-de-chaussée animés du boulevard de Strasbourg -de la Porte Notre Dame à la Place de la Liberté, notamment- dans la Place elle-même, qui après l'élévation du monument à la Fédération, devient "le rendez-vous habituel de tous ceux, gens aisés et ouvriers, que leurs loisirs et leurs convenances permettent de prendre, le soir, un peu de délaissement aux fatigues du jour" ( 9 ). Élevé à la gloire de la République, le monument devient, lui-même, pièce de décor urbain:

fig12

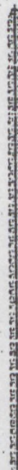
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  Liberté, Egalité, Fraternité.

## INAUGURATION du MONUMENT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



ÉLEVÉ PAR LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE, SUR LA PLACE DE LA LIBERTÉ, A TOULON

*Poésie par M. ESTANDRI-GUISSAN, retraité de la Marine.*

O statue, ô noble idole !  
Que toujours ton auréole  
Se montre vive à nos yeux,  
Nous rappelant nos aïeux !  
Et que ton image sainte  
Soit éternellement peinte  
Dans nos cœurs en lettres d'or  
Pour nous souvenir encor !  
Jurons à ce centenaire  
Que l'union doit se faire  
Pour vaincre les factieux  
Et tous les ambiteux.  
Du Christ suivons la morale  
Et sublime et sans égale ;  
Le premier Républicain  
S'unissait à son prochain !  
Peuples, suivez son exemple :  
Le monde entier le contemple.  
O républicains français,  
Unissons-nous à jamais !  
Quatre-vingt-neuf, la mémoire,  
De la France c'est la gloire ;  
Et clergé, seigneurs et rois  
Furent vaincus à la fois !  
Gloire, honneur à nos ancêtres !  
Ils sont devenus les maîtres  
De cette prison d'Etat,  
Vengeance du Potentat !



Cette gloire est immortelle !  
Il n'en est pas de plus belle !  
Fêtons avec dévouement  
Ce sublime événement.  
Pour que toujours elle plaise,  
Oui, la nation française  
Fera respecter les lois  
Sans avoir recours aux rois !  
Révolution utile :  
Chaque aïeul était servile,  
Car, en l'an quatre-vingt-neuf,  
L'oint des lazarets, ... Leboeuf.  
Mais il existait des Hoche,  
Des Marcou, ... tous sans reproche,  
Qui, malgré tant de dangers,  
Ont battu les étrangers.  
Ah ! jadis les sans-culottes  
Étaient de vrais patriotes.  
Unis avec les soldats,  
Ils bravaient tous les combats !  
Et ces phalanges guerrières  
Poursuivaient jusqu'aux frontières  
Les bataillons autrichiens  
Et leurs alliés prussiens.  
Nous, démocrates de France,  
Respectant toute croyance,  
Fêtons orgueilleusement  
Aujourd'hui ce monument.

1789  1889 



"Quel charmant décor et combien l'oeil est aussi satisfait que l'esprit par la vue du monument se détachant, le soir, dans l'ombre de la nuit, sur un fond de palmiers, avec derrière, au deuxième plan, les façades du Grand Hôtel et des maisons voisines ! On se croirait vraiment à Paris, et encore Paris n'a-t-il pas un ciel profond et pur comme le nôtre" ( 10 ).

En dépit du rôle qu'on lui destinait, l'accueil des voyageurs du chemin de fer, l'Avenue Vauban ne saura rivaliser par le décor et l'uniformité avec l'Avenue Colbert, parallèle dans l'axe du théâtre, plus au centre des "mondanités" et de l'animation. 13



13

Dans les immeubles au nord du boulevard, la fonction de résidence, qui s'étend aux rez-de-chaussées, domine le mode d'usage des îlots; cependant, des boutiques occupent parfois les parcelles d'angle aux pans-coupés.

Au moyen de deux graphiques, nous avons voulu représenter sur le parcellaire, d'une part l'unité des façades dans la partie nouvelle, d'autre part la fréquence du type d'appartement divulgué par Jacques en 1860. Ce type jouit d'un succès certain dans fig 14  
15

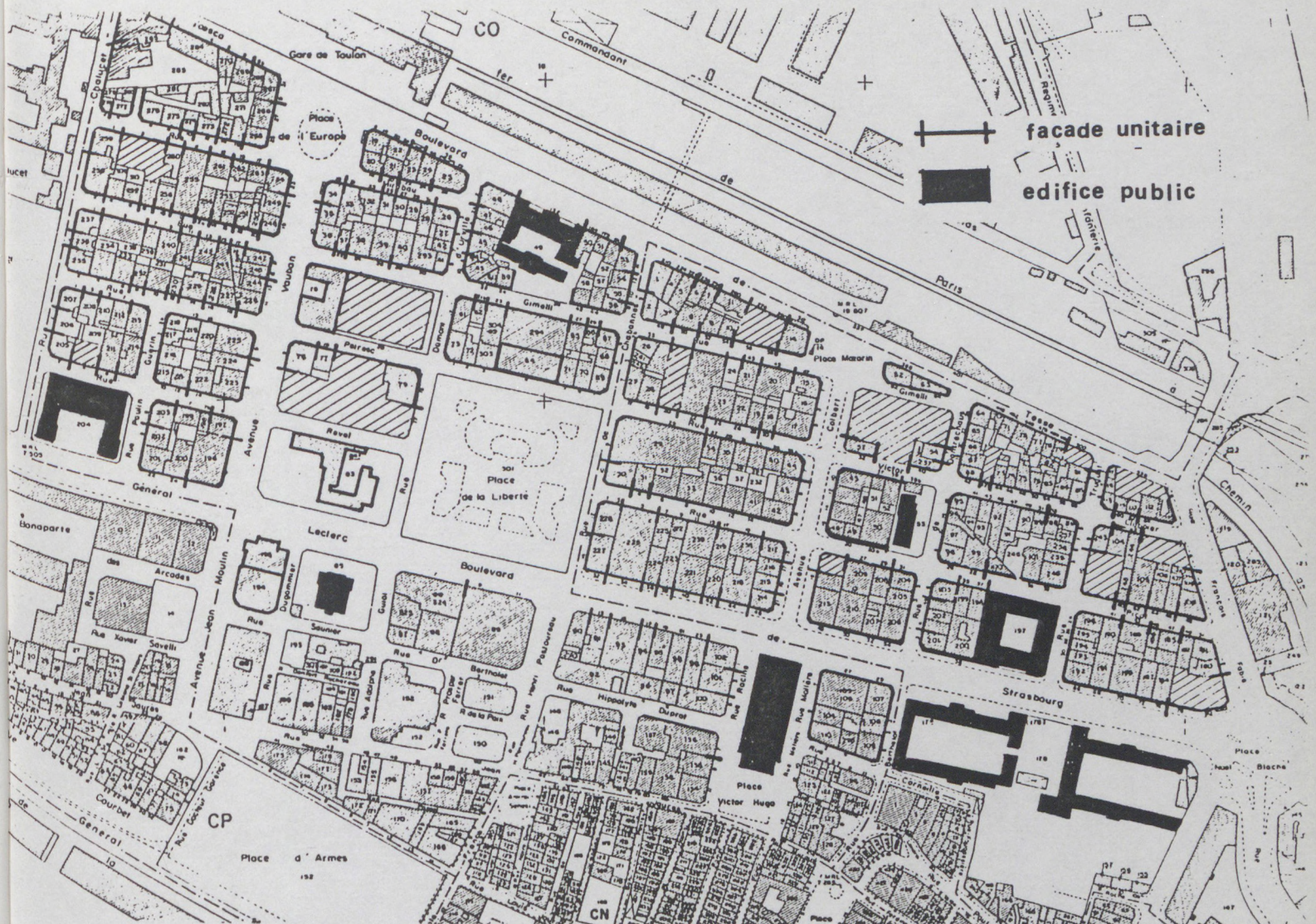


les immeubles du boulevard vendus par les Domaines jusqu'à 1880. Toutefois, là où les lieux de divertissement occupent de vastes parcelles ce modèle est moins fréquent: dans l'îlot 24 construit à dater de la fin de 1878, le type de Jacques est adopté seulement dans trois immeubles, un sur boulevard, deux sur l'avenue Colbert.

Abandonné, après 1880, le long du boulevard, ce schéma s'impose jusqu'à la fin du siècle, dans les autres bandes d'îlots parallèles au cours principal. Ce qui le valide en tant que type, c'est la permanence de ses caractéristiques, dans la diversité même des modifications qu'il est adpte à supporter.

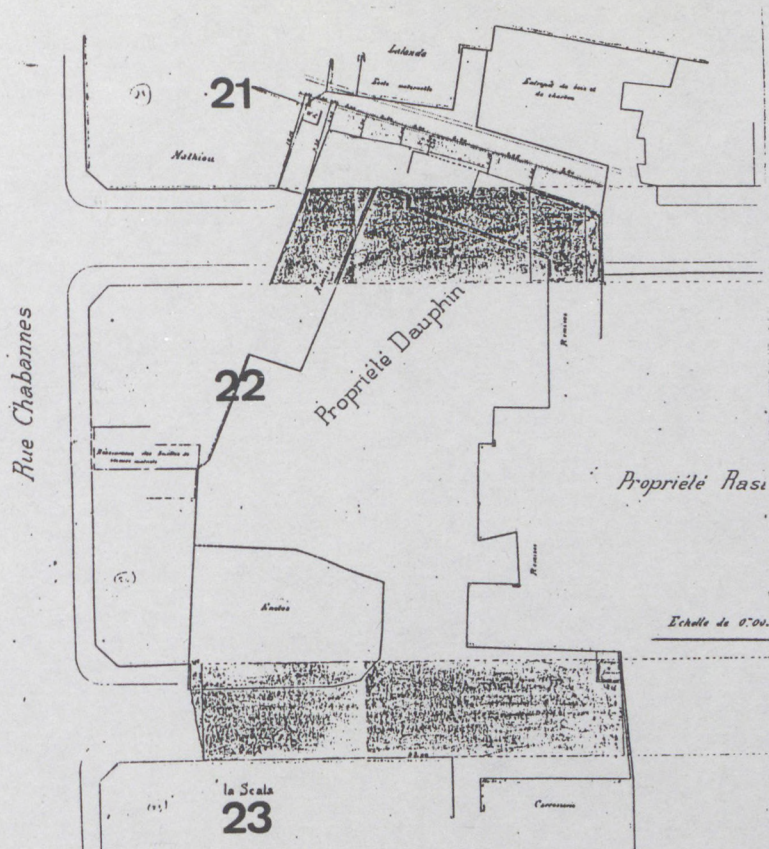
Au nord des îlots tracés sur l'emprise des anciennes fortifications cédées à la ville en 1861, les terrains disponibles pour construire se répartissent en quatorze îlots -sept en forme de rectangle, sept en forme de trapèze- appartenant à des par-





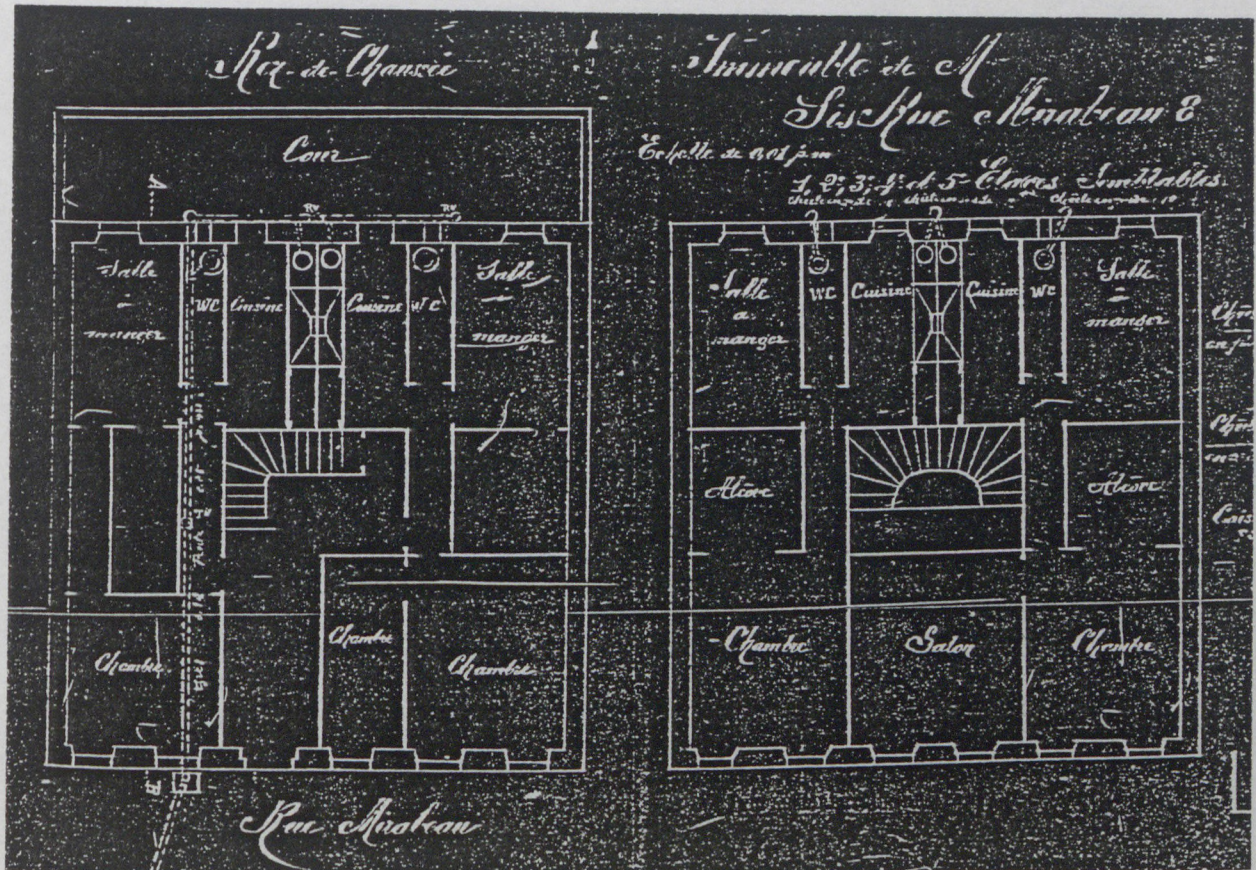
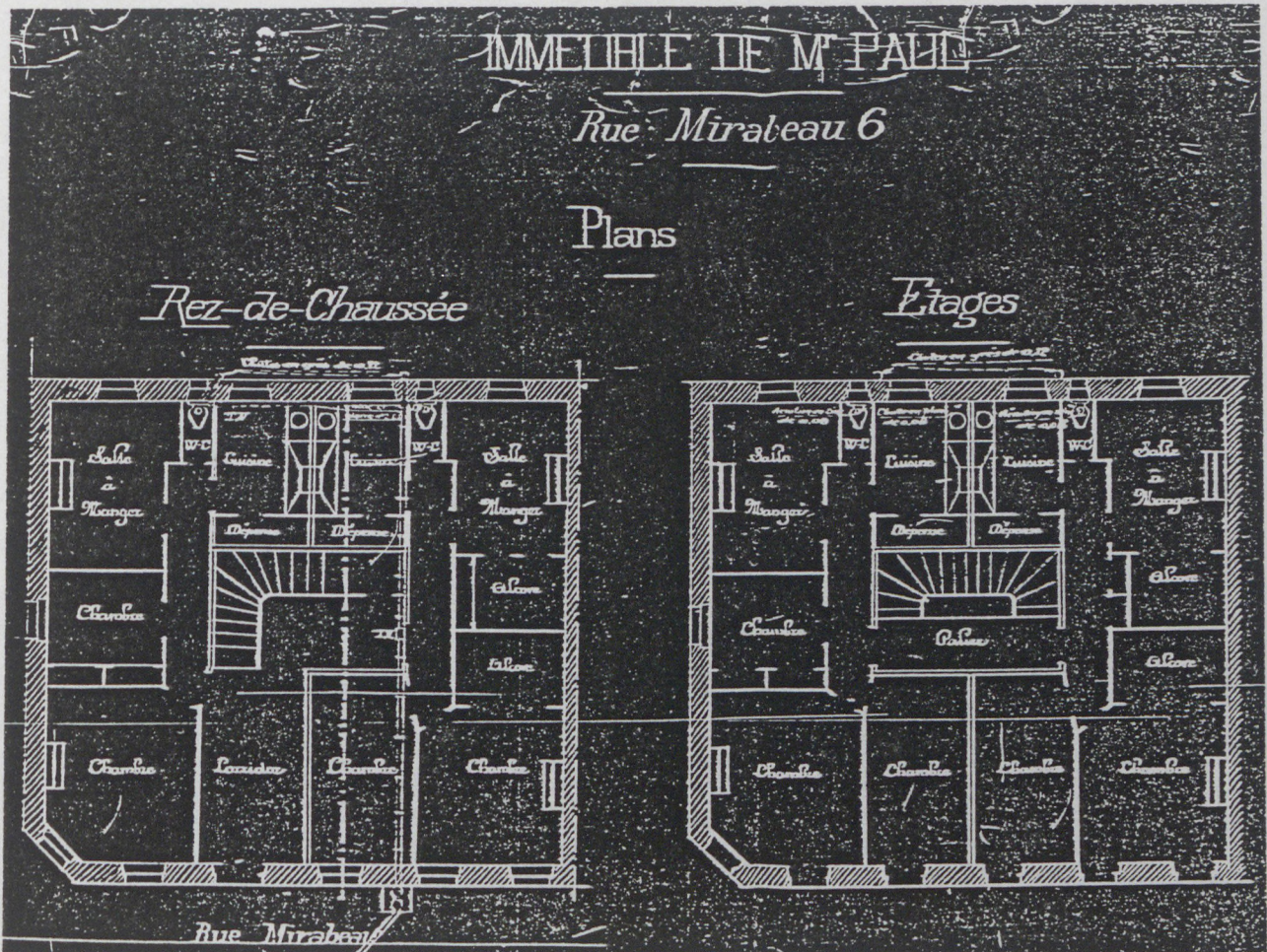
ticuliers. A quelques exceptions près, intéressant le boulevard de Tessé, ces terrains restent libres de constructions jusqu'aux années 1890. Ce retard s'explique par l'éloignement de ces terrains qui trouvent à être employés pour des dépôts, des ateliers, des remises; l'inachèvement de la voirie était un autre motif de retardement; la dénivellation du boulevard de Strasbourg au boulevard de Tessé, et surtout l'imbrication d'anciennes propriétés sur le sol à aménager y contribuaient. L'enclos Dauphin en était un exemple, "composé de baraques sa-  
les et délabrées contenant des dépôts de paille et autres ma-  
tières inflammables, ou servant d'écuries", objet des plaintes  
des riverains qui y voyaient "un danger permanent d'incendie  
et en état constant d'insalubrité" (11). Chevauchant le tracé

fig 1  
16



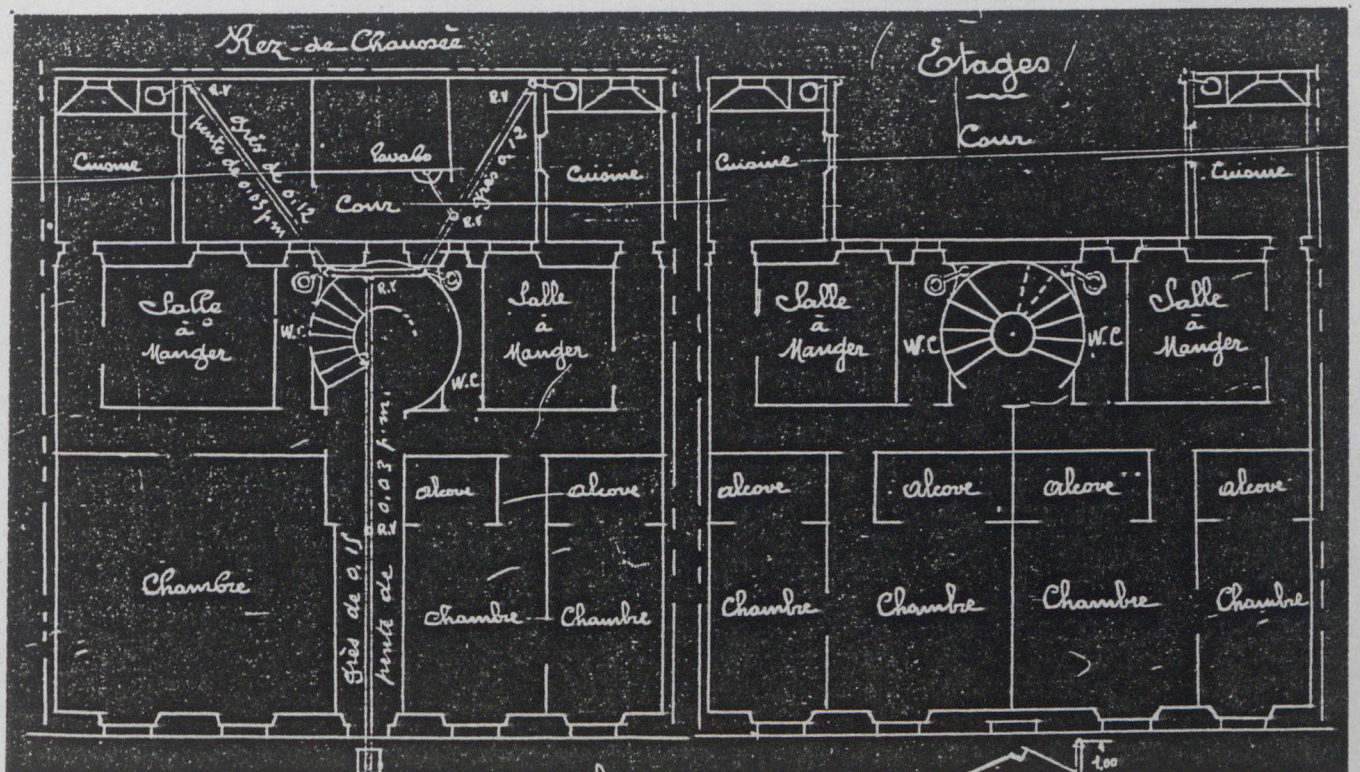
de la rue Gimelli et de la rue Clappier, il faisait obstacle à leur percée sur les îlots 21, 22 et 23. Le prix élevé demandé par la famille Dauphin ne facilitait pas les négociations, lesquelles seront compliquées par la veuve Dauphin lorsqu'elle posera en condition supplémentaire la dédicace d'une rue à la mémoire de son mari. Le litige est résolu par un arrangement entre la Ville et madame Dauphin (12). Les rues Gimelli et Dauphin ne pourront finalement être ouvertes qu'en 1893, une fois terminés les travaux de nivellement général du sol, d'empierrement de la chaussée et de son raccordement avec les rues de Chabannes et l'avenue Colbert.

Lorsque, dans les années 1890 on commence à bâtir sur les terrains des particuliers, les constructeurs entreprennent sur des îlots rectangulaires d'une profondeur de 40 mètres seulement, au lieu des 45 mètres caractéristiques des deux premières rangées d'îlots, au nord du boulevard. Cette diminution est corrélative de quelques nouvelles dispositions dans cette zone résidentielle, notamment dans la partie comprise entre la rue Peiresc et le boulevard de Tessé. La forme habituelle des parcelles sur le boulevard de Strasbourg (un rectangle avec le petit côté en façade), engendre ici encore le tissu des îlots, varié toutefois,

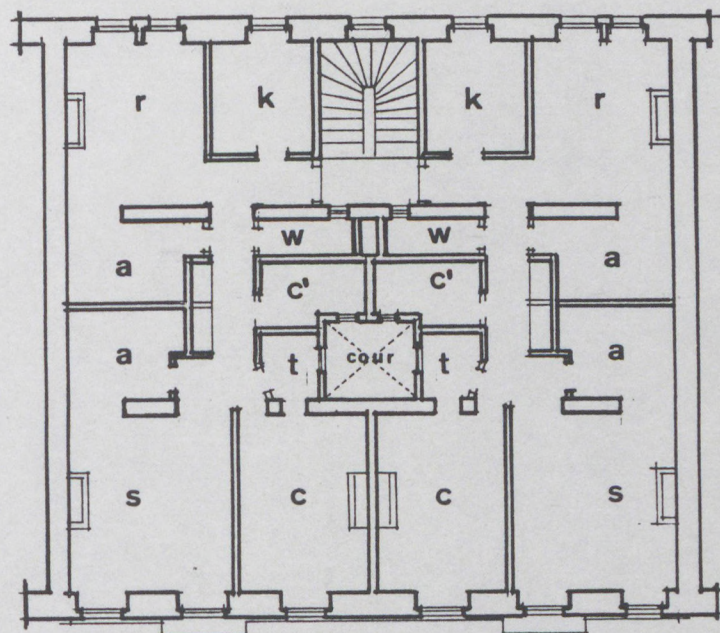


par la présence de tracés carrés, qui délimitent des immeubles à escalier central desservant deux logements par palier. Il s'agit d'une variante du type d'immeuble sur parcelle double introduit par Jacques au n° 50 du boulevard Louis-Napoléon, avec la particularité de fournir, par rapport à ce dernier, deux appartements d'égale surface à l'étage courant. Les immeubles aux n° 6,8,12 de la rue Mirabeau en sont des exemples. Au n° 12 les dimensions dans les deux sens sont réduites et les cuisines sont déplacées le long des mitoyens avec leurs fenêtres en vis-à-vis sur la cour intérieure. Dans cet immeuble l'entrée, au centre de la façade, mène à un escalier ménagé dans cet axe qui ne s'inscrit plus dans le contour médian de l'appartement, mais est reporté à son extrémité, côté cour. Cette position de l'escalier contre une paroi externe, favorise la partition de chaque niveau en deux lots d'égale surface; mais elle modifie notablement la solution traditionnelle qui situe, toujours à Toulon, l'escalier à l'intérieur de la parcelle et parfois même de l'appartement.

fig 17  
18  
19



C'est encore dans la rue Mirabeau que nous trouvons, au n° 13, une variante -un cas extrême- à la solution de l'escalier fig 20 contre une paroi externe. Divisé dans le sens transversal par deux murs porteurs, l'étage-type est formé de deux appartements divisés en trois zones marquées de manière nette par l'épaisseur important des murs. Occupé uniquement par le couloir et les pièces de service, agencées selon des critères clairs et rationnels, la bande centrale forme un noyau équipé au milieu de l'appartement. Autour d'une courette commune aux deux appartements, sont



LEGENDE:

- s .salon
- r .salle à manger
- k .cuisine
- c .chambre
- c' .chambrette
- a .alcove
- t .toilette
- w .water-closet

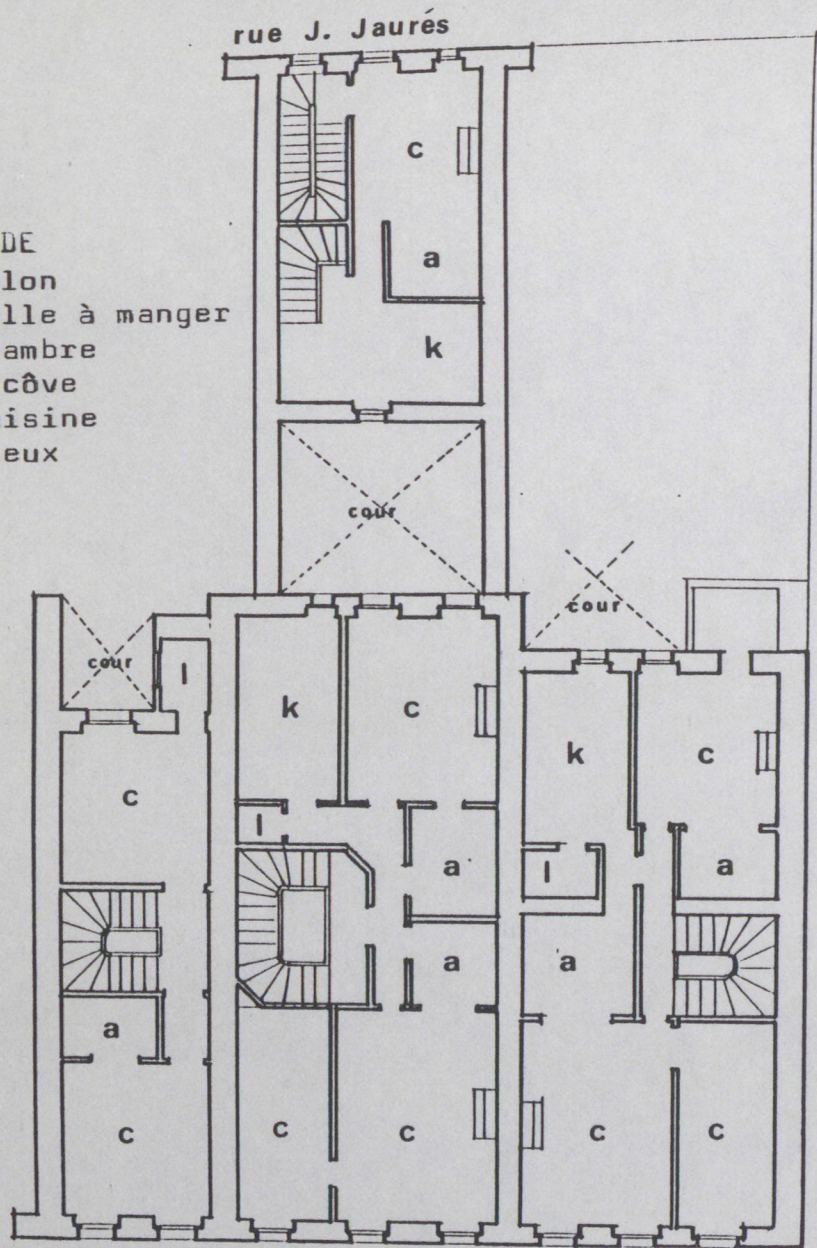
20

disposées les ouvertures des toilettes et des chambres de bonne, alors que les lieux, devenus des water-closets grâce au service des eaux, tout en faisant partie du noyau, sont ventilés par une fenêtre haute ouvrante sur le palier commun. Séparées de cet ensemble de services, par le dégagement, deux alcôves contiguës sont munies de plaçards accessibles du couloir.

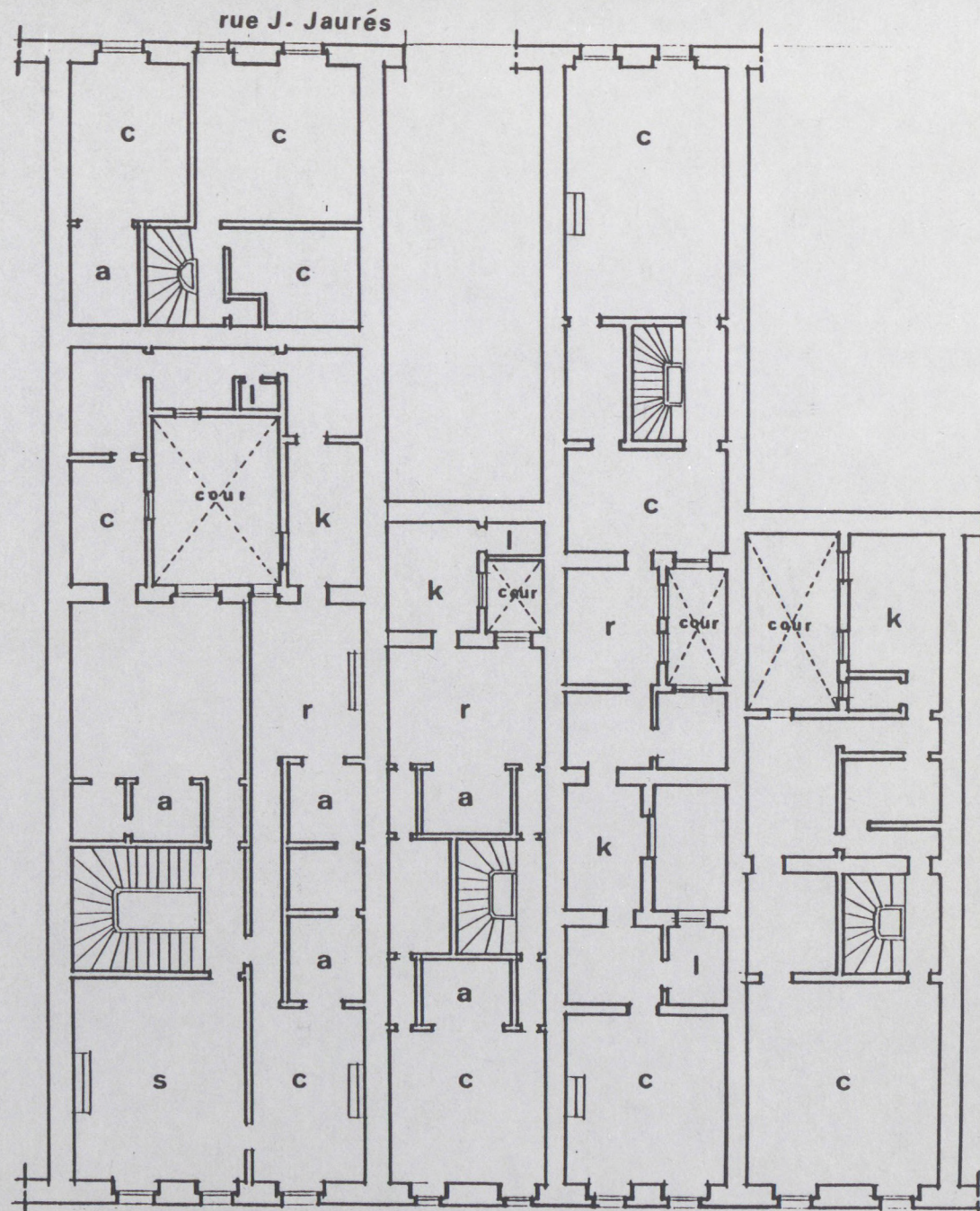
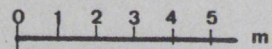
Traditionnel dans les maisons de la vieille ville, le motif de l'alcôve est conservé dans les appartements de la ville moderne, en guise d'aménagement auxiliaire. Transformée parfois en cabinet ou débarras, l'alcôve est, au rebours, une chambrette, lorsque une de ses parois ouvre sur une petite cour; on peut

LEGENDE

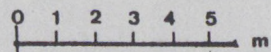
- s. salon
- r. salle à manger
- c. chambre
- a. alcôve
- k. cuisine
- l. lieux



26, 28, 30, rue Nationale



32 34 36 38 rue Nationale



21

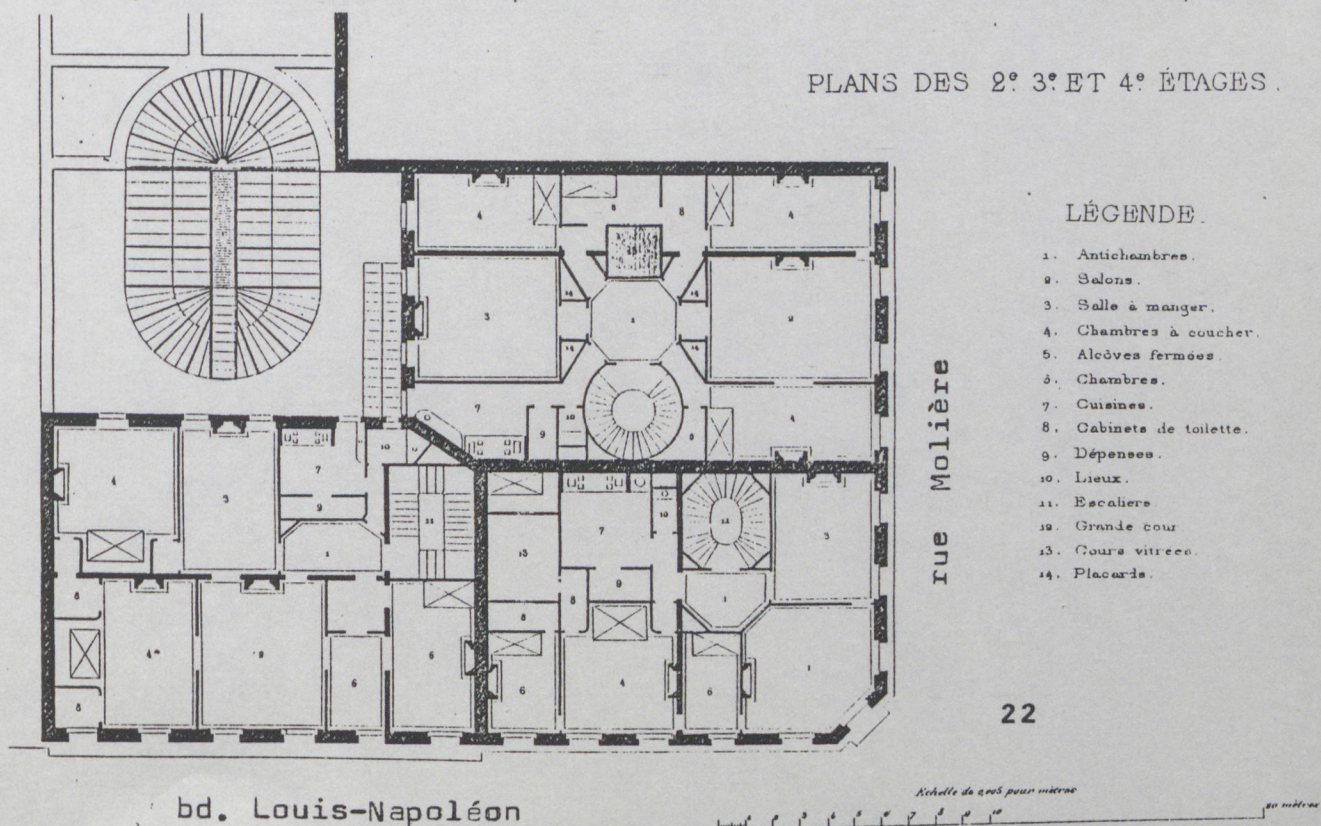
Immeubles du XVIII<sup>e</sup> sc. entre rue Nationale et rue J. Jaurés, auj. démolis. (des. M. Cantelli)

alors la rendre indépendante par l'ouverture d'une porte, de préférence, sur un couloir. L'alcôve est utilisée dans son rôle traditionnel d' "enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer le lit" ( 13 ), dans les appartements ayant peu de chambres, comme dans le cas présenté ici; annexée au salon et à la salle à manger, elle permet de dégager ces deux pièces de l'encombrement du lit, sans toutefois améliorer vraiment l'habitabilité de ce qu'on veut un appartement moderne.

### L'immeuble d'angle.

Du fait de la fragmentation des îlots le nombre des angles est notable. La nouvelle ville comprend quelques 120 immeubles d'angle. Aussi la structure de l'immeuble d'angle offre une importante casuistique qui nous a stimulé à lui consacrer une particulière attention.

Du point de vue de la distribution et de l'usage, l'appartement réalisé par Jacques au n° 27 du boulevard Louis-Napoléon, fig 22 à l'angle avec la rue Molière est une fois encore un des meilleurs exemples des solutions adoptées dans les années 1860. Par son accès direct aux pièces de réception -salon, salle à manger, cabinet de travail- et son ouverture sur les chambres par un couloir, l'antichambre accomplit son rôle de distribution et séparation



des deux principales parties de l'appartement. Cette disposition permet aussi un bon usage du pan-coupé: réservé au salon, il permet à cette pièce de bénéficier de trois orientations différentes. Moins réussie, si on la compare à l'immeuble mitoyen donnant sur la rue Molière (presque identique au type que Jacques édifie quelques années plus tard au n° 50 du boulevard), est la communication entre la cuisine et la salle à manger, qui oblige à traverser l'antichambre. De même, les passages entre pièces de service -cabinet de toilette et lieux- et chambres, sont moins heureux dans cette solution, en raison d'une moindre surface disponible.

A l'égard des appartements d'angle du boulevard de Strasbourg, de l'Avenue Colbert et de l'Avenue Vauban, nous avons pu observer que dans la plupart des cas sur le boulevard et sur l' Avenue Colbert le salon est appliqué au pan-coupé; sur l'Avenue Vauban, un seul immeuble, élevé au n° 25 par Roustan, adopte cette solution. Nous avons déjà noté comment, cet architecte, ex-élève de Labrouste et "pendant vingt ans, à partir de 1870, collaborateur de Revoil" ( 14 ), porte la plus grande attention aux réalisations de Jacques qu'il reprend dans ses propres projets, avec peu de modifications. Vers 1890, au moment où prospère à Toulon la commande officielle et particulière, Roustan construit nombre d'immeubles de rapport, et notamment d'angle.

Privilegiée dans les appartements construits lors des premières années de l'agrandissement, la position du salon sur le pan-coupé est, par la suite, abandonnée, du fait de modifications de distribution: plutôt que de séparer le salon de la salle à manger et, surtout, de la cuisine, comme dans les premiers schémas, l'on donne la préférence à la suite cuisine, salle à manger, salon, et l'on fait communiquer ces deux dernières pièces, par une ouverture, pratiquée au milieu de la paroi de séparation et non plus dans le mur de refend près de la façade; ceci est facilité par la disparition de plus en plus fréquente des cheminées, comme on peut voire aux n° 5,8,9,10,11,23 de l'Avenue Vauban.

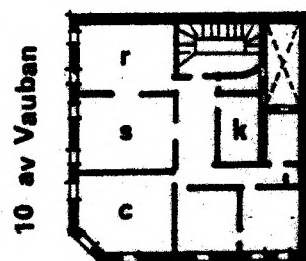
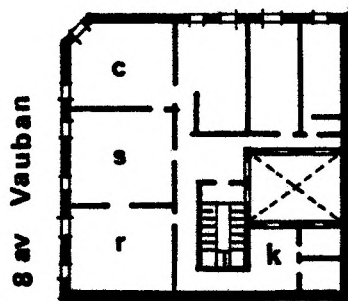
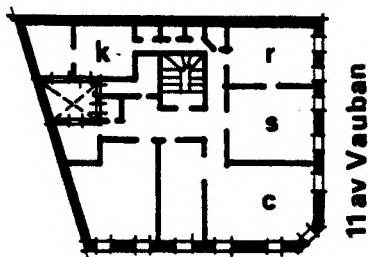
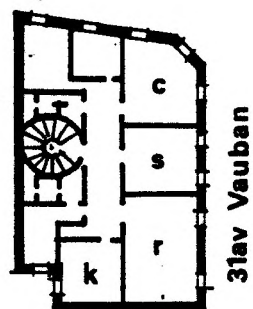
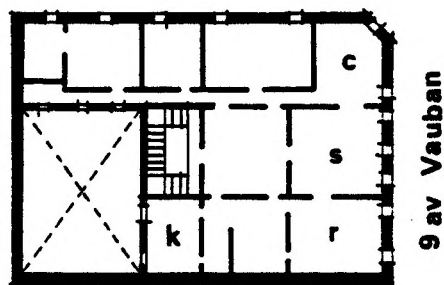
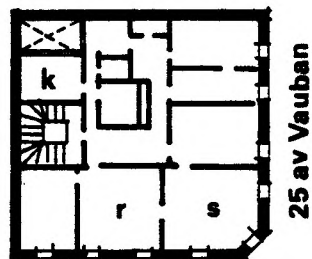
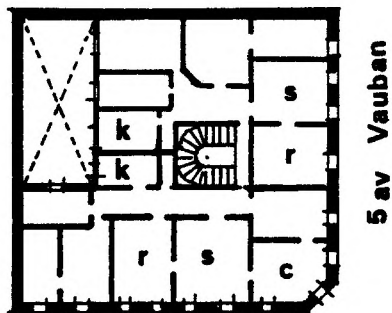
fig 22  
23  
24  
25

fig 23



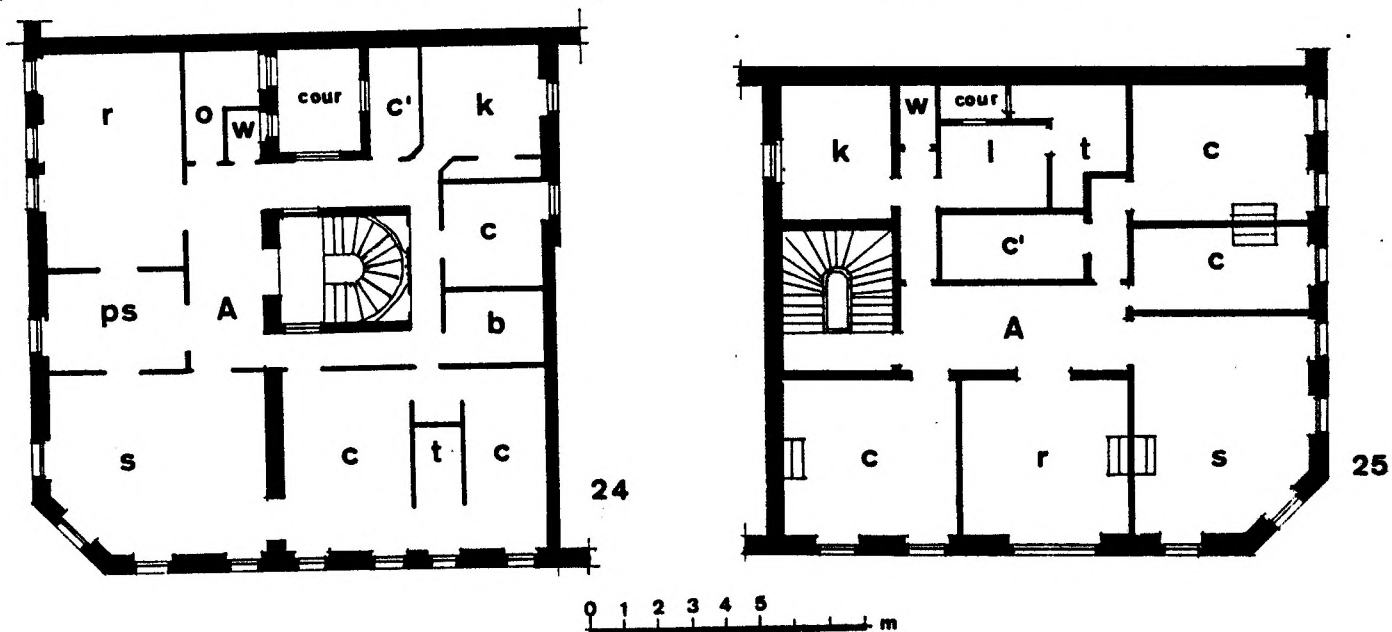
LEGENDE:

- s . salon
- r . salle à manger
- k . cuisine



Av. Vauban. Modes d'occupation du pen-coupé dans les immeubles d'angle.  
Relation entre: salon-salle à manger- cuisine.

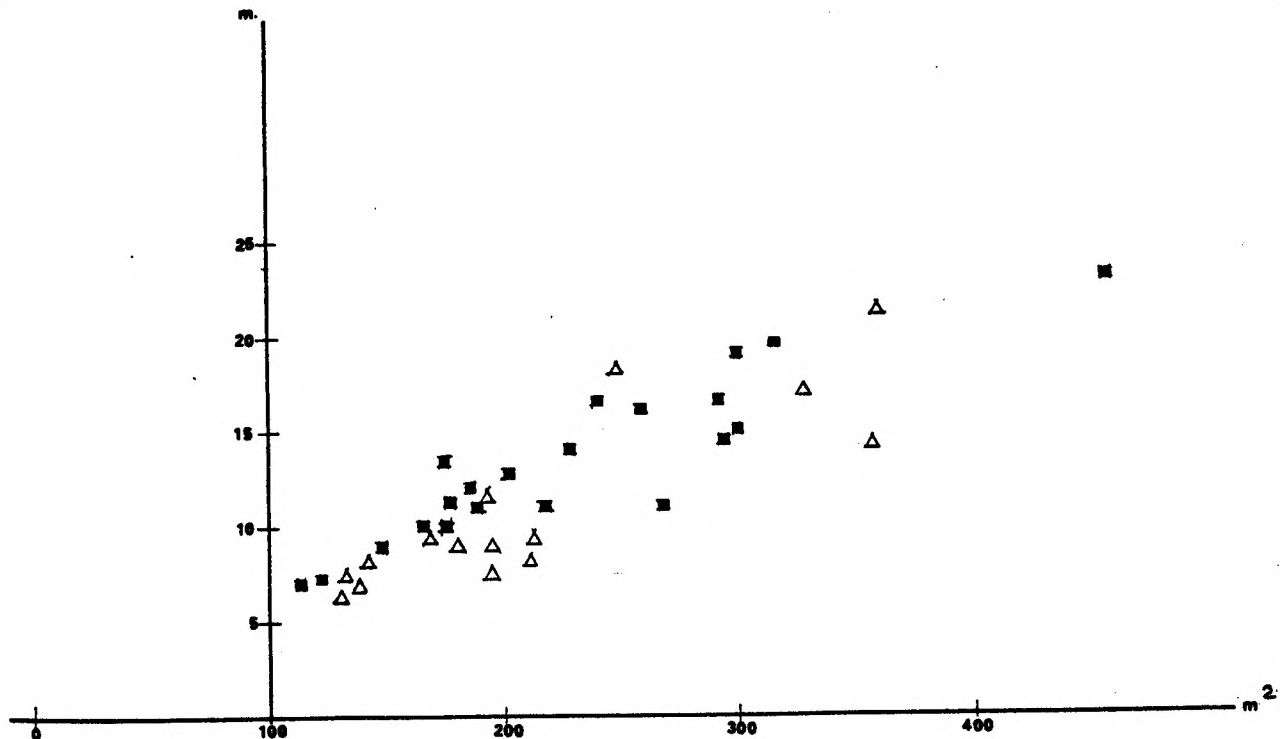
Les grands travaux des années 1890, appellent à Toulon d'autres architectes comme Page -22 bd. de Strasbourg (1899)-, fig 24 Paillard -32 bd. de Strasbourg (1902)-, un peu plus tard Monestel qui éliminent quelques recherches coûteuses, comme l'habillage des encoignures des entrées et des couloirs par des placards triangulaires ou arrondis; les antichambres formant exè-



dre sont remplacées par des vestibules droits et espacés. Les alcôves aussi, sont peu à peu éliminées, alors que les services relatifs aux chambres -toilette ou salle de bains et lieux ou water-closet- moins dispersés, sont réunis du côté des chambres. Ainsi le XXe siècle s'annonce d'abord dans les modifications des modes d'habiter et des comportements plus que dans le décor extérieur des immeubles.

Nous nous sommes souciés de caractériser la structure et l'économie des appartements d'angle par rapport à ceux en mitoyenneté; nous avons chiffré, dans les deux cas de figure, le rapport entre la surface des appartements et l'extension linéaire des baies. Les observations faites dans les appartements de surfaces voisines bd. de Strasbourg (16 appartements), avenue Colbert (10 appartements) et avenue Vauban (10 appartements) ont fait apparaître une valeur moyenne de 1,18 fois supérieure dans le cas des appar-

tements mitoyens. Ce qui signifie une illumination moindre, ce dont on pouvait se douter a priori. Toutefois, si l'on fait abstraction de la baie du pan-coupé, le rapport surface/linéaire se rapproche sensiblement dans les deux modes de disposition, ce qui marquerait une caractéristique structurelle moyenne de la composition des appartements de cette époque.



■ : appartement d'angle  
△ : appartement mitoyen

NOTES

- 1 .- AD, 2.Q.7.21, Charles Poncy, "Rapport d'expert", 7.III.1860.
- 2 .- ibid.
- 3 .- AD, 2.Q.7.21., 30.V.1863.
- 4 .- En 1888, le Service des Travaux Communaux, dans le Cahier des charges de la "Démolition de la caserne des Capucins et du Vieux Musée", demande aux entrepreneurs qui participent au concours, de présenter "au moment de l'adjudication, un certificat constatant sa capacité d'entrepreneur, délivré depuis moins de trois ans par un Ingénieur de l'Etat ou un architecte connu et visé spécialement par le Directeur des travaux communaux, trois jours avant celui de l'adjudication".
- 5 .- Am, 10.M.14, "Rapport", 5.V.1890.
- 6 .- Ano, "L'assainissement de Toulon. Lotissement des terrains du vieux Musée", Le Petit Var, 10.VI.1890.
- 7 .- Am, Dcm, 1 D<sup>I</sup>42, 18.V.1870.
- 8 .- AD, 2.Q.7.21, "Lettre du maire au Prefet", 10.IV.1878.
- 9 .- Am, Dcm, 1 D<sup>I</sup>70, 17.X.1890.
- 10 .- ibid.
- 11 .- AD.2.O.140.6.1.2., extr. Dcm, 16.XI.1892.
- 12 .- Plus précisément, la ville achète à Madame Dauphin "une surface de 756,65 mètres carrés, nécessaires pour opérer le prolongement des rues V.Clappier et Gimelli, au prix de vingt neuf mille francs qui seront soldés en quatre annuités sans intérêts. (...) est cédé gratuitement à M<sup>m</sup>.Dauphin un terrain communal d'une surface de 85,31 mètres carrés, provenant des anciens chemins de St.Anne et du Béal, terrain sur lequel la dite Dame Dauphin a droit de préemption", in AD, 2.O.140.6.1.2., extr. Dcm, 16.XI.1892.
- 13 .- Dictionnaire de l'Académie, 1832.
- 14 .- Notice biographique sur Roustan, rédigée par l'arch. B.Noël, (comm. pers.).

Le Musée-Bibliothèque de Toulon: 1828-1888.

Entre 1828 et 1880, des artistes, des savants et quelques notables toulonnais s'efforcent de créer, dans leur ville, un dépôt d'oeuvres d'art. La suggestion insistante d'annexer une école gratuite de dessin à un musée dénote les finalités pédagogiques et même une "volonté de progrès".

Digne de remarque, en l'affaire, est le développement de l'image du musée au cours de ces années à Toulon. D'abord entendu comme un simple dépôt d'oeuvres pour l'étude, il est retenu comme un lieu de conservation de peintures et de sculptures, enfin comme un monument urbain. Assez paradoxalement, alors que la ville ne possède pas encore de collections, elle n'en désire pas moins une telle institution, pour l'utilité publique et l'éducation du goût.

Jusqu'au Second Empire, ces deux buts l'emportent sur l'ambition d'élever un monument; à d'autres édifices publics, Hôtel de Ville ou Théâtre, notamment, vont cette distinction et cette faveur. Nous avons montré précédemment l'application de Gueit, l'architecte de la Ville, en quête, dès 1825, d'emplacements propres à conférer un éclat monumental au théâtre ( 1 ).

L'image d'un Musée monumental propre à rehausser le prestige de la ville apparaît dans les plans d'extension de la ville conséquents au décret de 1852. La détermination d'un maire éclairé et progressiste, fera adopter en 1880 la création d'un Musée-Bibliothèque; les travaux commencent trois ans plus tard en bordure du boulevard de Strasbourg. La forme de galerie rectiligne d'exposition avait été, auparavant, la seule retenue, y compris dans l'installation de 1857.

S'il fallait assigner une généalogie au laborieux essor de l'idée de musée à Toulon et à ses réalisations, on pourrait à coup sûr marquer le rôle initial et initiateur de la marine royale. L'idée même de collection est essentielle à sa constitution et à ses missions. Les programmes de campagne et l'art nau-

tique même impliquent la conservation d'étalons, la comparaison des instruments de navigation, la rectification des modèles, notamment engins optiques et garde-temps. L'activité maritime rapportait aux diverses directions du Port des documents de toute sorte, incorporés aux instructions nautiques, ainsi que des échantillons de produits de la nature et de l'art, qui gageaient les peines des lointaines croisières.

Dans son projet idéal, l'administration navale achève et dépasse le simple télos guerrier qui la motive. Elle administre l'inspection du globe terraqué. Parmi les signes de cette activité prospective et classificatoire, des manières de musée apparaissent, dès les années d'ancien régime; salle des modèles à l'arsenal, atelier des chronomètres, salles de cartes, jardins botaniques, etc. Passés la confusion et les désordres de la Révolution, l'intendance maritime s'applique à des mesures de rationalisation et de restauration disciplinaire. L'idée naît en 1814 et commence de prendre corps en 1816, d'un Musée naval; autour de proues sculptées obsolètes, des objets et des images disparates devaient être réunis à des fins de commémoration et de propagande(2). Il est remarquable que les premiers programmes formulés en vue de la création d'un musée par la ville même, pour la ville, furent également empreints d'éclectisme et de soins de propagande. L'idéologie utilitariste compta pour beaucoup, issue des Lumières, ruminée par les doctrinaires polymathistes et et les "technologues" à l'époque du Directoire et du Consulat, soutenue par l'administration impériale, honorée enfin par les entrepreneurs de la Restauration ( 3 ). En remisant les décors sculptés des "navires de l'Etat", Charles Dupin se comporte en utilitariste conséquent ( 4 ); en réunissant dans ses cours du conservatoire des arts et métiers, les arts dans un même domaine d'application, il donnait alors à l'éclectisme des titres de légitimité qui entretiendront jusque sous le Second Empire un brouillage voulu des limites des spécialités (5).

Le 12 mai 1828, le vicomte de Charrier-Moissard, maire en exercice, délibère avec vingt-quatre membres du Conseil sur une

"Proposition tendant à établir un musée". Elle fut rejetée à une majorité de vingt et un suffrages, au motif que "la Ville n'a ni le local ni les moyens nécessaires pour la formation d'un musée" (6). La proposition "rédigée par un habitant de Toulon, ami des arts et des sciences" figure dans le registre des délibérations. L'auteur anonyme voyait dans un Musée le moyen de "favoriser (...) le développement de l'industrie et des connaissances utiles". Il préconisait l'exposition concomitante de "modèles en plâtre des plus belles statues antiques", d'une "collection des produits minéralogiques de l'arrondissement" et de "débris des monuments antiques échappés à toutes les causes de destruction (...) depuis quinze siècles".

La disparate du programme contraste avec la correction de style de l'exposé et la clarté des fins didactiques énoncés; aussi est-il malaisé de se prononcer aujourd'hui sur les raisons qui ont effectivement motivé un si massif rejet de la proposition.

Des arguments comparables sont présentés cinq ans plus tard dans un mémoire plus ampoulé et plus emphatique. Signé Cauquoin et Dubarret, il semble avoir été prononcé au sein d'une Société des Sciences, Belles-lettres et Arts. Il développe des vœux précédemment formulés par des "Artistes" dans une livraison du Croquis.

Il y est question de publiciser, par voie d'exposition et de concours, produits de l'industrie comme productions des beaux-arts. Le syncrétisme prôné dans ce texte amphigourique est de tonalité nettement saint-simonienne et l'allusion même à l'Égypte en est un fort indice.

Les auteurs suggèrent des démarches auprès des édiles; on ne sait si elles furent accomplies, comme elles furent reçues. Mais une suggestion de ce rapport verra le jour cinquante ans plus tard, lorsque seront accouplés dans le même édifice, le Musée et la Bibliothèque de la ville.

A noter que la Bibliothèque existante aurait fourni l'embryon du musée à venir; "dans la poussière de notre bibliothèque sont des vieux tableaux dont l'énumération surchargerait notre

rapport" ( 7 ). Mais aucun inventaire<sup>ne</sup>/dénombrer ces tableaux. A la différence d'autres villes, Toulon n'a pas profité des pillages des collections particulières dans les années révolutionnaires; sous la Restauration, les réclamations des émigrés sont peu nombreuses ( 8 ).

#### La bibliothèque Communale.

Logée à dater de 1791 dans une partie de l'Ancien Evêché, la Bibliothèque constitue son premier fonds avec les livres des communautés supprimées; la ville les avait fait exclure de la vente des biens nationaux. Cette mesure dota Toulon d'une bibliothèque (et d'un conservateur) environ un demi-siècle avant son Musée. Réunis et conservés à la Bibliothèque du Collège, les livres forment un dépôt public. Après l'an VI, la bibliothèque passe à l'Ecole Centrale qui remplace le Collège. Le rôle didactique des bibliothèques est rappelé, dans un mémoire au Préfet du Var, où le bibliothécaire Secondy ne cache cependant pas ses difficultés à classer et conserver:

"Rien n'est plus essentiel, au progrès des sciences dans le département et à ceux des élèves, que la prompte organisation d'une bibliothèque. La lecture seule d'un livre suffit souvent pour développer le germe et les talents dans un jeune homme qu'on en croit privé. (...) cependant elle est encore dans le chaos. Des livres précieux, entassés pêle-mêle avec des livres inutiles encombrant au moins les trois quarts du local destiné à l'école et y combattent tristement l'humidité, les vers et la poussière" ( 9 ).

Les problèmes de rangement, de classement et de conservation grèvent l'histoire de la Bibliothèque, jusqu'à sa réunion au Musée en 1886. Néanmoins, le progrès n'est pas négligeable qui assure aux livres un local, un bibliothécaire, un budget annuel d'achat complété d'envois annuels du Ministère de l'Instruction publique. Mais la conservation laisse parfois à désirer. En 1831, Peyre-Ferry, essaie de classer et restaurer les ouvrages



que son prédécesseur Granet a laissés "en un état de total abandon". On lit dans son rapport sur l'état de la Bibliothèque qu' :

"Une grande partie des livres est fortement attaqués des vers, notamment les ouvrages de religion, de Jurisprudence, & généralement tous les anciens livres; plusieurs sont même hors d'état de service, & ne sont propres qu'à accélérer la perte de ceux qu'un grand soin peut encore sauver de la destruction. J'ai même remarqué des ouvrages récemment restaurés par la reliure, qui sont dévorés par les insectes" ( 10 ).

L'image de la contagion, familière dans une contrée frappée souvent d'épidémies est transposée par Peyre-Ferry aux livres ainsi que le remède extrême:

" Il eût été à désirer que lorsqu'on fit, il y a quelques années, un triage des livres détériorés & incomplets, lesquels furent vendus à l'enchère, on eût compris ceux dont je parle, & qui déjà étaient atteints de vermine. J'en ai fait l'observation à M. Granet, qui m'a répondu qu'il en sentait alors la nécessité, mais que c'eut été le moyen de dégarnir entièrement la bibliothèque, si on eut pris cette mesure. Peut-être conviendrait-il de faire maintenant ce qui fut négligé à cette époque, afin de préserver, même les ouvrages neufs, d'une détérioration, tôt ou tard à peu près certaine" ( 11 ).

Il a soin, aussi, de mettre les livres contaminés dans un cabinet séparé avant qu'arrive le printemps "époque où les larves se convertissent en papillons, lesquels, peu après, déposent leurs oeufs" ( 12 ).

L'interdiction de céder des lots d'ouvrages est signifiée, quelques années plus tard, par l'ordonnance sur l'organisation des bibliothèques (1839). L'article 40, qui interdit "toute aliénation par la ville, des manuscrits, livres, chartes, diplômes, médailles que renferment les bibliothèques", fut souligné par le ministre dans sa lettre d'envoi de l'ordonnance au maire ( 13 ).

Conservée d'abord, dans les locaux de l'ancien évêché, jusqu'à l'agrandissement du collège en 1852, la Bibliothèque sera

ensuite démembrée; les livres le plus fréquemment consultés sont mis à disposition du public dans une salle de l'Hôtel de Ville; le restant, formé des ouvrages précieux, est encaissé et déposé auprès des douanes à la Place St. Jean et, par la suite, transféré dans un local de la Place d'Armes. En 1864, le conservateur obtient que les livres, devenus "proie des rats et du ver blanc", soient réunis dans un immeuble (vétuste) de la rue Bourbon acquis par la ville, où avaient été déménagés les livres pour le public. La totalité du fonds est définitivement aménagée au Musée-Bibliothèque en 1866, un an avant l'ouverture du Musée, qui connaîtra moins de péripéties que la Bibliothèque. Créé en 1856, le Musée ne subira qu'un seul déménagement.

Le Musée, Musée-Bibliothèque: 1828-1856.

Comme ne cessent de le rappeler, depuis 1833, la presse locale et diverses associations d'artistes et de savants, la ville pâtit de l'absence d'un Musée ( 14 ).

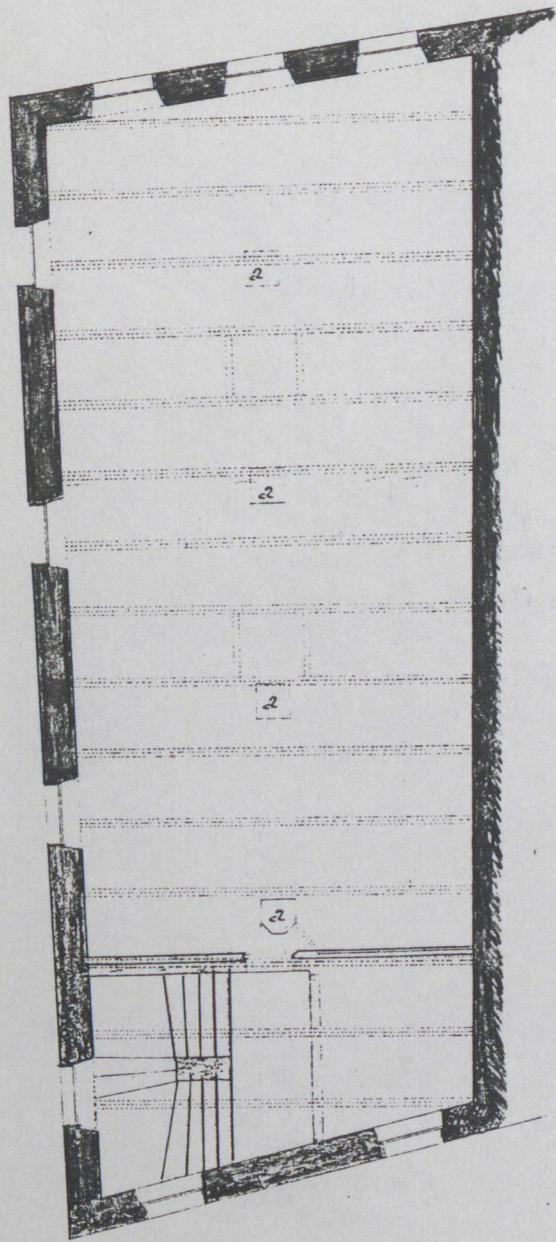
Parmi les propositions et les projets qui se succèdent de 1833 à 1857 pour convertir en Musée ou Musée-Bibliothèque d'anciens bâtiments -palais ou couvents- devenus propriété de la ville après la Révolution, nous avons retenu ceux dont les plans et le devis sont conservés aux archives municipales.

Avant le décret d'agrandissement de Louis-Napoléon en 1852, sont dressés principalement deux projets de musée: le premier par Gueit, architecte de la ville, qui, à deux reprises, en 1838 et 1840, étudie la conversion en Musée de l'entrepôt des eaux de vie sur la Place St. Jean. Guiraud, architecte adjoint et ingénieur civil, a formé le second projet; il réunit le musée à la bibliothèque dans l'ancien évêché (1847). fig 27  
28

Ces projets, restés sans suite, nous permettent d'appréhender le travail d'architecte municipal dans la conversion de vieux bâtiments. 29  
30

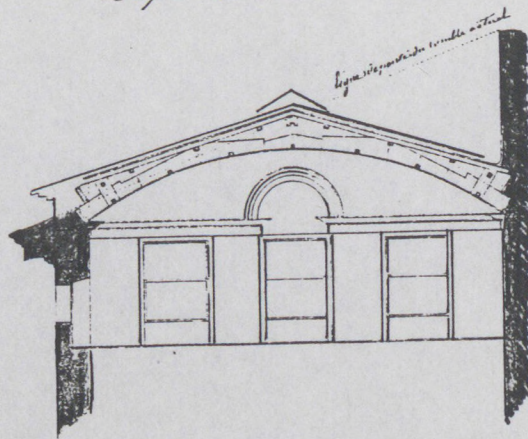
Dans le projet de 1838, Gueit transforme en Musée la cha -

Plan du 3. étage du bâtiment communal  
 dit l'entrepôt des eaux de vie indiquant en couleur jaune  
 les ouvrages à faire pour le rendre habitable.



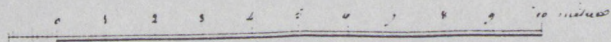
2. piliers à semelles.

Coupe transversale.



Dressé d'après les ordres de M. le Maire  
 par l'Architecte de la ville de Coulon  
 Louisigné, le 7 Août 1836.

*(Signature)*



pelle de l'ancien couvent des Récollets, convertie en entrepôt des eaux de vie, après la confiscation des biens religieux. Pour la somme modeste de 7.000 francs, Gueit propose d'exhausser: "les murs de face", les pignons du dernier étage et de transformer le toit à une seule pente en "courbe dite à la Philibert Delorme". Son projet réunit, sur une même feuille, uniquement le plan et la coupe transversale de la salle à transformer au troisième étage de l'entrepôt.

Une variante à ce projet, est demandée à Gueit par le Maire en 1840, année dans laquelle la ville est en tractatives pour acheter un nombre important de tableaux à deux collectionneurs toulonnais. Gueit étudie un projet plus coûteux, dont il fournit un dossier plus complet comportant le plan de la Salle destinée au Musée, le plan du rez-de-chaussée, la coupe et l'élévation fig 28 sur la Place St. Jean. Son devis, de 11.000 francs, comprend en sus du projet précédent, la réfection de la porte d'entrée au rez-de-chaussée, la modification du volume de la salle de Musée, exhaussée de plus d'un mètre, et la construction d'un nouvel escalier, ambitieusement décrit "à double révolution" alors que l'espace étroit de la chapelle ne permet pas au dessinateur de tracer qu'un simple escalier ovale dans une cage carrée.

On peut noter, à la décharge de Gueit, que les plans ne portent que la signature du maire Pinot, au contraire du devis de l'architecte ( 15 ).

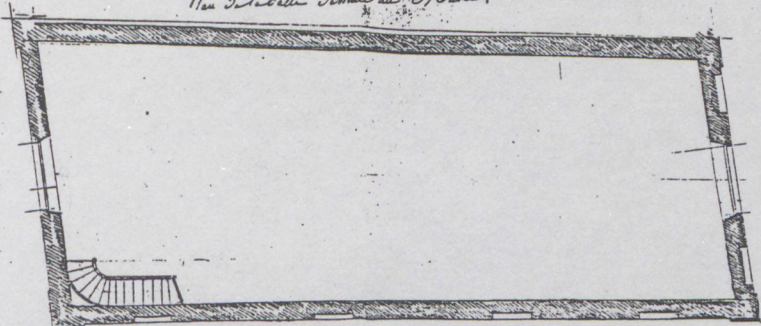
Loués par la presse locale, les efforts de Pinot pour créer un Musée apparaissent comme un moyen de prestige citadin. On lit dans un article du Le Toulonnais, le 13 novembre 1840, signé L.C. que:

" L'établissement d'un Musée à Toulon serait un véritable progrès de l'art dans notre ville qui a tant besoin de progresser. Réduite par sa position à l'état de colonie, obligée de s'occuper des besoins de la partie cosmopolite de sa population sous lesquels se dérobent les besoins de la partie stable, Toulon ne reçoit d'accroissement que dans une de ses spécialités.

Projet pour l'établissement d'un Musée de Sciences et d'Arts au Palais National  
de l'Assemblée Nationale à Paris

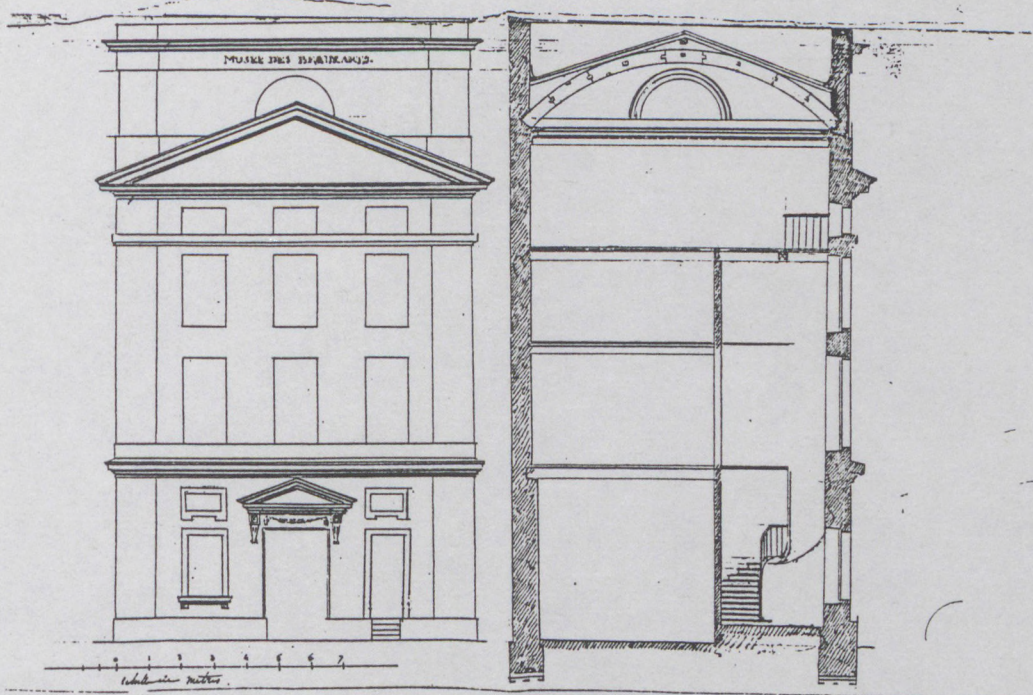


Par M. de la Roche, Architecte au Musée.



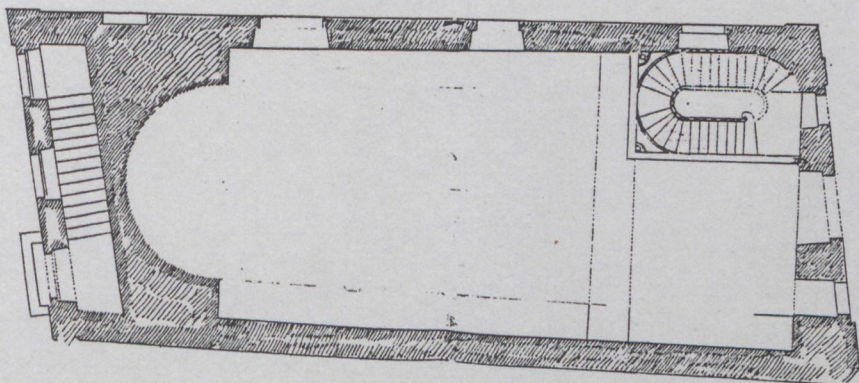
Croquis de l'élévation de la façade  
du Musée.

Coupe transversale A.



Tableau

Plan d'après M. de la Roche.



exécuté à Paris le 11 août 1840

L'Architecte  
J. de la Roche

Les ports, les arsenaux, les quais, les hôpitaux, etc., absorbent les faveurs du gouvernement. Il est peu de villes, il n'en est pas une peut-être en France où les Beaux-Arts (la peinture et l'architecture surtout) soient plus complètement oubliés.

(...) Quant à M. le Maire, nous nous portons garants de son adhésion, et nous lui tenons compte des difficultés, et même des impossibilités qui arrêtent souvent ses projets ou les font avorter. Le conseil municipal délibère toujours et ne conclut jamais rien. Ce n'est pourtant pas ainsi que les conseillers devraient remplir le mandat qui leur est confié, et on a le droit de s'étonner qu'une ville aussi matériellement riche que Toulon, soit tellement peuvre en monuments qu'elle n'a pas même un Musée et un Théâtre à offrir à la curiosité des voyageurs" ( 16 ).

L'abandon du projet refermé de 1840 est en partie dû aux polémiques entre la direction des Beaux-Arts au Ministère de l'Intérieur et la Ville, à propos de l'achat de quelque 200 tableaux appartenant respectivement au maître bottier Rebuffat et à l'officier de santé Josserand. Le premier avait offert à la ville, pour le prix de 25.000 francs, une collection de 93 peintures formée de tableaux originaux des écoles flamandes et hollandaises, hérités de son beau-père ancien capitaine. Josserand avait composé sa collection en recopiant des toiles des maîtres hollandais, lors d'un long séjour aux Pays-Bas. Revenu à Toulon, il propose à la ville une centaine de copies contre une rente viagère. Nommée par le Maire, une commission d'artistes locaux, composée du professeur de dessin Letuaire, du peintre Mutin et de deux amateurs, donne un avis favorable à l'acquisition des deux collections aux prix réclamés par les propriétaires. Une contre-expertise d'un "homme de l'art étranger à la localité" est cependant exigée par le Ministre de l'Intérieur, avant l'approbation du budget. Mérimée, alors Inspecteur général des monuments historiques, en tournée dans le midi, est chargé par le Directeur des Beaux-Arts d'examiner les tableaux à Toulon.

Indulgent à l'égard de Josserand, "peintre sans maître" - sa position de fortune ne lui avait pas permis de faire des

études artistiques- le rapport Mérimée rejoint une décision précédente du sous-préfet d'accorder une rente viagère de 1.500 francs "en récompense à de longs travaux". Les toiles, la plupart "de dimensions très inférieures aux originaux" présentent, même, des différences notables comme "la suppression de l'une des figures ou de quelques accessoires de la composition" ( 17 ).

Le Toulonnais est défavorable à l'achat de ces copies: "Nous croyons qu'elles ne pourront pas figurer dans un Musée. On collectionne, ordinairement, pour former un établissement de ce genre, des tableaux de maîtres; et si quelques copies viennent y prendre place par la suite, ce n'est guère que lorsqu'elles sont offertes gratuitement" ( 18 ). Mais, en champion de la fierté locale, le journal souffre mal des critiques émanant d'un fonctionnaire qui n'est ni peintre ni Toulonnais; dans le même numéro, l'auteur de l'article prend à partie Mérimée et :

" le rapport si impudiquement élaboré et probablement extorqué par l'importunité à la faiblesse inqualifiable de ce juge en dernier ressort des beautés et de la valeur de nos peintures.  
(...) romancier, transformé par nous ne savons plus quel ministre en Inspecteur des Beaux-Arts, M. Mérimée, lui qui n'est pas artiste, qui ne l'a jamais été, qui ne le sera jamais, ose comparer son jugement à celui que rendrait un aréopage en dernière instance, et dire à Mutin, notre peintre de Marine, à Lettaire dont le spirituel crayon a produit plus de belles pages que n'en a mal apprécié dans toute sa vie un inspecteur des Beaux-Arts: vous ne vous connaissez pas en tableaux, c'est-à-dire, vous êtes des ignorants et des sots. Parbleu, voilà qui est fort, M. Mérimée le romancier ! " ( 19 )

L'article s'insurge surtout contre la dépréciation de la collection Rebouffat, par Mérimée, qui sur les 93 toiles de la collection n'en retient que 16 dignes d'un quelquelque intérêt, en déclarant dans son rapport au Ministre:

" Il me semble, en outre impossible (d')acheter toute entière (cette collection) et je ne serais pas même d'avis d'accepter la plupart des tableaux que je n'ai pas notés, si on les offrait gratuitement à la ville. (...) Je pense que Votre Excellence pour-

rait en autoriser l'acquisition, si toutefois le propriétaire n'en demandait pas un prix déraisonnable" ( 20 ).

Approuvées par le Ministre, les conclusions du rapport Mérimée déterminent les décisions de la ville qui doit renoncer à la collection Rebouffat, pour n'acheter que les toiles copiées par Josserand chargé aussi de leur conservation provisoire.

Le manque de local n'arrête pas les enquêtes du sous-préfet auprès du Maire pour connaître la richesse de la ville en tableaux, statues, objets artistiques, ainsi que la liste de propriétaires de collections "intéressant les sciences et les arts, accompagnée de quelques détails sur la nature et l'importance de la collection" ( 21 ).

En 1846, bien que la Ville ne possède toujours pas de musée, elle nomme le peintre Coste conservateur des tableaux, provisoirement placés dans la salle de réunion du Conseil Municipal. Une liste dressée par Coste le 10 août de la même année, nous apprend que la ville possède: 103 tableaux, huit statuettes (une en marbre et sept en argile cuite), un buste en bronze, trois bas-reliefs, deux statues, un groupe et un masque. La nomination du peintre Coste, pousse une fois de plus l'association des "Artistes" à solliciter la création d'un établissement "qui éveille l'amour de l'art", notamment parmi les jeunes gens; leur intérêt pour les études artistiques s'était, semble-t-il, à tel point affaibli, qu'ils avaient même cessé de disputer la pension de 1.200 francs accordée par la Ville "au plus digne" pour accomplir les études. Dans une lettre envoyée au Conseil municipal, ils s'efforcent de toucher au coeur des sensibilités de la convenance bourgeoise:

" Quelques heures passées au milieu d'une belle collection de tableaux, seront plus utiles que plusieurs années de pénibles essais; la trace laissée sur la toile par le pinceau d'un grand peintre sera plus éloquente et plus instructive que la critique la plus éclairée et la plus ju-



dicieuse. Un Musée est donc indispensable à l'instruction de tous ceux qui se vouent au culte des beaux-arts. Le Musée est pour l'artiste, ce que le temple est pour le prêtre, le sanctuaire de sa foi, de ses espérances, de son amour" ( 22 ).

L'année 1847 semblait, en fait, porteuse de grandes décisions : le projet d'extension proposé par Picot avait été approuvé par le Parlement, au moment où la ville était dans une situation économique prospère ( 23 ). Cela peut nous étonner, mais Picot ne prévoit pas de Musée parmi les nouveaux établissements publics figurant sur son plan. Ce sont, une fois de plus, les Artistes qui proposent, d'urgence, sans attendre que soit élargie "la ceinture de pierre", l'établissement d'un musée provisoire, en exhaussant le bâtiment affecté à la Bibliothèque Communale :

" Placé au centre de la ville, dans un beau quartier, d'un accès facile, il offrirait de plus aux artistes le précieux avantage du voisinage de la bibliothèque, où ils pourraient faire toutes les études, toutes les recherches propres à les éclairer dans leurs composition" ( 24 ).

Formé par Coste, le futur conservateur Bronzi, Letuaire, Bonnegrace, Cordouan, Sénequier et d'autres artistes de l'élite Toulonnaise, le groupe joint à cet appel un devis estimatif, dressé avec le consentement de l'architecte communal Guiraud qui appuie le document par un devis descriptif très détaillé, précédé d'un avant-propos un peu cérémonieux :

" Les Musées -écrit-il- dont l'utilité ne se limite pas à présenter des modèles aux artistes, servent à répandre généralement l'amour des Arts et à propager le sentiment du bon goût et du beau. Sous ce rapport ils contribuent aux progrès des Arts mécaniques qui ont pour base le dessin. Il importe à notre ville d'en fonder un et de le faire le plus tôt possible. Quelque restreint que soit le local, il sera suffisant pendant plusieurs années mais on pourra y recueillir les oeuvres de nos artistes contemporains et l'on n'aura plus à déplorer ce manque de chef-d'oeuvres des hommes habiles qui honorent la ville de Toulon et dont les talents n'ont profité qu'à des pays étrangers à défaut de Musée.

Le projet d'édifier un Musée au dessus de la Bibliothèque Communale semble de prime abord présenter quelques inconvénients; mais en considérant la chose dans l'avenir et sous le rapport de la légalité, ces inconvénients semblent devoir disparaître" ( 25 ).

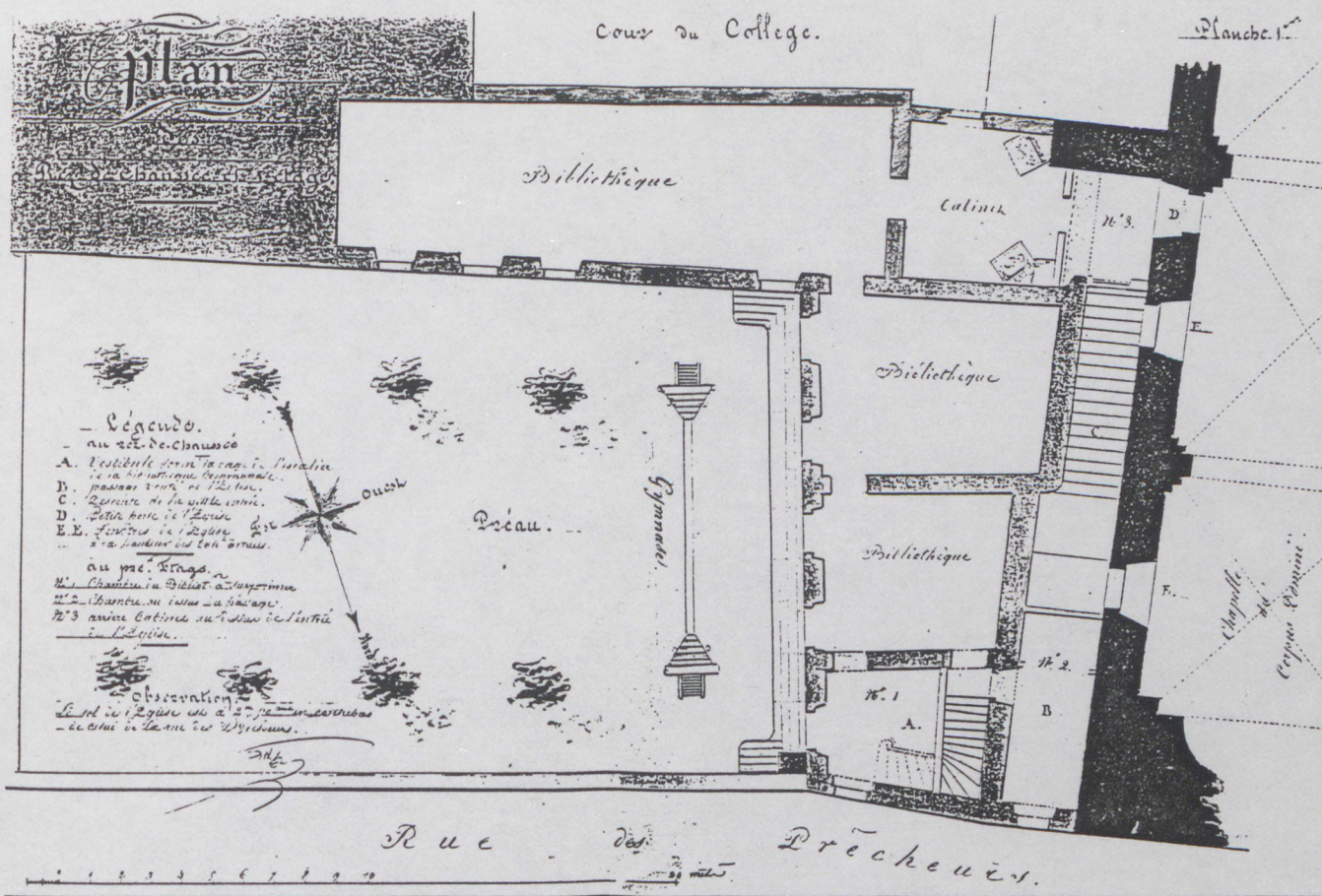
Le projet est présenté par une série de plans dessinés et légendés avec un certain soin. Cependant, plus soucieux de respecter le devis des artistes que des idéaux de volumes réguliers, Guiraud ne modifie pas la différence de niveau des plafonds du premier étage qu'il répercute, comme il le montre sur la coupe, sur les planchers de l'étage exhausé. Dans son descriptif il précise:

" Si l'on avait des ressources financières suffisantes, ces planchers seraient portés à la même hauteur; mais comme cela nécessiterait un surcroît de maçonnerie les dits planchers seront établis à la hauteur actuelle des plafonds, sauf à autoriser le changement si on avait des fonds suffisants"(26 ).

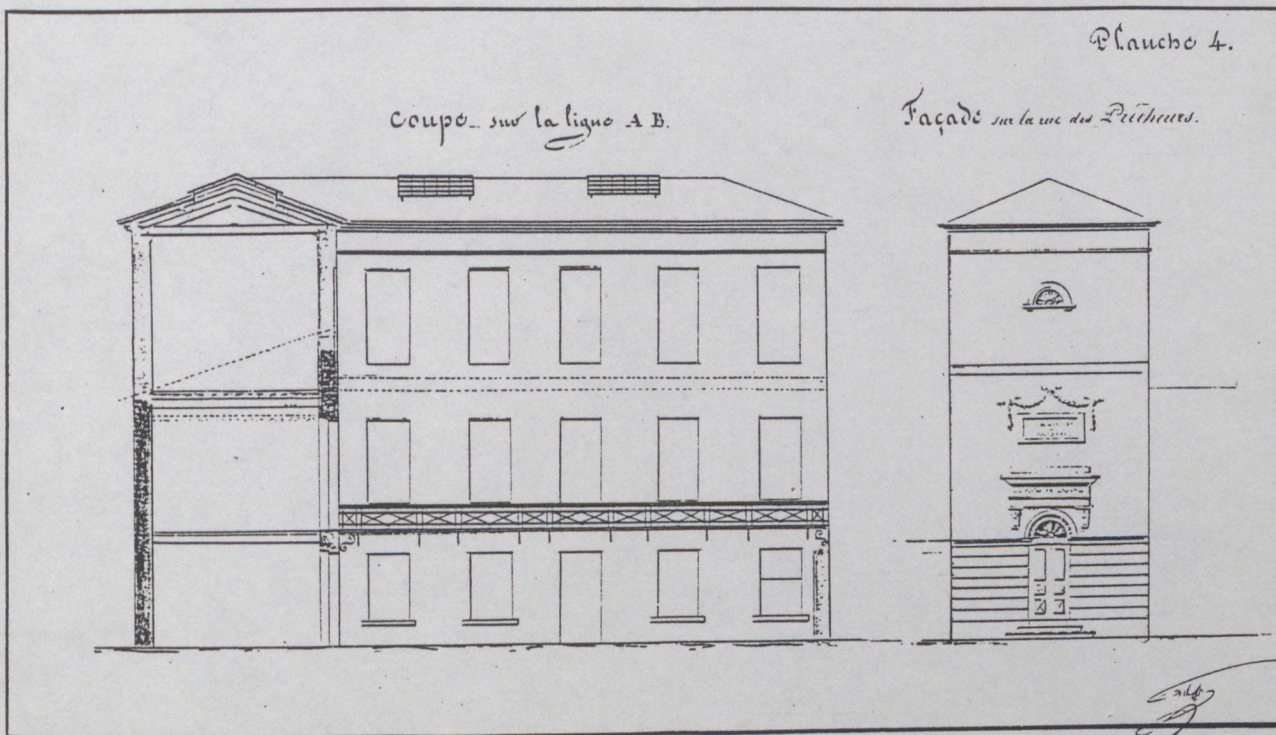
La galerie de peinture de cinq marches plus basse que les autres salles, des plafonds de moins de cinq mètres de haut dans des salles de sculpture, font réagir les Artistes qui avaient souhaité des volumes uniformes et plus élevés. Guiraud est aussi attaqué par l'évêque, réclamant contre l'assombrissement de son église du fait de la paroi du musée. Les événements de 1848 interrompent la polémique, comme ils arrêtent le projet d'extension de Picot.

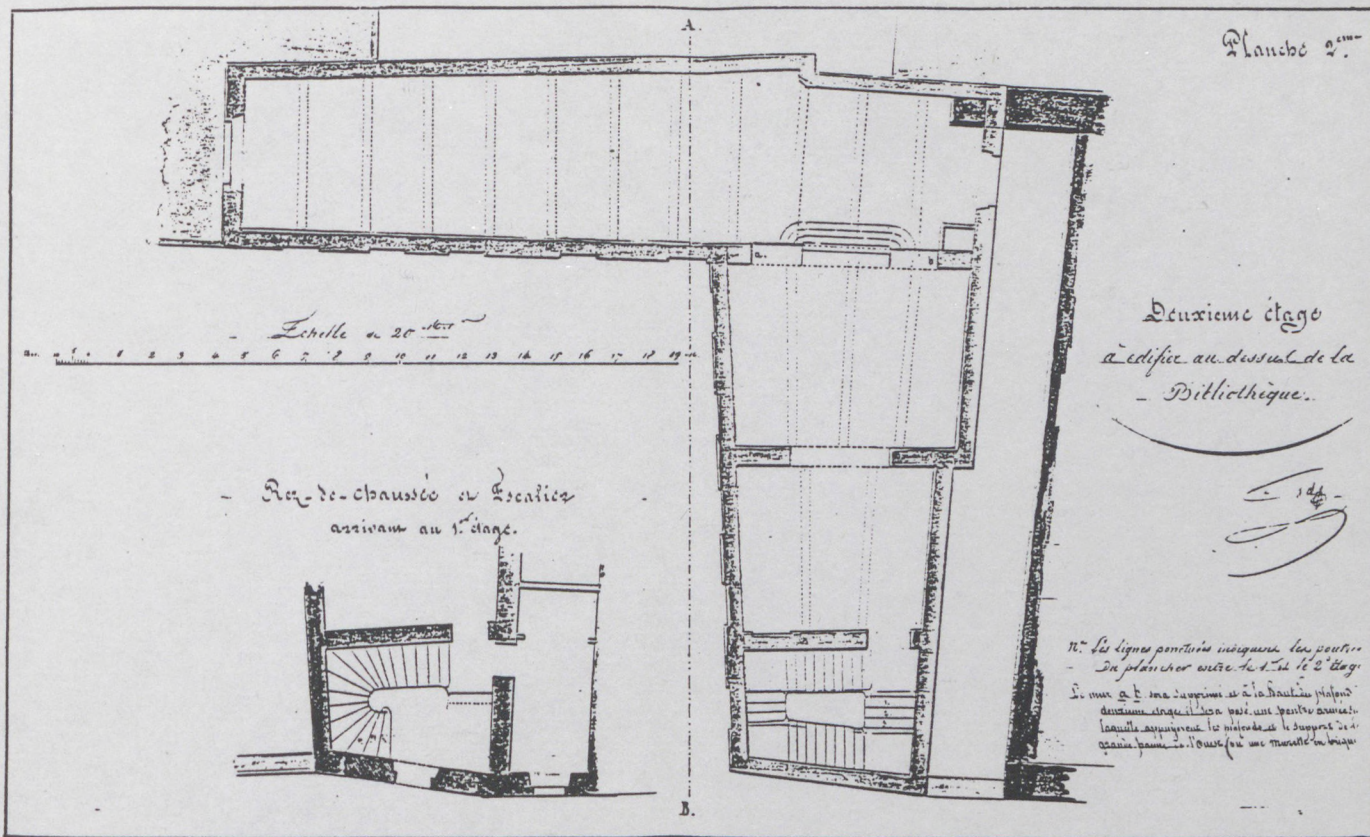
#### Le Musée comme édifice public. 1852-1880.

Les auteurs des deux premiers projets d'extension formés après le décret de 1852, reconnaissent au Musée un rôle digne de le faire figurer parmi les monuments de la Place principale. Le projet que dresse Revel en 1853 ( 27 ), fixe le Musée, désormais entendu comme Musée-Bibliothèque, sur le plus grand côté de la place, vis -à-vis de l'Hôtel de Ville. Revel réunit le Musée et la Bibliothèque en les incorporant dans un édifice avec "une cour d'honneur et un jardin intérieur" selon un sché-

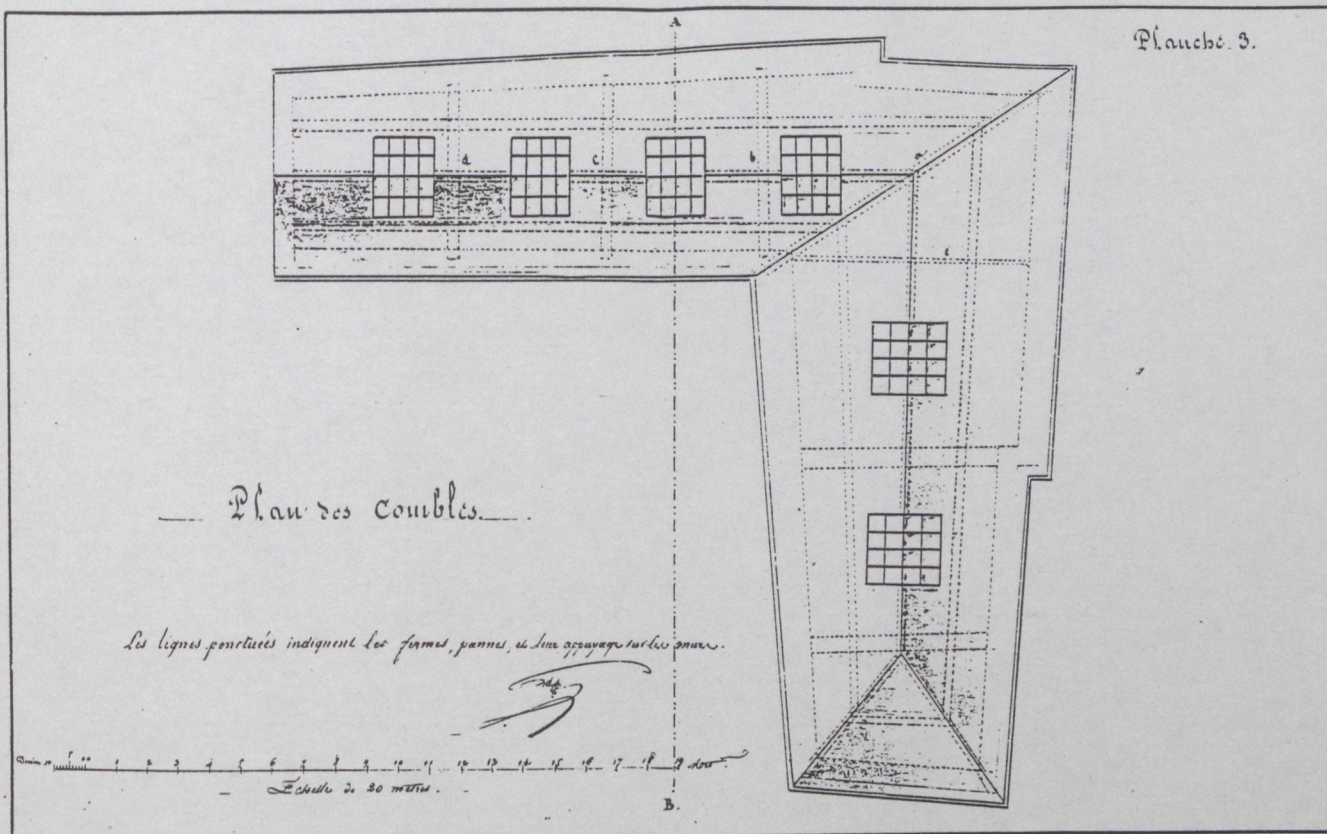


29<sup>a</sup>  
b





30<sup>a</sup>  
b



ma reconduit jusqu'au projet définitif de 1882.

Un contre-projet élaboré par la Ville en 1856, bannit fig 31  
de la Place d'Armes les édifices publics sauf un Musée-Bibliothèque qui règne sur le côté sud entre place et boulevard:

"Cet édifice a été projeté sur la nouvelle Place d'Armes, îlot n°44. Il a paru convenable de réserver, sur la grande place qui sera le lieu de réunion pour les cérémonies ou fêtes publiques, un établissement municipal dont l'administration de la ville aurait la libre disposition. L'emplacement réservé a une longueur de 52 x 28 mètres; c'est une surface de 1.456 m<sup>2</sup>. Le Musée Bibliothèque du Havre n'occupe que 1000 m<sup>2</sup>, la bibliothèque d'Amiens 920, le musée de Tours 822"(28 ).

Une fois acquises les copies de Josserand en 1841, la ville s'était enrichie, en 1851, de "cinquante-six tableaux, la plupart signés de noms de maîtres illustres" achetés à l'ancien payeur du Département du Var, Dupont ( 29 ). Jusqu'à cette date le maire avait, à plusieurs reprises, refusé des offres faites par des collectionneurs; les seuls débours de la ville en fait d'oeuvres d'art, couvraient les émoluments de 600 francs du peintre Coste, pour la conservation des tableaux des salles de l'Hôtel de Ville ( 30 ). Toutefois, le maire, renonce à attendre la construction d'un édifice spécial et tire parti des démolitions sur les terrains du nouveau théâtre, pour proposer de convertir en musée l'ancienne chapelle de l'Hôpital civil St. Esprit. Les fig 8  
dimensions de ce vestige, 58,30 x 9 mètres, convenaient à un lieu provisoire de conservation.

Ce projet fut le dernier d'une série d'essais de transformation en musée d'un ancien bâtiment; il réunit les mêmes conditions que les projets déjà examinés, savoir: l'aménagement, au dernier étage sous les combles, de la galerie de peinture en éclairage zénithal et, en second lieu, la construction d'un grand escalier conduisant au premier étage. Les récentes critiques contre l'insuffisance et l'inégalité des volumes du projet conçu pour l'ancien évêché, poussent à démolir les planchers du second éta-

**TRAVAUX MIXTES.**

Ville de Toulon, Ponts et Chaussées, Guerre et Marine

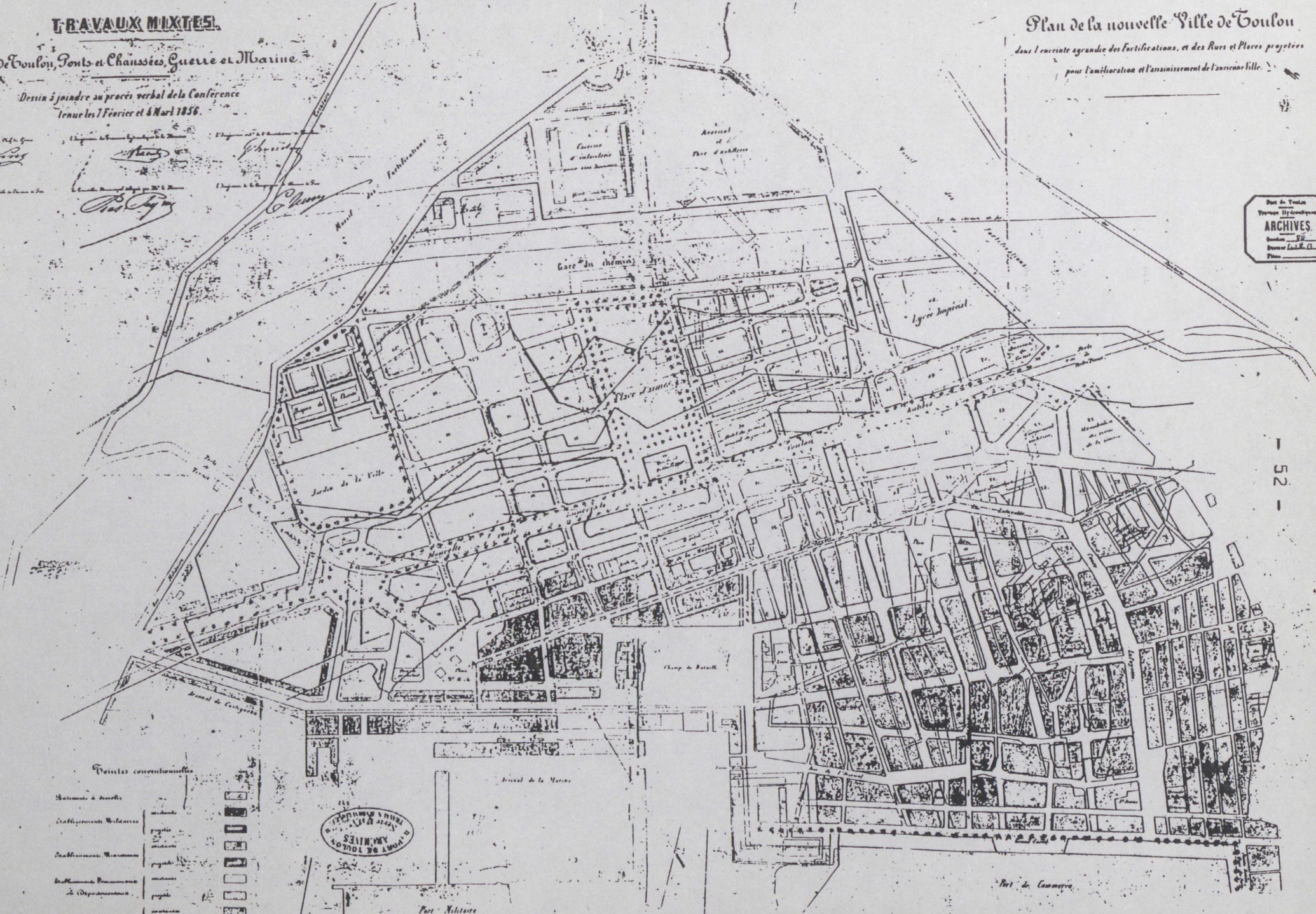
Dessin à joindre au procès verbal de la Conférence  
tenue les 7 Février et 4 Mars 1856.

*Chapuis*  
*Blanc*  
*Cherrier*  
*Chapuis*  
*Blanc*  
*Cherrier*

**Plan de la nouvelle Ville de Toulon**

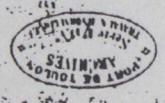
dans l'enceinte agrandie des fortifications, et des Rues et Places projetées  
pour l'amélioration et l'assainissement de l'ancienne Ville.

Port de Toulon  
Travaux Hydrauliques  
**ARCHIVES.**  
Dossier 217  
Dessiné par L. M. G.  
Plan



Points conventionnels

Entrées de Docks	noir	
Établissements Militaires	rouge	
Établissements Maritimes	bleu	
Établissements Commerciaux	vert	
Établissements de Dépense	jaune	
Établissements Publics	gris	



ge. Le rapporteur de la Commission des Travaux précise:

" Il ne s'agit pas, Messieurs, de créer là un établissement de luxe réunissant toutes les exigences d'une affectation définitive; mais de désigner ce local pour un provisoire qui peut encore durer de longues années et qui nous permettra de conserver nos tableaux, de les classer avec ordre, et d'augmenter nos richesses, en sollicitant des toiles nouvelles que nous pourrions abriter convenablement" ( 31 ).

La dépense de 12.000 francs prévue au budget, assez modeste, aurait même pu être réduite à 8.000 francs, par la recette de " 4.000 francs, montant de l'adjudication de la démolition du bâtiment de l'ancien Hôpital Civil" ( 32 ). Les prévisions du coût seront toutefois excédées, mais les travaux conduits par l'architecte Jacques seront rapidement terminés.

En 1857, la Ville a, enfin, un Musée provisoire, un nouveau Conservateur dans la personne du peintre Bronzi, et même un Directeur, titre honorifique accordé, à sa propre demande, à la gloire toulonnaise Le Corduan. Un règlement de 1857 prescrit le fonctionnement du nouvel établissement. A l'article 1<sup>er</sup>, on lit que:

" Le Musée est ouvert au public tous les dimanches et jours de fête, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Il est ouvert aux étrangers tous les jours, le samedi exceptés, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Les enfants âgés de moins de 15 ans ne seront reçus qu'accompagnés de leurs parents" ( 33 ).

Les artistes, les amateurs et les élèves des écoles de dessin et de peinture sont admis "de 7 heures du matin à 6 heures du soir", tous les jours, à l'exception des fériés et du samedi réservé au nettoyage.

Dans ses premiers temps le Musée n'est pas largement ouvert au public, mais plutôt un lieu réservé aux artistes et aux amateurs. En juin 1858, le peintre Cauvin en fait l'éloge dans Le Toulonnais:

" Les Beaux-Arts ont élu leur domicile dans le palais des grands comme sous le toit des pauvres. Cette

communauté de goût et de jouissance établit dans la société actuelle des liens sympathiques entre toutes les classes; ce qui favorisera, dans un temps plus ou moins prochain, la réalisation de ce rêve de fraternité que l'abbé de St-Pierre caressait avec tant d'amour. (...) La seule guerre possible aujourd'hui c'est celle de l'ordre contre le désordre, de la morale contre la corruption, du savoir contre l'ignorance, et de la lumière contre le chaos. Cette guerre trouvera des valeureux champions au sein de notre cité, si nous en jugeons par le vif plaisir avec lequel on a accueilli la création d'un musée à Toulon (...) L'empressement que le public met à le visiter permet de constater, qu'en le fondant, l'administration municipale, s'inspirant des tendances pacifiques de notre époque, a satisfait à un véritable besoin. D'un bâtiment menaçant ruine, elle a su tirer un parti tel, qu'il serait difficile de ne pas applaudir à la pensée qui a présidé à cette transformation" ( 34 ).

Au conservateur de la Bibliothèque Curel, le Musée inspire des métaphores de bibliophile:

" Nous avons enfin un véritable Musée. Un Musée est un beau livre rempli de poésies charmantes, de descriptions pittoresques, d'épisodes dramatiques, de scènes saisissantes, empruntés à la nature, à la religion, à la vie des peuples et des individus; un livre où chacun peut lire, même ceux qui ne savent pas lire" ( 35 ).

Enfin, la Société Artistique du Var, formée en 1853, revendique le mérite de cette réalisation:

" Par son influence croissante dans la population et au sein du Conseil Municipal, la Société obtenait en principe, la fondation d'un Musée qui bientôt se créait, et révélait à nos compatriotes des oeuvres d'art longtemps ignorées et comme dérobées aux regards dans les salles de l'Hôtel de Ville, où elles restaient inaccessibles à la curiosité du public. Avec une dépense insignifiante, l'administration donnait à la peinture une magnifique galerie, comme il en existe peu, même dans les villes de premier ordre" ( 36 ).

Mais l'approbation générale qui marque les premières années du musée s'érode avec l'usure du temps alors que le local peu à peu se dégrade. Le conservateur Antoine Bronzi, dit Bronze, se



plaint de la gêne qu'occasionnent maintes activités parasites dont le Musée est le siège. Ainsi deux mois après l'inauguration du Grand Théâtre, on continue, en décembre 1862, de donner des concerts dans les salles du Musée ( 37 ); un bal donné en 1868, "fait courir les plus grands dangers aux sculptures au milieu desquelles il est donné" ( 38 ). Les actes de vandalisme n'arrangent rien; Bronze gémit de ce qu'un clou eût percé "la partie tendre du tableau"; il dénonce encore "les hommes de papier, collés sur les gravures et les tableaux", et quantité d'autres inconvenances ( 39 ).

Cependant les dégradations causées par le temps s'aggravent. L'édifice est si vétuste qu'on l'appelle très vite le "Vieux Musée"; sa fréquentation s'accroît très fortement sans que soient prises des mesures d'entretien.

En revanche, la bienveillance de l'Etat commence de se manifester. A une demande d'information du Maire au début de 1870, Bronzi répond en confirmant l'égalité de traitement de Toulon par comparaison avec les autres villes de France, en ce qui concerne les envois annuels du gouvernement. En 1869, le musée avait ainsi reçu une dotation de tableaux, outre "une série de facsimilés de dessins de Maîtres acquis par la Commune".

Les difficultés majeures éprouvées par le Conservateur résultent, comme on l'imagine, de la ville; elle avait aboli son allocation annuelle laissant démunie le musée pour les acquisitions de hasard. Ainsi, un grand Christ en ivoire, "morceau rare de dimensions" et "chef d'oeuvre de la Renaissance", probablement volé et offert par des marchands italiens "très pressés", pour le prix de 900 francs, alors qu'il "en valait couramment 6.000", ne put pas être acheté; de même un Breughel affiché dans une vente; et encore dût-il renoncer à "huit belles épreuves du célèbre Volpato d'après les admirables Stanza de Raphaël, qu'un fripier de la ville avait exposées pour 130 francs; et qu'il n'a gardées qu'un ou deux jours à son étalage". Bronzi

demande en conséquence au Maire un crédit d'ordonnance, afin que le Musée puisse profiter de ce "qu'il plaît au hasard de lui apporter" ( 40 ).

Bronzi est le premier conservateur du Musée qui a des rapports quotidiens avec la population. Ses lettres disent son histoire personnelle, les aléas d'une vie matérielle et d'une carrière. Artiste peintre, il s'applique par tous les moyens à éduquer le goût artistique de ses concitoyens. Il crée à Toulon une école de peinture ; il déborde d'activité ( 41 ). Pendant sa longue affectation -de 1857 à 1894- Bronzi est prompt à opiner sur toute affaire du musée, y compris la consultation architecturale. Il a regretté aussi pour le "Vieux Musée", des "inconvenients (qui) n'auraient jamais eu lieu, si l'édification avait pu être préalablement raisonnées pour son objet". Sur ce qu'il considère comme son bien, il intervient directement et propose ses suggestions. Contre l'afféterie de goût des anciens propriétaires des tableaux du musée, il préconise un retour à la sobriété des encadrements, en rapport avec "la gravité d'un musée". Contre les saillies scintillantes des cadres surchargés d'ornements en mastic, contraires à l'effet de la peinture, il prône la simplicité. Il prétend, en règle générale, que:

" Dans une galerie, autant pour la commodité que pour l'effet général de placement, tous les encadrements doivent être rectangulaires. Les quelques ovales que nous avons devraient donc être quadraturés extérieurement". ( 42 )

D'autres remarques de ce rapport concernent les remèdes urgents à apporter à l'édifice; la salle que le Toulonnais avait décrite, en 1859, "une magnifique galerie comme il en existe peu même dans les villes de premier ordre et sous un jour savamment distribué au moyen de ciels ouverts ménagés dans la toiture" voilà qu'elle est devenue, dix ans après, une soupenne vétuste envahie par la poussière. Aux éloges auparavant prodigués font place les plaintes d'un Bronzi qui gémit en 1870 sur l'état des lieux:

" Lorsque le vent soulève une grande poussière, il en passe une quantité incroyable mêlée de feuilles d'arbres par les recouvrements trop courts des verres de lucarne; la pluie passe aussi par là et se répand comme la poussière en abondance (...) plusieurs endroits des murs sont imprégnés de salpêtre (...) les fenêtres du rez-de-chaussée sont vermoulues et éclairent mal les sculptures; le dallage de cette salle est aussi désagréable que peu digne pour le lieu..." (43).

Mais Bronzi trouve des justes apaisements à son humeur chagrine en rappelant le caractère provisoire d'un aménagement dont " l'incommodité du local et (la) vétusté empêcheront d'entrer dans une voie d'installation rationnelle" ( 44 ).

Le projet de Musée-Bibliothèque: 1880-1887.

L'idée de créer un Musée, non plus sous les combles d'une vieille bâtisse municipale, mais, de toutes pièces, dans les quartiers de la ville neuve, est esquissée pour la première fois en mars 1880 par le maire Dutasta; il l'exprime dans un rapport à la Commission des Finances sur les Grands Travaux. C'était la première fois, depuis son élection en 1878, qu'il entreprenait: l'école Rouvière lui était presque tombée du ciel, legs d'un mécène qui, averti de la lenteur des décisions municipales, avait assorti la jouissance de son héritage de la charge de commencer la construction d'une école laïque de garçons dans les douze mois suivant son décès ( 45 ).

Le programme s'accordait avec les décrets sur l'école laïque obligatoire. A la fin de 1879, la ville a pour programme des maisons d'école en ville et dans les faubourgs, outre la transformation d'écoles "congréganistes" en écoles laïques. Dans son rapport à la Commission des Finances au printemps 1880, Dutasta surprend le Conseil en adjoignant au programme d'écoles, la construction d'un musée et d'une bibliothèque ainsi que l'ouverture du boulevard du Littoral, tous projets offrant à son sens "un caractère exceptionnel d'urgence ou d'utilité" ( 46 ). Avant même de choisir le terrain, Dutasta propose de

réserver 350.000 francs; égale au budget de l'Ecole Rouvière, cette somme irait à la construction d'une "sorte de Palais des Beaux-Arts" dans lequel établir le Musée, la Bibliothèque et une école publique de dessin. L'urgence de nouveaux locaux pour le musée devenait pressante; face à la dégradation du Vieux Musée, la mairie réduisait davantage son budget! Le rapport à la Commission du budget par Gaune en 1879 ( 47 ), atteste cette misère ; le crédit annuel de 4.000 francs au titre du "Musée communal" n'allouait que 300 francs aux "réparations des tableaux", insuffisants pour encadrer les envois du Louvre: "Si le Ministre savait que ces tableaux sont délaissés et restent invisibles pour le public, il ne comprendrait certainement pas le Musée de Toulon dans une autre répartition de tableaux ou d'oeuvres d'art".

Un terrain est assez rapidement choisi. En avril 1880 Dutasta en fait l'annonce:

" La nécessité de construire un Musée, une Bibliothèque et une salle de conférence n'est plus à démontrer, et nous devons profiter pour combler cette lacune de notre organisation municipale, des ressources que l'emprunt projeté doit nous fournir. Après un mûr examen de la question, vous avez considéré que ces divers établissements devaient être réunis dans un même édifice, et vous avez considéré, comme étant le plus propre à cette construction, le terrain situé bd. de Strasbourg, entre la Maison Fabre et la rue Chalucet, à l'est du jardin de la ville " ( 48 ).

Ce terrain est le vaste îlot 13, de 130 x 45 mètres, entre fig 1  
l'Avenue Vauban et le Jardin de la Ville. En 1863, l'administra- 11  
tion municipale l'avait réservé pour y édifier des établissements communaux: une Eglise et un Marché couvert. Cette affectation n'est pas maintenue ( 49 ). En 1868, l'ingénieur de la Ville, Roman, avait divisé l'îlot en lots plusieurs fois mis aux enchères. Occupé dans son côté est par la maison de la trésorerie et par la Loge maçonnique, la partie restante, de plus de 4.000 mètres carrés, était louée par la ville à des forains qui y installaient

à tour de rôle des comptoirs provisoires ou des théâtres en bois et toile. La division du grand flot autorise désormais l'édification du Musée sur la partie invendue. L'ouverture de la future rue Paulin Guérin isolera le monument, calé entre les actuelles rue Chalucet et Revel.

Les premiers commentaires de la presse paraissent dans Le Petit Var, fondé en 1880 par Dutasta, pour se défendre des attaques de la presse de droite.

Sous le titre "Le Musée actuel et le futur Musée" un article anonyme du nouvel organe déplore, pour la première fois dans la presse locale, l'aspect triste et décrépît du vieux musée; on prend presque plaisir à faire partager "le sentiment de frayeur" éprouvé surtout "par les touristes qui, sur la foi des guides Joannes et autres, s'arrêtent à Toulon pour visiter un musée et qui ne trouvent, pour répondre à ce nom pompeux, qu'un entrepôt provisoire d'objets d'art. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, non seulement les planchers du musée menacent ruine, mais les murs extérieurs sont lézardés, bouclés et tombent enflés de vétusté".

Avant même l'annonce de la commande officielle, l'auteur se révèle si bien informé sur la configuration du nouveau Musée et sur le choix de l'architecte, qu'on peut l'identifier à Allar, ami du maire, effectivement proposé par lui.

Monument "isolé de toutes parts" tel que Le Petit Var le célèbre, le Musée respecte la disposition consacrée qui installe au rez-de-chaussée la sculpture -plâtres et marbres- dans plusieurs salles, par époque et écoles. Une aile est ménagée pour les collections de minéralogie et d'histoire naturelle; à l'école de peinture, une ou deux salles. Un large escalier, très aéré et éclairé conduit à l'étage, selon une mode à laquelle se conforment les architectures officielles du XIXe siècle. Le Musée de Peinture, à l'étage, est réparti selon les mêmes critères que les salles de sculpture, sauf à bénéficier de l'éclairage zénithal. Réservée à la Bibliothèque, l'aile est de l'étage pri-

fig 38

vilégie le modèle de Labrouste de la bibliothèque-galerie éclairée du haut. L'entière paroi est couverte de rayonnages "installés comme à la Bibliothèque Nationale de Paris, comme à la Bibliothèque de Grenoble et comme à celle de Marseille". A la fonction principale de la lecture, s'ajoutent un cabinet des estampes, des gravures et des médailles et une salle pour les réunions, les conférences et les concerts, devenue indispensable au gré des sociétés d'artistes et de savants, notamment de l'Académie du Var, dont font partie des hommes de culture, comme des peintres toulonnais d'une certaine renommée ( 50 ).

Le 13 février 1882, la Commission des Grands Travaux, donne son accord pour que Allar dresse "dans le délai maximum d'un mois" le plan définitif et le devis pour le Musée-Bibliothèque" ( 51 ). En juillet, il envoie au Maire le projet définitif; le devis est de 519.618 francs; l'architecte laisse espérer un rabais du 10% de l'entreprise, comme cela s'était passé pour l'Ecole Rouvière. Le 9 août, le Conseil Municipal approuve plans, devis et moyens financiers proposés par la Commission des Grands Travaux. Le Conseil adopte, pour la construction du Musée-Bibliothèque, les mêmes dispositions qui étaient prises en général, pour les travaux communaux: l'intérêt du capital avancé par l'entreprise au taux de 3,50% commencera "à prendre date du jour de la livraison du Monument. Pendant les trois années suivantes, la ville payera à l'entrepreneur l'intérêt du Capital mais sans annuités. (...) si après les trois premières années aucun remboursement ne s'était effectué, la Ville s'engage à rembourser le capital avancé au moyen de 15 annuités dont chacune représentera le quinzième de la dette. (...) le total général d'intérêt et d'amortissement s'élevant à la somme de 622.501<sup>f</sup>,24 , (...) le devis descriptif et estimatif du projet s'élève(vant) à la somme de 519.618<sup>f</sup>,75, sur l'avis de M<sup>r</sup>. l'architecte" le tableau d'amortissement du capital et d'intérêt est établi "sur le pied de 500.000 francs". La Commission des Grands Travaux estime cette somme "plus que suffisante pour la construction du monument" ( 52 ).

A l'occasion de cette séance, l'on apprend que la commande du Musée a été faite directement à Allar, par la Mairie, satisfait des résultats de l'architecte à l'Ecole Rouvière. ( 53 ).

Le registre des délibérations municipales nous donne des repères pour comprendre les rapports privilégiés que, Gaudensi Allar entretient avec Dutasta, plus particulièrement après le succès au concours de l'Ecole Rouvière ( 54 ).

En décembre 1881, avant que la commande du Musée-Bibliothèque lui soit officiellement confirmée, Allar avait demandé l'acquisition du terrain disponible sur l'ex-îlot 13 (entre la Trésorerie Générale et la nouvelle rue) pour y édifier un hôtel de sous-préfecture. Ce qui montre bien les ambitions d'Allar et son désir d'emprise sur le marché des édifices publics. Ses manoeuvres seront récompensées en 1887, par la commande du Mont de Piété, construit à la place du Grand Couvent.

Les fouilles pour l'édification du Musée-Bibliothèque commencent le 1<sup>er</sup> mars 1883, une fois obtenu l'accord du Préfet (55).

Au printemps 1885, lorsque les "travaux de grosse construction" sont bien avancés, Allar demande une rallonge de crédits pour les "travaux d'art" de Peinture et de Sculpture. "Par un judicieux ajustement d'ornementations -écrit-il- il faut faire valoir le centre de ce tableau idéal constitué par l'édifice considéré comme un immense cadre, au milieu duquel seront enchâssés statues, tableaux, gravures et livres" ( 56 ).

Allar n'avait pas suivi l'enseignement des Beaux-Arts; ses classes il les avait faites auprès d'Espérandieu; il n'avait pu jouer à Marseille qu'un rôle secondaire dans les chantiers du Palais Longchamp et de la Bibliothèque. Les commandes d'édifices publics à Toulon, ville à l'époque démunie d'architectes, le font apparaître tout ensemble sous les figures d'architecte inspiré et d'organisateur de chantier. Sa demande de crédits supplémentaires se compose habilement avec le souci de démontrer son esprit de méthode. Les oeuvres de peinture destinées au grand

escalier, il les partage en "peinture d'ornement" et de remplissage -comme figures, médaillons, agrafes, entourages et inscriptions- et en "peinture artistique". Cette dernière est destinée aux plafonds et voussures des galeries; ses motifs commentent l'étude de la peinture et de la sculpture, ou des sujets d'histoire locale. Il distingue pour la sculpture les ornements appliqués et des figures en haut-relief, y compris des cariatides.

Les artistes sont classés en "artistes ordinaires" chargés des oeuvres d'ornement, alors que "les oeuvres d'art proprement dites" ne seront confiées, écrit-il, qu'à "des mains habiles et éprouvées".

En divulgateur avisé du goût du temps, Allar propose comme peintre d'art Puvis de Chavannes, maître incontesté dans l'art d'animer les murailles de maintes cages d'escalier. Après la décoration du grand escalier du Musée, au Palais Longchamp à Marseille, où Allar avait été sous-inspecteur des travaux (1867-69), Puvis est submergé de commandes publiques. Dans les années 1880-85, notamment, où il achève le complément décoratif du Musée d'Amiens (1880), il décore l'escalier du Palais Saint-Pierre à Lyon (1883) et le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne (1886). Plusieurs Toulonnais ont sans doute regretté son absence de la décoration de leur monument; par sa manière d'insouffler une sorte d'enchantement au fait quotidien, la peinture de Puvis, qu'on essaiera par ailleurs d'imiter, aurait parfaitement répondu au programme iconographique proposé par Allar et approuvé par la ville, d'une peinture allégorique d'intention, mais réaliste de fait.

L'exécution des peintures, aujourd'hui presque entièrement disparues, est confiée à de jeunes peintres toulonnais qui trouvent, dans ce vaste chantier, le premier foyer de la commande publique.

Le programme pour les oeuvres de sculpture est plus complexe et important, aussi bien pour le coût que pour la valeur de message qu'Allar confie à l'ensemble de cette partition. Afin de



rendre évidentes les deux fonctions essentielles du monument, l'arceau de chaque entrée du front principal est surmonté d'un écusson emblématique du Musée et de la Bibliothèque; Allar double cette même information, de manière plus emphatique, au dessus de chaque porte à l'étage, par deux Loggia en serlienne; dans chaque loggia, deux "cariatides droites" allégoriques des lettres et des arts, soutiennent deux petites coupoles en pierre, coiffant les entrées. Au centre de ce même front, les Armoiries de Toulon-Port la Montagne, marquent l'axe de la double galerie couverte; "portées par deux proues de navires sur lesquelles sont assis un pêcheur et un pilote", les armes de la ville républicaine rappellent son caractère révolutionnaire et marinier ( 57 ).

fig 34  
42

32  
34  
39

39

Si Allar fait appel aux allégories pour délivrer son message sur le front privilégié de la cour d'honneur, c'est l'exemplarité des grands hommes qu'il cite pour marquer la nature et le rôle du monument. De l'ensemble du projet, il donne le programme général, en guise de célébration sculpturale de la ville, de ses habitants, de sa région. De part et d'autre de la cour, à hauteur de l'étage, deux niches s'ouvrent sur les bustes d'un artiste et d'un littérateur provençaux. Au deuxième niveau des pavillons, une grande frise continue "comme une couronne artistique" égrène en médaillons, des portraits de savants, d'artistes et d'hommes de lettres du pays, qu'entourent des entrelacs et des inscriptions peintes et sculptées. Repartis de manière discontinue dans les tympanâ des grands arceaux du premier étage et de manière continue dans la grande frise, ces motifs de couleur en terre cuite émaillée, sont destinés à rehausser le ton clair et discret de la pierre de taille:

" Il y a lieu d'ajouter, en outre, à ces travaux, certains motifs en terre cuite émaillée, qui tiennent à la fois à la peinture et à la sculpture, et que je compte faire intervenir comme un élément puissant de décoration" ( 58 ).

Le montant des travaux, de 50.164,00 francs, doublait qua-

4

siment le prix prévu au premier devis pour les travaux d'art, cela dans un moment délicat pour les finances de la ville, sortant d'une épidémie de choléra.

En 1884, l'épidémie avait ravivé les polémiques contre le maire, promoteur de cette bâtisse monumentale, considérée un luxe au regard de travaux plus urgents tels que l'assainissement. Ainsi de la critique formulée dans une feuille adverse au maire:

" Quand on n'a pas de water-closet, on ne construit pas des Musées; quand on renâcle devant la dépense d'un égout collecteur, on ne collectionne pas à grands frais des volumes".

Faisant front aux opposants de Dutasta, Le Petit Var s'efforce de justifier le surplus des dépenses; la réunion d'un Musée-Bibliothèque en un seul édifice, était un choix économique répondant à un programme devenu indispensable qui n'avait, encore, rien coûté à la ville ( 59 ).

Allar, de son côté, aborde la question directement:

" Tous ces travaux de décoration et d'ornementation dépassent certainement les prévisions du devis. Est-ce une raison pour ne pas les exécuter tous? Je ne le pense pas ! "

Il invoque des précédents: Grenoble, pour son Musée-Bibliothèque a reçu une subvention de 150.000 francs; Lille, pour son Palais des Beaux-Arts a obtenu davantage (200.000 francs); et à Bordeaux, où l'Etat a payé la moitié des travaux d'art de la nouvelle Faculté de Sciences ( 60 ).

A Toulon, la moitié des frais de décoration du Musée-Bibliothèque sont pris en charge par le Ministère de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes. Il choisit les artistes payés sur ses crédits et distribue la commande parmi plusieurs peintres et sculpteurs. Le programme iconographique avait été esquissé par Allar; une commission d'artistes locaux et d'érudits le perfectionne en choisissant les personnages cen-

sés . . . représenter . . . la Provence et . . . Toulon. Enfin, aux artistes désignés, Allar fournit "les dessins et les dimensions exactes des oeuvres à exécuter, avec l'indication de leur emplacement définitif". Mais on changera certains des partis iconographiques faits avant les consultations, en tenant compte des spécialités des artistes choisis par le Ministère. Ainsi la commande de peintures artistiques du grand escalier aux paysagistes Gallian et Montenard, oblige à supprimer les motifs de figures qui, selon Gaudensi, devaient représenter les Lettres et les Arts. Parmi les grands panneaux cintrés, face aux baies ouvertes de la galerie du premier étage, Montenard peint les trois compartiments du centre; un seul sujet, en triptyque figure la cueillette des olives en Provence.

Aux côtés extrêmes du grand escalier, Gallian exécute deux panneaux avec des allégories de la "pêche" - un pêcheur courant- et de la "Moisson" -une paysanne vannant le blé. Dauphin réalise "à ses frais" les panneaux qui précèdent les portes d'entrée de la bibliothèque et du musée de peinture; dans un panneau il peint "une vue très pittoresque du port marchand", dans l'autre une vue de la côte prise aux environs du Cap Brun ( 61 ). A Garaud et à Ginoux sont confiés les huit médaillons en camaïeu ( 62 ).

Exécutées en toile peinte, marouflées ensuite sur les murs, ces peintures, "fausses fresques décoratives" révèlent les tendances de la jeune génération toulonnaise des années 1880, formée dans les ateliers parisiens et mentionnée aux Salons. Revenus dans le midi, ces peintres privilégient le genre moins noble, mais plus "moderne" du paysage, ou bien les personnages simples, aux gestes figés, à la manière des figures allégoriques de Puvis. Sur les parois du Musée ils font apparaître des représentations réalistes des paysages toulonnais, des activités typiques de la tradition régionale.

Les oeuvres de sculpture les plus frappantes, les quatre fig 32  
cariatides de la façade principale, sont confiées à André Allar,

frère de Gaudensi et ,à l'époque, gloire officielle: Prix de Rome en 1869, il remporte la médaille de première classe de la section sculpture à l'Exposition Universelle de 1878.



32

Note — Les pages 10, 11 et 12 complétant la monographie de Puget de Toulon et doivent être placées au bas de la page livraison lorsque faisant partie de la 11<sup>e</sup>

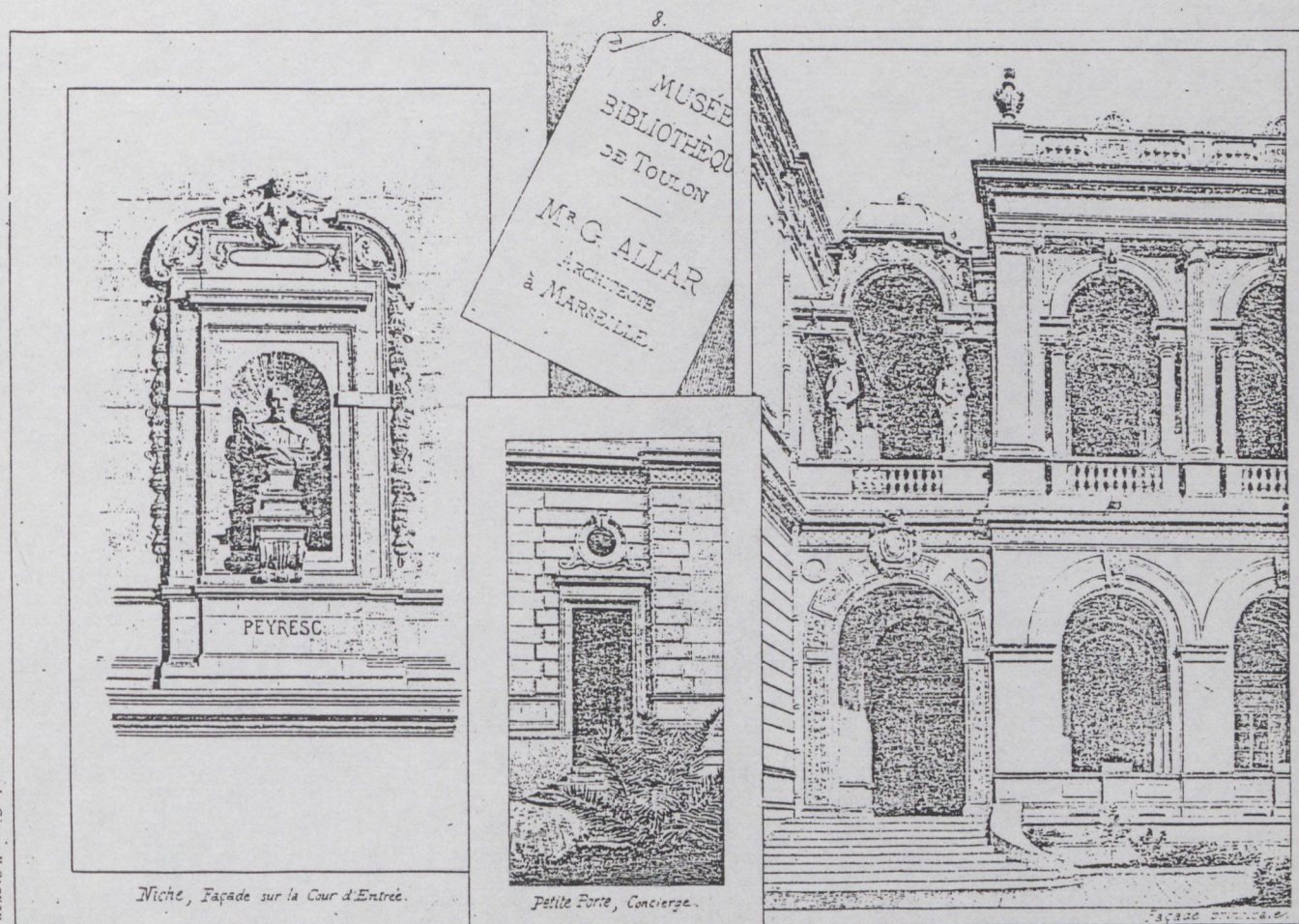
Les sculpteurs toulonnais Lange et Hercule, formés tous deux à l'école de sculpture de l'Arsenal, puis dans l'atelier Jouffroy à Paris, réalisent les autres figures. Au couronnement de la partie centrale de l'attique de la façade d'entrée, Lange exécute les armoiries de la Ville, soutenues par une paysanne et un pêcheur; Hercule est l'auteur des deux bustes placés en vis-à-vis dans les niches des ailes latérales sur la cour d'honneur. Les suffrages des artistes toulonnais désignèrent Puget et Peiresc comme personnages éminents des arts et des sciences. Flanqué de deux listes de noms d'architectes, peintres, sculpteurs toulonnais, le buste de Puget, emblématique de la sculpture, est érigé en pro-

34  
39

33

tecteur des arts. L' "humaniste provençal" Peiresc, flanqué à son tour, de noms d'historiens, de poètes et de savants de Provence, est là pour consacrer l'union de l'esprit scientifique et du désir de savoir.

Ce sont les parois autour de la cour d'honneur et leur retournement dans les ailes sur le front du boulevard, dont la frise est rehaussée par l'éclat des émaux polychromes, qui concentrent la partie la plus remarquable de l'effort de représentation.



Les Grands H. CASANOVA

Niche, Façade sur la Cour d'Entrée.

Petite Porte, Concierge.

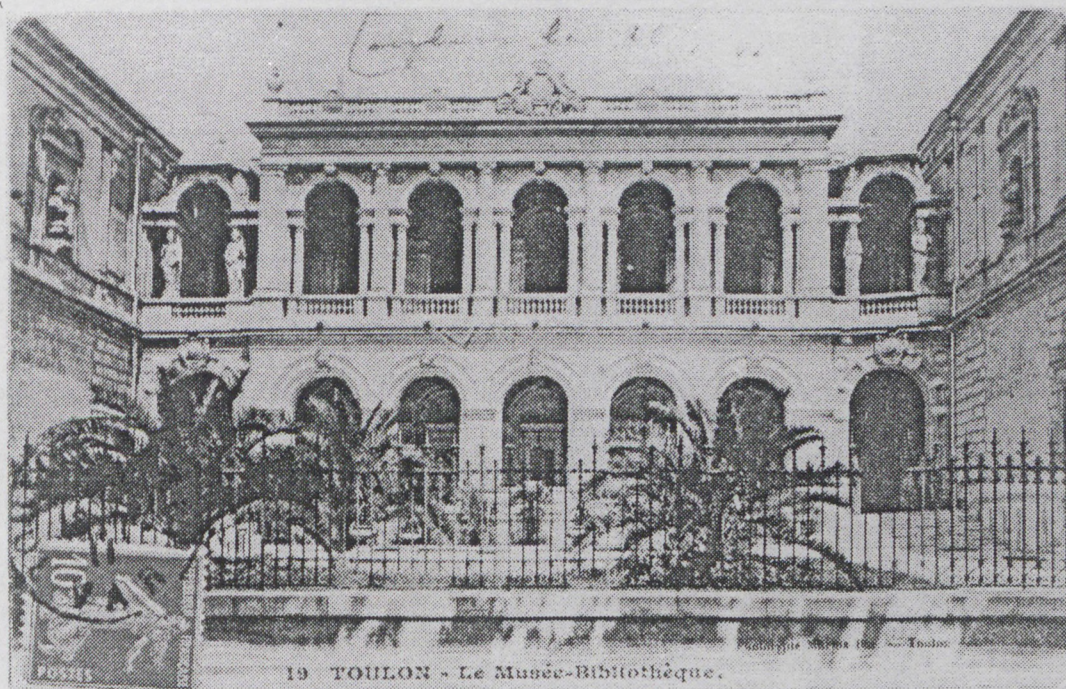
Façade principale.

33

Les autres côtés de l'édifice, reçoivent le traitement que l'on réserve, à l'époque, aux façades secondaires: vides de statues et d'ornements, leurs niches gardent à jamais un air d'inachevé. fig 40 41  
La publication par Raguenet du Musée-Bibliothèque, dans ses Monographies de Bâtiments Modernes, nous montre l'importance accordée par Allar aux travaux d'architecture et d'ornementation. Minutieux dans les détails décoratifs des décors extérieurs, il devient obsessionnel de précision dans les gravures des inté -

rieurs, des rayonnages bien remplis des bibliothèques à l'ac-  
crochage congestionné des tableaux bord à bord, tapissant les pa-  
rois de la galerie du premier étage.

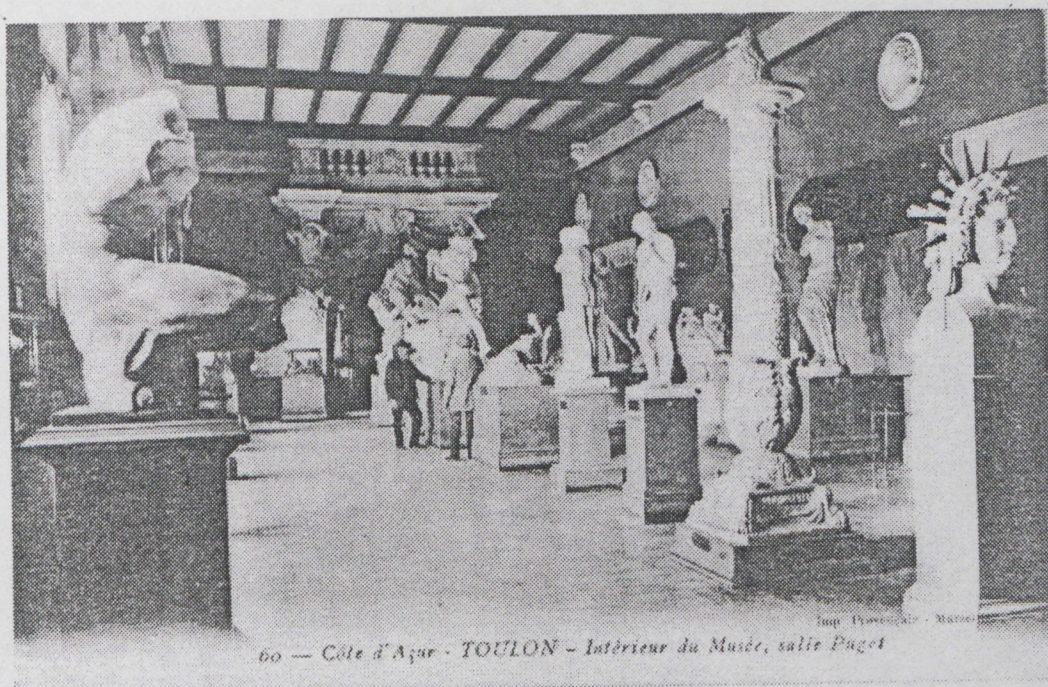
fig 40  
41  
42



34

On ne pourra reprocher à Allar aucun gaspillage; le budget restreint de la ville excluait la somptuosité. Jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise fait l'avance, comme convenu, des frais engagés pour les travaux. Mais avant leur achèvement, Dutasta obtient du Préfet l'autorisation d'organiser une loterie pour dégager "immédiatement la ville des charges provenant du Musée". Des 779.904,46 francs du montant global des travaux, une fois déduits 25.600 francs donnés par l'Etat pour les travaux de décoration, les 725.000 francs restants sont versés au Trésor, au crédit du compte de la ville, par le Crédit Foncier, en vertu d'une autorisation spéciale du Ministre de l'Intérieur. Remis à la Ville le 10 juin 1887, le Musée ne lui coûte que 29.304,46 francs. "Ce fut le dernier acte de l'administration Dutasta" ( 63 ).

Comment l'édifice a-t-il soutenu ses fonctions multiples et l'accroissement de ses collections au cours du XXe siècle, compte tenu de ses modestes dimensions et de l'absence de locaux de réserve? A dater de 1903, la responsabilité du conservateur est alléguée de la tâche de bibliothécaire ( 64 ).



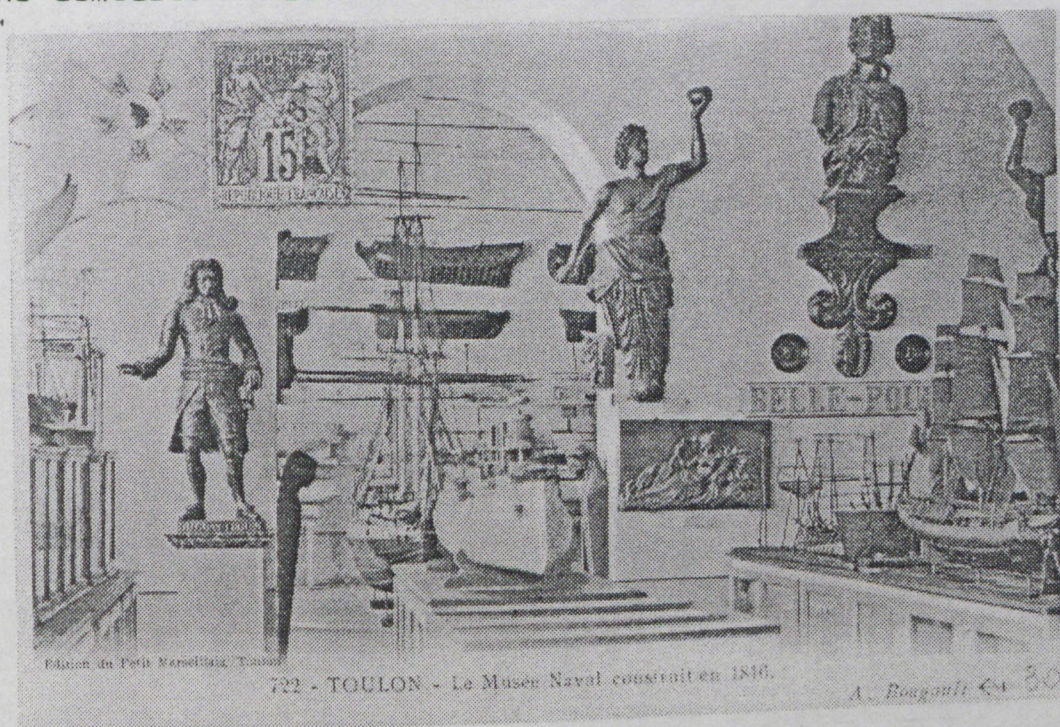
60 - Côte d'Azur - TOULON - Intérieur du Musée, salle Puget

35

En 1918, les collections du Musée Naval sont transférées au rez-de-chaussée . Il y avait là plus de cinq-cents pièces provenant de l'ancienne Corderie de l'Arsenal; notamment "des statues en ronde bosse et bas-reliefs, sculptures de la suite de l'Ecole de Pierre Puget", mais aussi des modèles de galères, de vaisseaux, de machines et des instruments de navigation. Mêlés aux "statues modernes", ces objets ont évidemment tranché sur l'uniformité de la salle de sculpture; le déplacement des antiques dans le vestibule et les paliers, a relevé le décorum de ces parties communes, qui mimaient le faste des vestibules d'une riche demeure. A la fin de la même année (1918), l'adjonction d'

fig36

35



Edition du Petit Bazar de Toulon

722 - TOULON - Le Musée Naval construit en 1810.

A. Bourguin

30

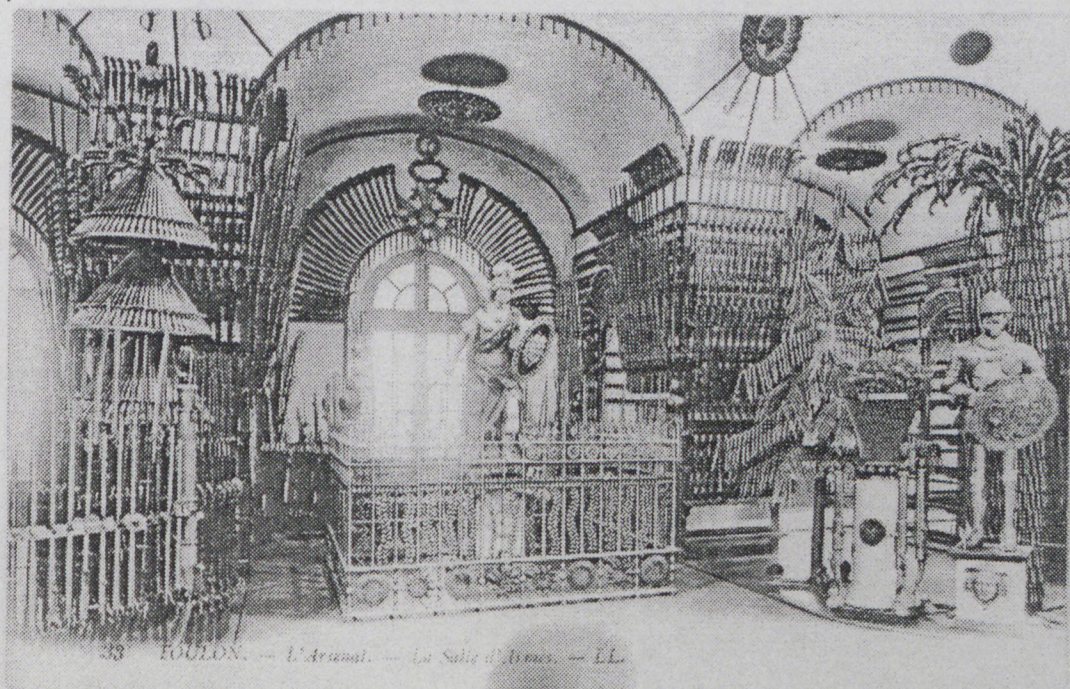
36

une partie des salles d'Armes de l'Arsenal maritime gaze sur le fig 37  
tout une aura fantastique. La description du "Musée d'Artillerie"  
faite par le Conservateur du Musée des Beaux-Arts F.C.Rossi, nous  
fait regretter la disparition du fonds:

" Ce Musée consiste dans la combinaison savante  
des objets, qui a présidée à leur arrangement, d'  
un goût artistique apprécié.

Avec des pistolets, des baguettes, de fusils, des  
balles, des biscayens, des assinets ancien modèles,  
on a composé des vases de plusieurs formes, au gal-  
be gracieux. On a imité les palmiers; des soleils  
éblouissants; des étoiles phosphorescentes sont for-  
mées par des pièces d'acier et de cuivre du plus  
brillant effet et attachante de curiosité" ( 65 ).

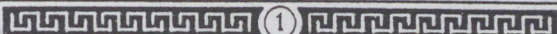
A la différence du Musée de Grenoble qui a dû se séparer de  
la Bibliothèque, celui de Toulon a pu faire cohabiter ses diver-  
ses fonctions. La conception généreuse de l'espace d'accueil et  
de circulation assurait à chaque activité indépendance et dégage-  
ment. La modestie du budget de fonctionnement aura au moins permis  
à ces salles, sans surcharges d'ornements, de mieux s'adapter à la  
simplification du goût dès les premières années du XXe siècle en  
matière de musées. Somme toute, cette sobriété contrainte aura per-  
mis au Musée de Toulon de rester un monument entier de l'histoire  
toulonnaise ( 66 ).



33 TOULON. — L'Arsenal. — La Salle d'Armes. — LL.



10<sup>ème</sup> LIVRAISON



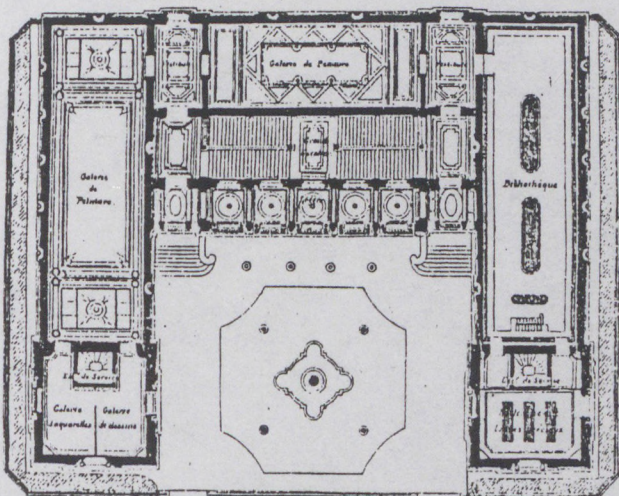
MUSÉE.

# MONOGRAPHIES DE BATIMENTS MODERNES

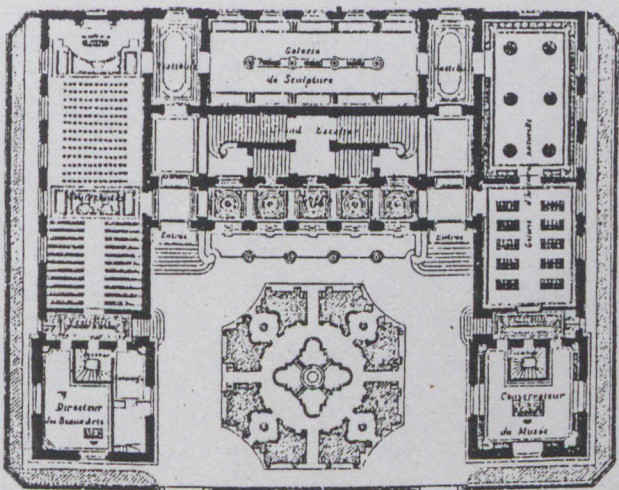
A. RAGUENET, Directeur, 5, Rue du Pont-de-Lodi, Paris.

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE de TOULON

M<sup>r</sup> Gaudensi ALLAR Architecte à Marseille.



Plan du 1<sup>er</sup> Étage.



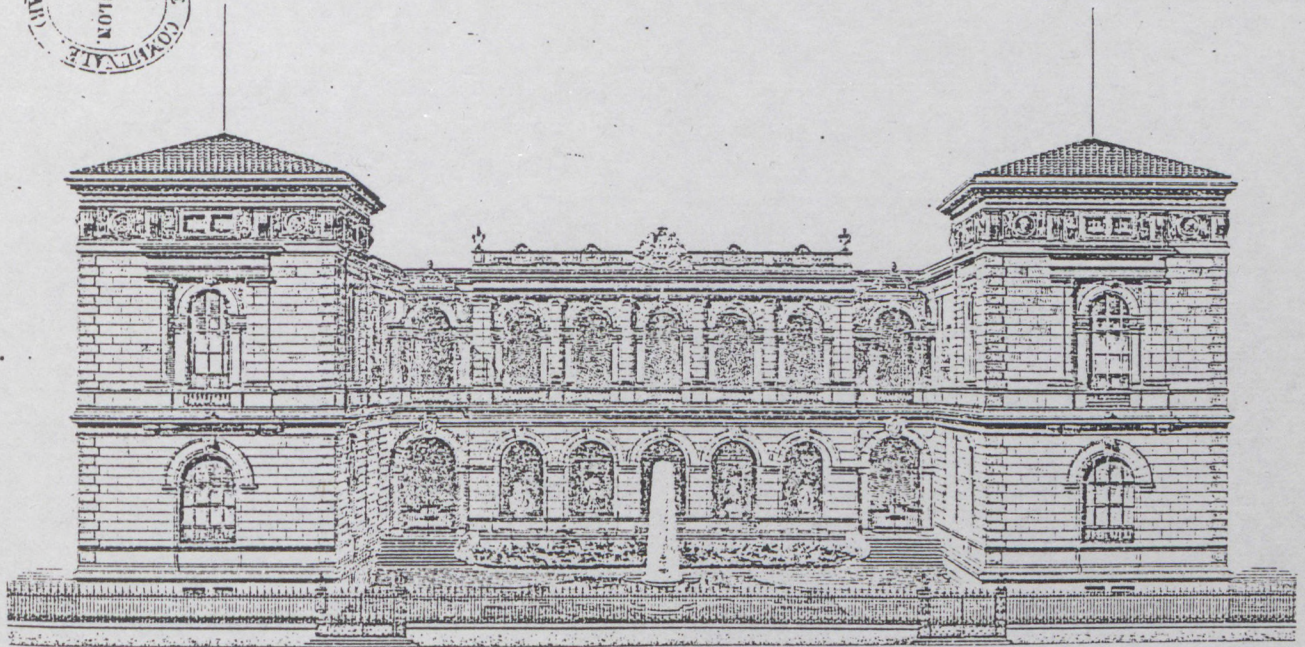
Plan du Rez-de-Chaussée  
Échelle de 0<sup>m</sup> 002<sup>m</sup> pour 1 mètre



H. CAGNON, Editeur, 5, Place S<sup>t</sup> Michel, Paris

Imp. F. Hermet, 70, r. de Rennes, Paris.

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE de TOULON.  
M<sup>r</sup> GAUDENSI ALLAR, Architecte à Marseille.

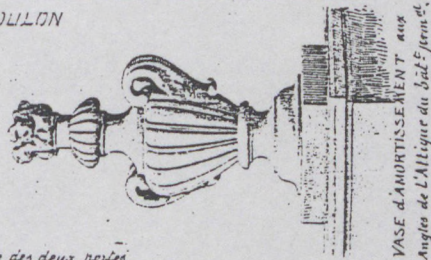


FAÇADE PRINCIPALE.

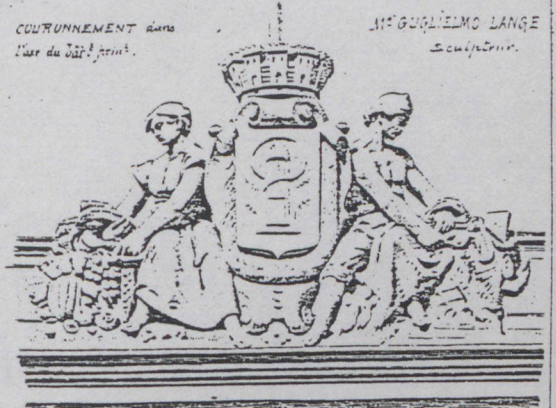
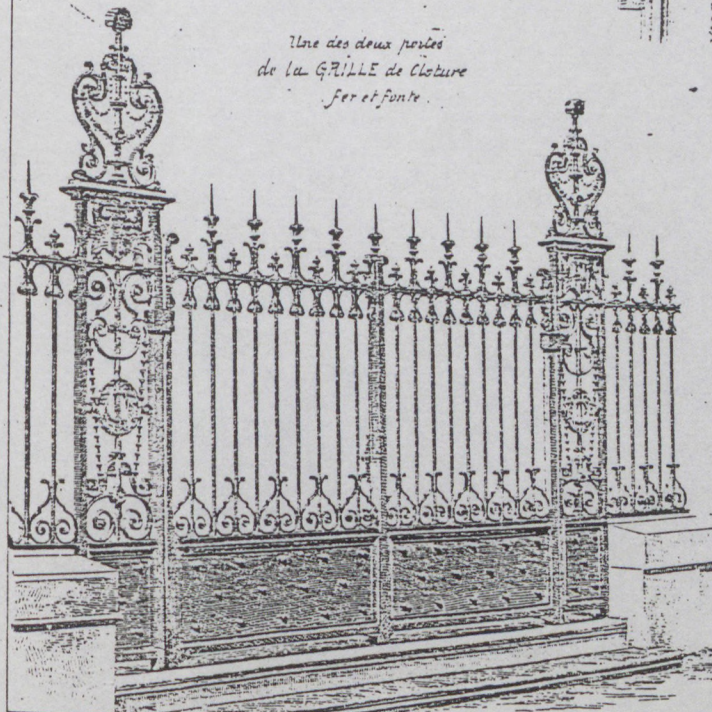
Echelle approximative de 1,005 par Mètre.

39<sup>a</sup>  
b

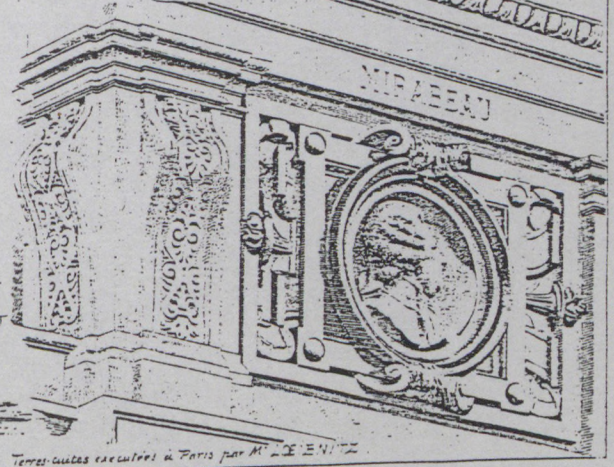
MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE de TOULON  
M<sup>r</sup> G. ALLAR, Architecte.



Une des deux portes  
de la GRILLE de Cloture  
fer et fonte.



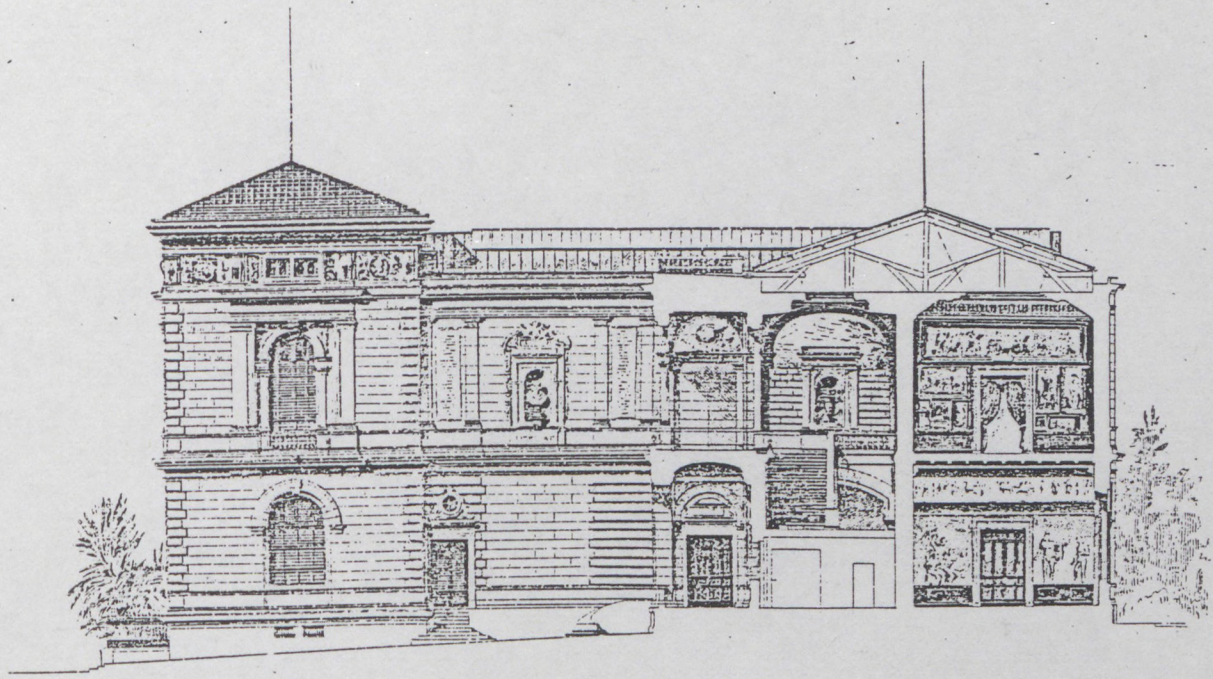
CONSOLES et CARTOUCHES décorant la frise des Pavillons des ailes en retour.



Terres-cuites exécutées à Paris par M<sup>r</sup> DE ENI.

MUSÉE - BIBLIOTHÈQUE DE TOULON

M<sup>r</sup> G. ALLAR Architecte à Marseille.



Coupe transversale

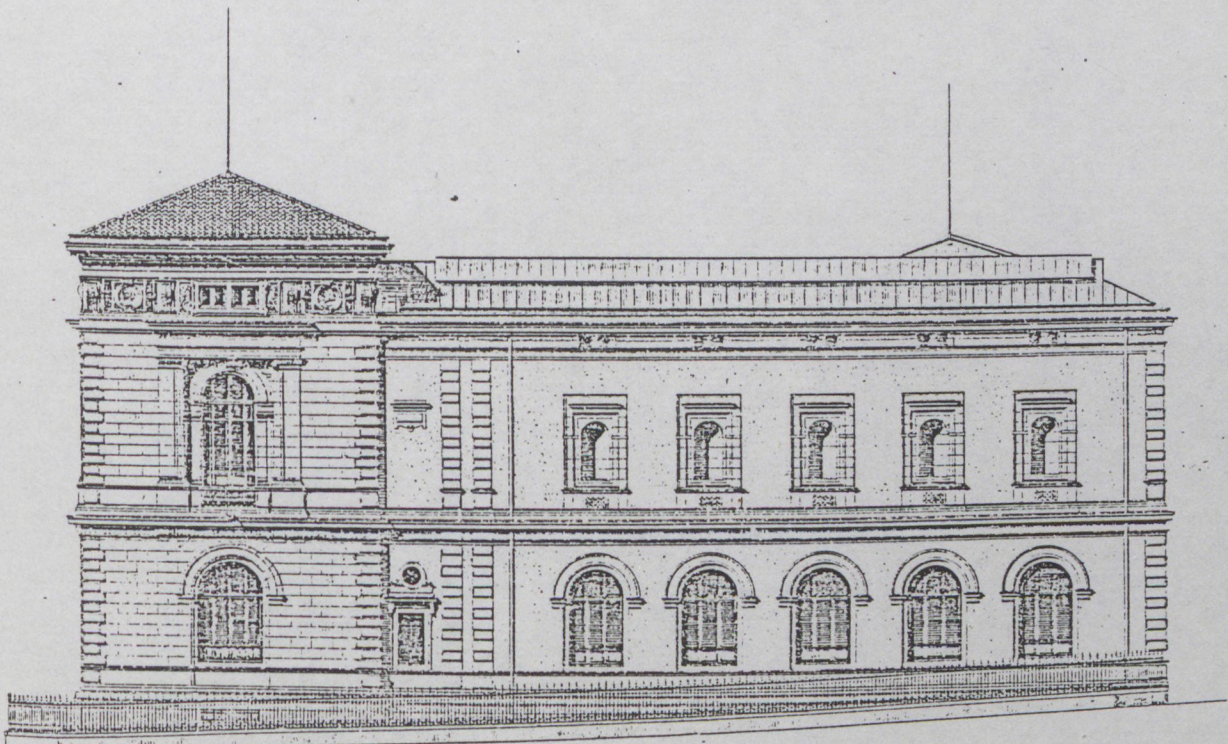
Echelle de 0,005<sup>m</sup> pour 1mètre

40<sup>a</sup><sub>b</sub>

2.

MUSEE - BIBLIOTHÈQUE DE TOULON

M<sup>r</sup> G. ALLAR Architecte à Marseille.

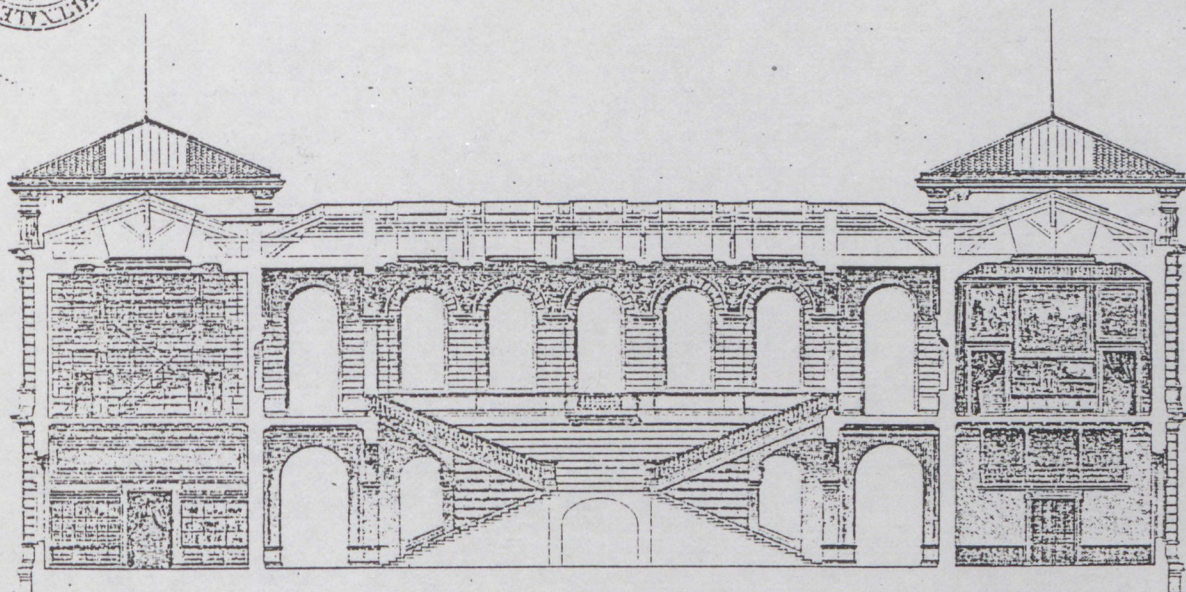


Façade Latérale.

Echelle de 0,005<sup>m</sup> pour 1mètre



MUSÉE - BIBLIOTHÈQUE DE TOULON  
M<sup>r</sup> GAUDENSI ALLAR Architecte à Marseille.

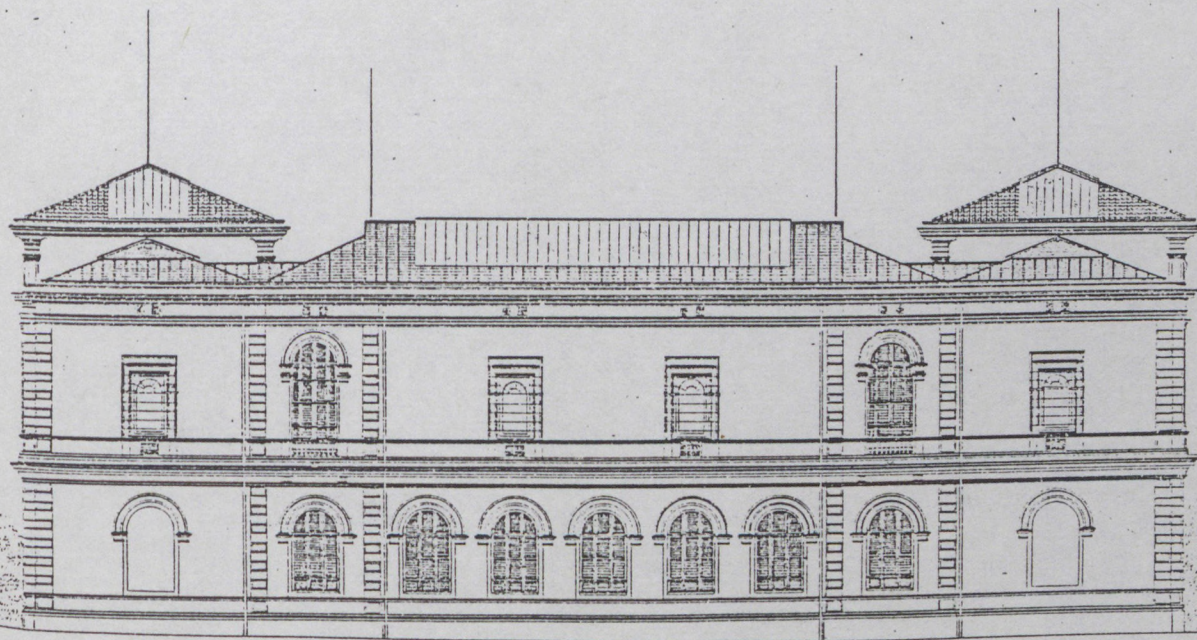


Coupe Longitudinale

Echelle de 0 005<sup>m</sup> pour 1 mètre

41<sup>a</sup>  
b

MUSÉE - BIBLIOTHÈQUE DE TOULON.  
M<sup>r</sup> G. ALLAR . Architecte à Marseille



FAÇADE POSTÉRIEURE

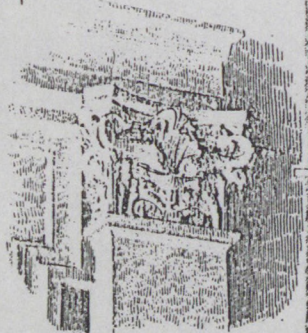
Echelle de 0 005 p<sup>r</sup> 1<sup>m</sup> 00

MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE  
de TOULON

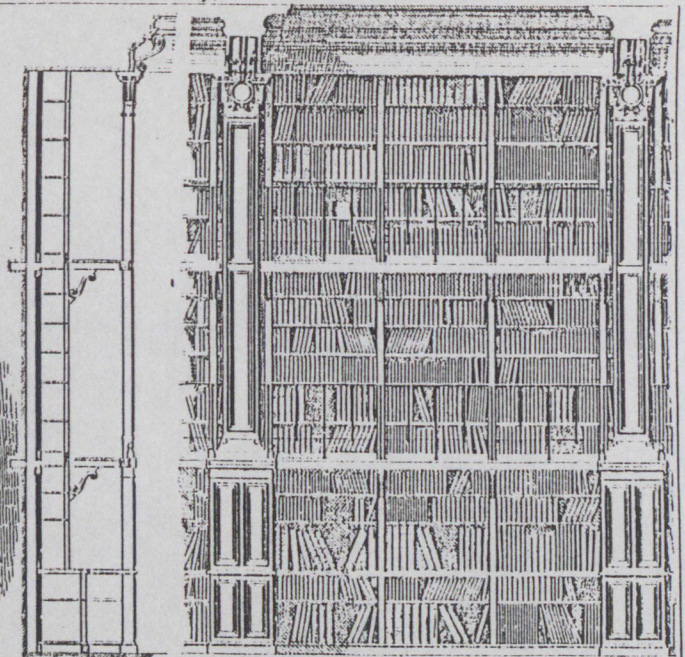
M<sup>r</sup> G. ALLAR Arch<sup>t</sup>

Une travée de la Bibliothèque  
avec coupe à  
l'échelle de 0.02 p. M<sup>m</sup>

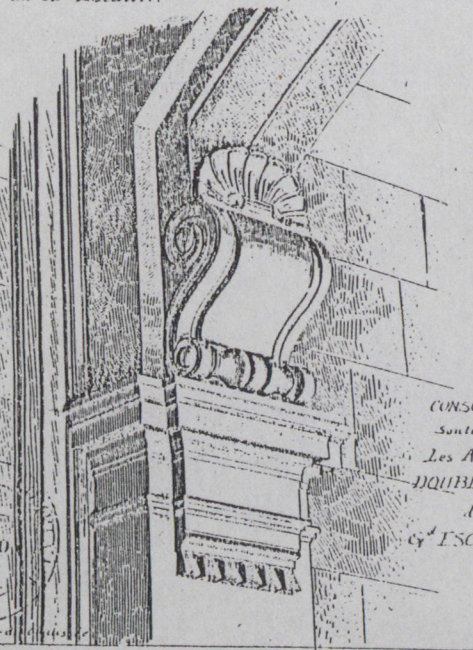
Détails du 4<sup>e</sup> ESCALIER.



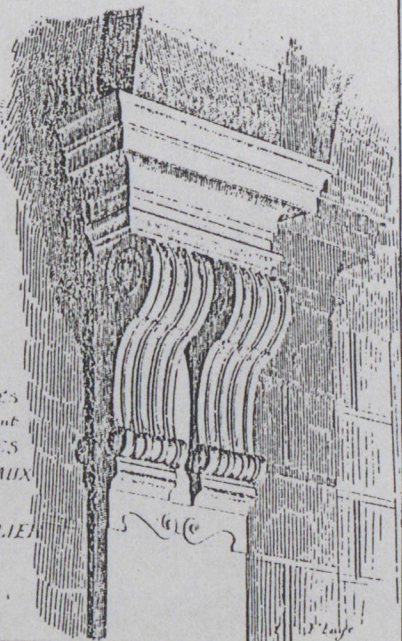
Chapiteau des Niches  
du 4<sup>e</sup> Escalier.



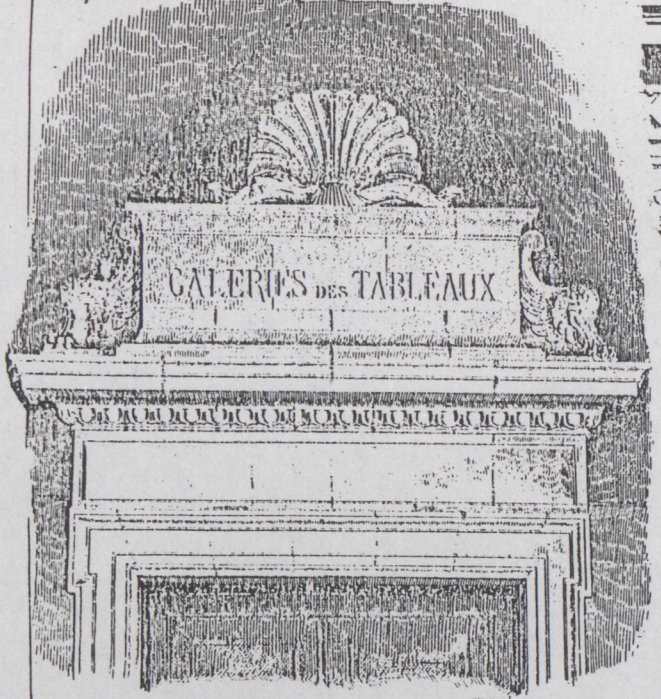
Bibliothèque . Echelle de 0.02 p. M<sup>m</sup>



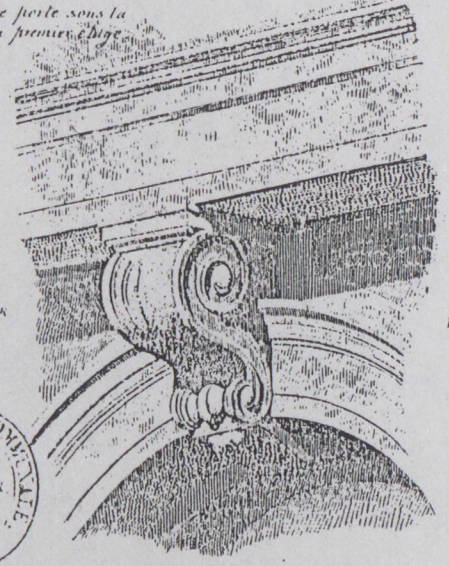
CONSOLLES  
Soutenant  
Les ARCS  
D'ÉQUIVAUX  
du  
4<sup>e</sup> ESCALIER



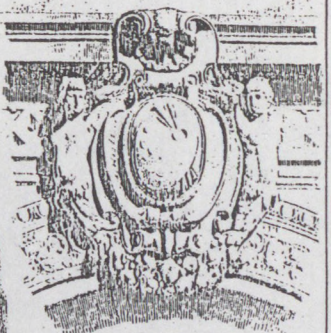
MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE de TOULON.  
M<sup>r</sup> G. ALLAR Architecte.



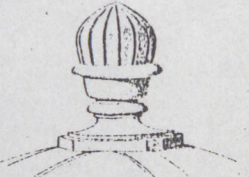
Devant de porte sous la  
galerie du premier étage



CLÉS  
DES ARCS  
DU PREMIER  
ÉTAGE.



CARTOUCHES des  
Entrées principales Viz-à-Viz-à-Chaussée.



PINACLES  
au dessus des Coupoles.



ENCADREMENT  
des portes  
centrées,  
Entrées  
principales  
Viz-à-  
Chaussée.

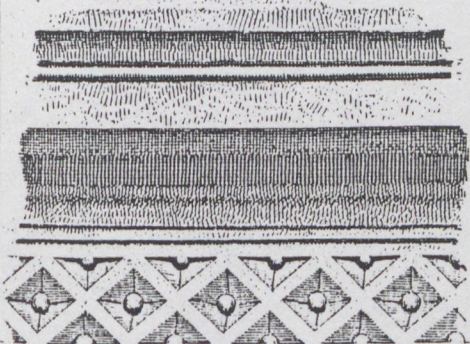
## MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE DE TOULON

par M. GAUDENSI ALLAR, architecte à Marseille



## TACADES.

CHAPITEAU de l'Ordre du 1<sup>er</sup> Etage,  
ENTABLEMENT et Trois des différentes CLEFS  
des ARCS du Rez-de-Chaussée.



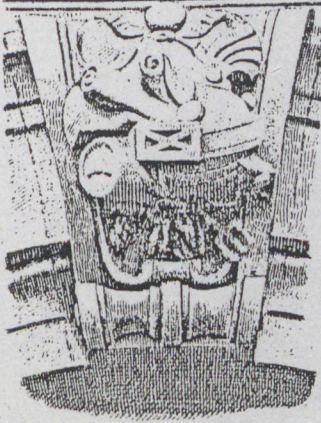
Ce remarquable édifice, élevé sur le boulevard de Strasbourg, à côté du jardin de la ville, est isolé de toute part et est entouré de trois côtés par une grille de clôture. Le défaut de reculement a amené l'architecte à créer une cour d'honneur et à donner au plan la forme générale d'un U renversé afin de laisser à la façade tout le développement dont elle a besoin.

Pour répondre aux nécessités de deux services bien distincts, on a établi deux entrées et un escalier monumental à double révolution. A gauche se trouve le musée, à droite la bibliothèque. Les galeries de la partie centrale sont percées de larges ouvertures à travers lesquelles l'air circule librement. La couverture est en tuiles et les toitures sont peu inclinées. Ces dispositions sont justifiées par l'exposition en plein midi de la façade la plus importante, dans un pays où l'hiver se fait à peine sentir et dans lequel la neige ne fait que de rares apparitions.

Les façades sont en pierre de taille; les intérieurs, simplement traités, ont cependant été disposés de façon à rendre ce sanctuaire de l'étude aussi attrayant que possible. Les travaux commencés en 1883 ont été achevés en 1887 et se sont élevés à la somme de 650,000 francs.

Les principaux artistes qui ont travaillé à la décoration de cet édifice sont : MM. André ALLAR, GUGLIELMO Lange, CHARPENTIER, BASTET, HUGOULIN, HERCULE, pour la sculpture.

MM. MONTENARD, GALLIAN, DAUPHIN, GINOUX, LAUGIER, DÉCORÉIS pour la peinture et M. LAEBNITZ pour la terre cuite émaillée.



NOTES

- 1 .- M. Cantelli, J. Guillerme, L'agrandissement d'une ville militaire au XIXe siècle. Deuxième partie: Le Grand Théâtre. La question de l'assainissement, MELATT, 1968.
- 2 .- En appendice d'un Mémoire inséré en 1824 dans la Collection de planches lithographiées de l'École des Ponts-et-Chaussées, J.J. Lemoine qui fut aux Travaux hydrauliques à Toulon sous Martret-Préville, évoque les "modèles du bassin" de Groignard et "ceux de la caisse et du radeau qui ont servi à sa construction"; "ils font partie de la belle collection (...) commencée" à Toulon, par "M. Charles Dupin, ingénieur des Constructions navales"; loc.cit. n.p.
- 3 .- L'utilitarisme est une idéologie récurrente qui a affermi ses racines au siècle précédent; à titre d'illustration, nous citerons un cryptonyme qui prétendait ériger en "monument marin" un vaisseau brestois: ce navire aurait célébré la "restauration de la marine", le "rétablissement du commerce", l'"ouverture de grands canaux", la "paix enfin"; car, c'est bien "l'utilité qui seule met de la grandeur aux monuments publics"; in L.A.B., Vaisseau de guerre de 80 canons (...) en rade de Brest (Paris, an XII) n.p. Autre signe contemporain de l'époque indiquée ici, la fondation à Genève, en 1829, de L'utilitariste, feuille attachée à éclairer "la classe influente" dans son rôle de direction du prolétariat, ce vivier de "sujets capables", selon les vœux de F. Gigault d'Olincourt, exprimés dans la livraison de juin 1832 de L'Architecte, p. 347.
- 4 .- En 1820, dans un discours prononcé à l'Institut sur le sujet des innovations de la marine, C. Dupin se félicite du bannissement du décor sculpté des bâtiments de la marine au titre d'un "fonctionnalisme" en progrès.
- 5 .- Cf., entre autres, son Discours du 30 novembre 1826, intitulé Effets de l'enseignement populaire (...) de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts sur les prospérités de la France (Paris, 1826).
- 6 .- Société des Sciences et Belles Lettres: "Rapport sur la proposition tendant à appuyer la demande d'un Musée faite par les Artistes" . (1833), voir annexe, p. 110.

- 7 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, "Rapport sur la proposition, tendant à appuyer la demande d'un Musée faite par les Artistes", 1833.
- 8 .- Bon nombre de ces tableaux ont été retrouvés dans les salles de l'Hôtel de Ville ou de la Bibliothèque, puis récupérés.
- 9 .- E.COULET, "Notice historique abrégée sur la Bibliothèque municipale de Toulon", extr. du Congrès de Toulon, 1928, Toulon, 1929.
- 10 .- Am. 3.R.<sup>II</sup>I, Lettre de Peyre-Ferry au maire, 12.I.1831.
- 11 .- ibid.
- 12 .- ibid.
- 13 .- Am. 3.R.<sup>II</sup>1, Lettre du Ministre au maire, 8.III.1839.
- 14 .- Dès 1793 la commission municipale comprend une commission des Sciences et des Arts chargée de la "recherche, l'inventaire et la remise en ordre des monuments des arts provenant du déblai des maisons des traîtres toulonnais", in Am. R, "Lettres et Arts".
- 15 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, 12.IV.1840.
- 16 .- L.C., "Beaux-Arts. Le Christ au Tombeau, de M. Bonnegrace. Exposition de 1840", Le Toulonnais, 13.XI.1840.
- 17 .- La description de ces toiles que nous en donne Mérimée, nous fait arrêter sur la notion toute particulière de copie adoptée par le Musée d'Amsterdam; l'administration de ce musée ne permettait pas aux artistes "de faire des copies qu'à la condition de quelques variantes".
- 18 .- L.C., "Beaux-Arts", Le Toulonnais, 4.VI.1841.
- 19 .- ibid.
- 20 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>1, Lettre de Mérimée au Ministre, 1841.
- 21 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, Lettre du sous-préfet au maire, 4.XI.1842.
- 22 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, "Lettre des Artistes au maire et au conseil municipal", 21.I.1847.



- 23 .- L'excédent de l'exercice de 1845 avait été de 653.658 francs,  
Am.Br. 137.
- 24 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, "Lettre des Artistes au maire", 2.I.1847.
- 25 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, Guiraud, "Devis descriptif des travaux à faire pour l'établissement d'un Musée au dessus de la Bibliothèque communale d'après l'avant-projet présenté par la Commission des Artistes peintres et sculpteurs de la Ville de Toulon"., 15.IV.1847.
- 26 .- ibid.
- 27 .- Nous avons consacré plusieurs pages à ce projet, dans notre première étude : M.Cantelli, J.Guillermé, L'agrandissement d'une ville militaire au XIXe siècle: Toulon. Première partie: de la ville de Vauban à 1863., MULT, 1987, pp.63-84.
- 28 .- Am. 1D<sup>I</sup>23, Dcm 20.V.1856.
- 29 .- E.Aurel, "Les tableaux de M. Dupont", Le Toulonnais, 17.XI.1851.
- 30 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, "Lettre de Coste au Préfet", 22.VIII.1851.
- 31 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, "Rapport de la Commission des Travaux Publics sur les travaux à exécuter à l'ancien hospice civil pour l'installation d'un musée provisoire", 19.V.1856.
- 32 .- ibid.
- 33 .- Am. 2.D<sup>I</sup>7, "Règlement pour le Musée Communal", 23.IX.1857.
- 34 .- G.Cauvin, Le Toulonnais, 15.IV.1858.
- 35 .- E.Curel, "Le Musée de Toulon", Le Toulonnais, 20.VII.1858.
- 36 .- L.Mentel, "Exposition de la Société artistique du Var", Le Toulonnais, 4.I.1859.
- 37 .- Ano., "Concert de E.Nathan", Le Toulonnais, 4.XII.1862.
- 38 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, Lettre de Bronzi au maire, 9.III.1868.
- 39 .- Bronzi réunit, dans une lettre au maire, l'ensemble des dégradations subies par le musée, pour dénoncer, à la fin, la

plus grave, afin d'augmenter le personnel de surveillance:

"J'ai cru devoir jusqu'à ce jour vous laisser ignorer tout et faire de mon mieux, persuadé de l'impossibilité où vous êtes d'appliquer l'héroïque remède qui peut, seul, les empêcher.

Mais aujourd'hui il ne me semble plus possible, sans manquer à mon devoir, de vous taire le dernier fait du même ordre, et que je crois assez riche pour être digne de les couronner tous. Le voici: Dans l'après midi de samedi 7 ct. on a fait un magnifique Caca entre Puget et la Bastille, situés sur le premier repos de l'escalier.

L'auteur ou les auteurs -car le fait n'a pu se perpétrer que par complicité- n'auraient même pas besoin d'être grattés pour y trouver le barbare doublé du saligot". (ibid.)

- 40 .- Am. 3.R. III<sup>3</sup>, Lettre de Bronzi au maire, 28.II.1870.
- 41 .- En 1871, pour des motifs de restrictions budgétaires, la ville lui confie la conservation des décors et des machines du théâtre.
- 42 .- Am. 3.R. III<sup>3</sup>, Lettre de Bronzi au maire, 28.II.1870.
- 43 .- Ibid.
- 44 .- Ibid.
- 45 .- Am. 1D<sup>I</sup> 50, Dcm, 11.III.1878.
- 46 .- Am. 1D<sup>I</sup> 54, Dcm, 8.III.1880.
- 47 .- Am. Br. 141.
- 48 .- Am. 1D<sup>I</sup> 55, Dcm, 26.IV.1880.
- 49 .- Voir le chapitre "L'îlot 13 et les terrains du quartier de la gare", in M. Cantelli, J. Guillerme, L'agrandissement d'une ville militaire au XIXe siècle: Toulon. Troisième partie: la traverse impériale et l'ouverture de la vieille ville. MEL, 1988.
- 50 .- "La Société des Sciences, Arts et Belles Lettres <sup>est</sup> créée peu avant 1800 ; cette société, dont firent partie à titre de membres correspondants Raynouard, Viennet, Ampère, Dupin, membres de l'Institut, deviendra la Société Académique, puis

l'Académie du Var. Dès 1833, elle publie un <sup>l.</sup>bulletin"., in  
Ginoux, Les musées de Toulon, Paris 1889.

- 51 .- Am. 3.R.<sup>II</sup>4, "Rapport de la Commission des Grands Travaux",  
13.II.1882.
- 52 .- AD. 3.Z.165, "Rapport de la Commission des Grands Travaux",  
9.VIII.1882.
- 53 .- A la demande du conseiller Bézard si l'on a fait appel au  
concours d'autres architectes qu'Allar, le maire répond:  
"M. Allar a établi au concours les plans de l'Ecole Rouvière  
et le Conseil, qui s'était déclaré très satisfait, a pensé  
qu'il serait juste en même temps qu'économique de lui con-  
férer le soin de dresser les plans du Musée-Bibliothèque.  
On a ainsi réalisé une économie de plusieurs milliers de  
francs et haté de plusieurs mois le commencement des tra-  
vaux", in Am. 1D<sup>I</sup>61, Dcm, 9.VIII.1882.
- 54 .- Lors de la campagne pour construire des écoles dans les  
faubourgs, Gaudensi Allar accompagne le maire pour l'ai-  
der à choisir des bâtiments convertibles en maisons d'é-  
coles. Ainsi le maire rapporte au conseil: "Indépendam-  
ment des constructions qu'il faudra démolir au Faubourg  
du Pont du Las, ce terrain contient un vaste bâtiment, qui,  
avec des modifications, pourra être utilisée pour vos éco-  
les, ainsi que l'a reconnu Allar, architecte de l'Ecole Rou-  
vière, qui nous a accompagné dans toutes nos recherches et  
dont les conseils nous ont été précieuses. L'utilisation  
de ce bâtiment représentera, pour la ville, une économie  
d'environ 30.000 francs", in Am. 1 D<sup>I</sup>55, Dcm, 26.IV.1880.
- 55 .- Am. 3.R.<sup>III</sup>3, Arrêté du Préfet du Var, 6.X.1882.
- 56 .- Am. 3.R.<sup>II</sup>4, "Lettre d'Allar au maire", 26.V.1885.
- 57 .- Un débat au sujet des armoiries de la ville a lieu au mo-  
ment de la décoration de l'Ecole Rouvière, où le Conseil  
Municipal décide de faire sculpter les Armes de la Ville  
sur le pan-coupé. Après un historique fait lors d'une

séance du Conseil, où l'on apprend que les armoiries ont été transformées 29 fois depuis 1432, le Conseil opte pour "l'écusson de 1793, qui rappelle une date historique et républicaine. Chaque époque a ses armoiries-dit-on, et puisqu'il a été décidé qu'on en placerait sur l'Ecole Rouvière, un écusson républicain devait être choisi de préférence. (...) en 1793 la ville reçut des armoiries, conservées dans les archives, ayant un caractère historique. Elles se composent d'un faisceau et d'un Phénix qui mord un serpent enroulé, et dans le cercle formé par le serpent on lit ces mots: 'La Loi assure la Liberté' ". in Am. ID<sup>I</sup> 59, Dcm, 10. III. 1882.

- 58 .- Am. 3.R. II<sup>I</sup> 4, "Rapport d'Allar au maire", 26.V.1885.
- 59 .- Ano., "Le Musée actuel et le futur Musée de Toulon", Le Petit Var, 15.X.1885.
- 60 .- Am. 3.R. II<sup>I</sup> 4, "Rapport d'Allar au maire", 26.V.1885.
- 61 .- En 1887, il aura droit, pour ces peintures, aux éloges de l'Illustration.
- 62 .- Am. 3.R. II<sup>I</sup> 4, "Lettre d'Allar au maire", 22.VII.1886.
- 63 .- Un mémoire relatif à la construction du Musée-Bibliothèque, daté de 1894, résume l'ensemble des frais soutenus par la Ville. Selon le mémoire: "le paiement du Musée-Bibliothèque a eu lieu par le versement d'une somme de 725.000 fr. provenant du Crédit Foncier, qui s'est chargé, en 1887, de l'émission des bons à lots ayant pour objet d'assurer la liquidation de diverses loteries alors en souffrance, suivant arrêté du 24 octobre de M. le Ministre de l'Intérieur. (...) L'arrêté ministériel d'autorisation, date du 25.II.1887. Grâce à l'intervention de M. Arthur Renier, concessionnaire des tramways de Toulon, qui versa le dépôt de garantie de 500.000 francs, loua un local, fit exécuter le dessin des billets, la ville reçut 725.000 francs. Ce fut le dernier acte de l'administration Dutasta".

- 64 .- La décision est prise en raison du mauvais fonctionnement de la bibliothèque, pour laquelle on exige une personne exclusive. Curieusement, on se posa la question si les fonctions de conservateur de Musée, "moins attachantes", devaient être moins rétribuées. Mais le conservateur du Musée des Beaux-Arts ayant à sa charge le Musée d'Histoire Naturelle et les médailles, on a finalement estimé que les deux fonctionnaires, chacun dénommé conservateur, auront un traitement égal.
- 65 .- Am. 3.R. III.5, François-César Rossi, "Rapport au maire et au conseil municipal", juillet 1918.
- 66 .- Formé du fonds traditionnel de peinture provençale constitué tout au long du XIXe siècle, le Musée s'est enrichi en 1978 d'un département d'art contemporain. L'actuel conservateur a défini en ces termes son programme pour les prochaines années:
- " La condition même du musée est liée à l'existence de collections. La personnalité du Musée de Toulon est d'être un musée à double fonds. Depuis septembre 1984, notre effort, marqué au coin du bon sens, porte sur la cohabitation constructive de ces deux fonds en abolissant leurs apparents antagonismes. (...) ainsi, dans sa complémentarité didactique et son échange dialectique, le musée de Toulon trouvera sa profonde justification, l'art du passé servant de miroir et de référent à l'art d'aujourd'hui, l'histoire de l'art n'étant jamais qu'une succession de révolutions, d'imbrications, de détournements et de distanciations. (...) Au lieu de n'être qu'un lieu spécialisé d'Art Contemporain, le musée de Toulon revendique aujourd'hui la dualité de son patrimoine Peinture Ancienne / Art Contemporain. Le Musée pour créer, doit se créer, donc devenir autre. Aussi doit-il se confronter à ce qui n'est pas lui".
- J.R. Soubiran, "Le Musée de Toulon aujourd'hui", in Le Musée à cent ans, t.I. 1989.

LA QUESTION DE L'ASSAINISSEMENT - Suite .

---

Lors du choléra de 1849, il fallut, on l'a vu (a), une autorisation particulière du Commandant de la place pour que restât ouverte, à toute heure, l'enceinte de la ville, durant l'épidémie (b). Quelque cinquante ans plus tard, en octobre 1901, le Conseil municipal délibère sur le "réseau suburbain" des tramways qu'il y a lieu d'étendre en raison de l'"exode continu" de la population en dehors des fortifications" (c). Cet "exode" était une réaction du corps social aux stimuli contradictoires qui l'avaient excité durant des décennies. L'impatience du séjour en ville, traversée de fantômes de mort, se conjugait assez paradoxalement avec une augmentation globale de la prospérité et du peuplement. Si la ville renfermait en 1835, à l'époque de l'épidémie de "Choléra-morbus", une "population effective, civile, militaire, &c." (sic) de "44.000 âmes" (d), on en comptera près du double, un demi-siècle plus tard (e), alors que les édiles débattent sur les projets de "transformation de l'agglomération toulonnaise" (f). De leurs débats, les procès-verbaux des séances du Conseil de ville rendent compte, sur un mode de sereine rationalisation, dans une langue claire, correcte, élégante même, au point que l'on peut légitimement se demander si les textes des délibérations tels qu'ils nous sont parvenus, ne résultent pas d'un affinement par quelques secrétaires lettrés. La question se pose d'autant plus évidente que maintes décisions relatives aux "Grands travaux" engageaient des intérêts très considérables, et que la concurrence des entrepreneurs s'exerçait certainement par quantité de voies que les voix délibérantes taisaient souvent. En contrepoint des exposés raisonnables que nous transmettent les procès-verbaux de délibérations du

Conseil, articles de presse, puis sur le tard du siècle, des brochures polémiques et sectaires tranchent sur le ton de bonne compagnie qui semble aimer les réunions du Conseil de ville (g). Les débats sur les "transformations" de la cité, durant toute la seconde moitié du XIXe siècle ne pouvaient être que passionnels et intensément intéressés. Un corps social hétérogène dont une grande partie, sous la République, était interdit de vote les militaires et les migrants; de moins grands écarts de fortunes qu'en d'autres villes de même importance numérique, mais une intrication très composée des autorités ayant part aux décisions touchant à l'industrie locale et à la structure de l'agglomération; une ouverture fantasmatique sur le vaste monde, tout un mouvement d'humains disposés pour l'outre-mer, hâbleurs et tonitruants quand ils ne sont pas recrues de maux et suspects de vices et de contagions; un prolétariat indolent à l'arsenal, en ville <sup>parfois</sup> remuant; de petits entrepreneurs point toujours honnêtes, envieux, des fournisseurs de la marine ou de la coloniale; une bourgeoisie locale campant sur son quant-à-soi lorsqu'elle ne rêve pas d'alliances avec des officiers parés de prestiges que l'on a peine à imaginer de nos jours. De la superstition dans le peuple, sans doute, mais dans l'ensemble une religiosité tiède, à peine soutenue par les convictions et les intérêts d'une bourgeoisie plus qu'ailleurs accueillante à l'incroyance et à l'anticléricisme. Contrastant avec la bigarrure du militaire, la banalité débonnaire du civil nourrissait le discours politique de tous les lieux communs de la philanthropie (h).

Les épidémies meurtrières qui frappèrent Toulon à mainte reprise sont bien documentées et rendent compte des conduites différenciées des classes aisées au cours du siècle. L'éloignement au moment du danger se systématisa à la fin du siècle par l'installation à demeure dans les faubourgs favorisés; mais si l'assainissement de la ville, utile et coûteux tout ensemble, est médité, projeté, effectué enfin, tardivement, ce fut très vraisemblablement, en raison même de l'essor de la ville haute (i) qui se peuple dans

les années 80 et 90 ; les résidents de cette zone appartenant à une fraction éclairée et/ou timorée de la bourgeoisie, dotée de quelque influence sur l'opinion publique, ne pouvaient que s'effrayer de l'insalubrité des parties basses de la cité et incliner aux mesures d'assainissement. Par un apparent paradoxe, c'est le développement d'un quartier relativement sain qui a motivé, pour une bonne part, les interventions sur les quartiers plus anciens dont l'insalubrité était à tort ou à raison ressentie comme une menace.

Nous disons à tort ou à raison, car les statistiques de morbidité et de mortalité publiées après les épidémies semblent à tout le moins discutables et elles furent utilisées, cela va de soi, en liaison argumentée avec des projets d'entreprise. En outre, si l'on veut bien scruter les comptes-rendus des délibérations du Conseil, on éprouve que mainte décision fut déterminée par des attitudes apparemment irrationnelles qui trahissent le jeu plus ou moins occulte des oppositions d'intérêts. De ces deux ordres de suspicion nous donnerons plus avant des exemples. Il importe d'abord de revenir sur quelques traces qui rendent compte de l'insalubrité de Toulon telle qu'elle était ressentie et dénoncée par des Toulonnais mêmes avant l'entreprise des grands travaux d'assainissement.

Les registres de correspondance administrative sont persillés, sous la Restauration, de plaintes contre la malfaisance des dépôts d'immondices ; casernes et hospices sont visés, mais aussi bien des particuliers, des artisans notamment (i). Les inconvénients relèvent le plus souvent de contraventions à des règlements de police communale, rarement obéis. De très longue date, les déjections de la ville aboutissaient plus ou moins directement à la vieille darse qu'empuantissait la décomposition des rejets organiques. Un ordre de l'autorité maritime témoigne, en 1821, de cet état d'infection. A propos de bois de mâture immergés, il est prescrit aux Directeurs des constructions de "faire enlever de tems à autres la mousse qui se forme autour des pièces de bois et de faire retirer les substances animales et sédiments que



les ruisseaux de la ville entraînent au milieu d'elles.." (j). A la même époque, on gémit contre les immondices produits par la Caserne des Capucins dont les "exhalaisons (paraissent) nuisibles au rétablissement des malades de l'hospice St. Esprit"; aussi l'autorité prescrit-elle l'installation (problématique) de "fosses inodores" (k). Quelques années plus tard, le maire proteste auprès du Commandant de la place contre le rejet d'ordures de la caserne Barel insultant les ouvriers occupés à vouter le Béal (l). Inutile de multiplier les exemples qui attestent de la présence envahissante de déchets dans l'enceinte de la ville et du port. A mesure que croît l'activité et que grandit la population dans un périmètre constant les matières et l'infection croissent dans le bassin. La crainte qu'excitent les "miasmes délétères" <sup>(m)</sup> de la darse influera sur la consistance des projets ultérieurs de "canalisation des vidanges". Mais <sup>les</sup> autorités municipales resteront des années durant incertaines sur le parti à prendre pour combattre les effets malséants et malsains de la croissance de la production excrémentaire. [En octobre 1831, le maire arrête un "Règlement de police pour le maintien de la salubrité". On pouvait lire au premier des seize articles qu' "Il est expressément défendu à tout habitant de jeter par les fenêtres, sur les rues, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, aucunes ordures ou immondices (...) Tout habitant devra vider ou faire vider dans les ruisseaux, toutes les eaux, urines ou matières fécales dont il voudra se débarrasser..." (n) . La règle est donc de déverser au ruisseau les rejets de la vie organique, en y mettant quelque soin, c'est à dire en évitant une aspersion aléatoire du sol. Cela parut un progrès et permit, en principe, une meilleure évacuation des immondices vers l'eau de la darse, notamment, en temps d'épidémie, lorsqu'on augmentait l'irrigation des ruisseaux (o). Or, il faudra attendre novembre 1862 pour que la municipalité prohibe le rejet au ruisseau des déjections. On voulut que "toute maison dans la ville et les faubourgs (fût) pourvue de privés (qui) seraient desservis par des fosses fixes ou fosses inodores"; mais face à l'opposition de propriétaires qui

invoquaient l'exécutif de la plupart des maisons, empêchant l'installation de fosses ou de tinettes, l'arrêté dut être rapporté (p) ! Il faudra attendre plus de quarante ans pour voir entrepris le branchement progressif des immeubles à un réseau d'égout moderne raccordé à une usine d'épuration des eaux usées. Cette ultime phase instituée par une loi du 16 décembre 1902, forme l'épilogue d'une longue suite d'épisodes marquant, en ordre plus ou moins dispersé, les tentatives d'assainir de manière efficace et concertée

la ville de Toulon. Les projets qui s'y attachèrent avec des succès divers ont tous influé sur la chronique de l'urbanisme et pesé sur les décisions de transformer la cité.

Les temps d'épidémie sont de 1835 à 1885 des moments critiques qui donnent propos à des conduites salutaires ; on isole avec discernement des foyers d'infection, on applique des désinfectants, on pratique de salutaires nettoyages des chaussées, etc. (q) ; mais, bien entendu, toujours trop tard, sans grande utilité, vraisemblablement. Passés les malheurs, les conduites d'anticipation perdent de leur urgence, les coutumes reprennent leur empire de banalité, les agents responsables de la santé publique et de la salubrité se retrouvent confrontés au train ordinaire des administrations et des affaires. Cependant des initiatives sont proposées et même des décisions prises à raison de l'intérêt porté à l'essor, d'abord timide, ensuite grandissant, du marché de la lutte contre l'insalubrité qui rencontre opportunément les émois de l'esprit civique.

Un arrêté municipal de février 1835 avait défini grands traits des obligations relatives à l'alignement ; les attendus invoquaient expressément la salubrité : "Considérant qu'il importe à la sûreté et à la salubrité publiques (...) que les Constructions soient dirigées dans un ensemble d'ordre d'alignement et de régularité ; que l'oubli de ces principes conduit à avoir des constructions déplorables, foyer d'insalubrité ..." (r). Ce vœu de régularisation prononcé par l'autorité complétait sur un mode de bienveillance hautaine

les détails du règlement de police de 1831, au vrai peu obéi (s). En fait ce sont des textes non officiels, qui souvent font ressentir le plus éloquemment quel était jadis l'air de Toulon et qui proposent de justes réformes. Un article anonyme du Toulonnais gémit en 1837 sur "les odeurs pestilentielles que l'on respire en franchissant les portes de la ville" et sur "le manque absolu de police"; on y lit encore l'espérance d'"égouts souterrains" - l'une des toutes premières fois - et, pour l'avenir proche, la mise en service de tombereaux, un par quartier, "à l'exemple de ce qui se pratique à Marseille depuis près d'une année" (t). C'était préfigurer les travaux de la "toupine" dans le problème ~~de~~ espoir de délivrer les "passants (...) de l'aspect repoussant de ces ruisseaux sur le bord desquels croupissent les saletés les plus dégoûtantes" (n)!

Le choléra de 1835 avait tué quelque deux mille habitants. Le retour de l'épidémie en 1849 sème la panique; en partie désertée, la ville paye un tribut moindre qui va, toutefois, à huit-cents morts. Les rapports de police notent que "le choléra a fait des victimes dans presque toutes les rues de la cité"; ils remarquent encore que "les rues étroites, peu aérées; (...) les maisons malpropres à l'intérieur comme à l'extérieur et peuplées de gens bien pauvres ou adonnés à l'intempérance, ont essuyé tout particulièrement la fureur de l'épidémie", a contrario, elle a épargné les rues, les maisons ou les personnes "placées dans de meilleures conditions hygiéniques" (v). Sans nulle connaissance sur l'étiologie de la maladie, l'opinion est ainsi gagnée à l'idée d'une corrélation entre peste et choléra, entre confinement et vulnérabilité. Resserrement et insalubrité se trouvent assimilés. Cette identification ne sera pas sans conséquences: assainir, pour les faiseurs de projets, ce sera au premier chef, ouvrir dans le maillage de la voirie des percées conductrices d'air et de lumière (w); la préoccupation d'assurer le drainage du labyrinthe urbain, beaucoup plus préservatif des atteintes du vibrion cholérique (x) ne s'imposera que tardivement et ne trouvera qu'en 1905 une solution techniquement achevable.

Il est remarquable que les projets de creusement d'égouts qui divisèrent l'opinion à la fin du siècle, furent pour l'essentiel discutés puis entrepris par des ingénieurs. La technicité de la programmation d'un réseau échappait en effet à la compétence des entrepreneurs et des compagnies qui se tournaient de préférence vers des programmes de percées, assortis d'espérances de spéculations immobilières.

La première construction dans l'aire toulonnaise qui répondit approximativement à la définition d'un égout fut la couverture, décidée en 1858, du lit de l'Eygouttier sur les flancs duquel s'édifiait le boulevard Bazeilles, vers le Mourillon (y). Mal drainé, ce canal souterrain fut longtemps le siège d'exhalaisons malodorantes ; leur incommodité sera, par la suite, invoquée contre les projets de formation d'un réseau d'égout (z).

On doit à Malbes, un ingénieur des Ponts-et-chaussées détaché auprès de l'arrondissement, la première (r') conception d'ensemble d'un réseau, en 1859. Son projet d'assainissement complet de la ville est surtout connu par le Rapport de la Commission municipale d'assainissement <sup>que</sup> publié en 1868 par Charles Noël, ancien ingénieur des travaux hydrauliques de la marine (aa). Malbes concevait une évacuation des déchets domestiques par "jet libre à l'égout", sans distribution d'eau dans les maisons. Dans ses vues, les rejets auraient été entraînés dans les canalisations souterraines par l'eau prélevée sur le béal, ainsi que par les eaux pluviales recueillies sur chaque immeuble. Un grand collecteur de 2,80 m rassemblerait le produit des égouts vers deux bassins de dépôt, sous le glacis, de la Porte-Neuve. Les eaux vannes décantées auraient été pompées et refoulées dans une conduite forcée de 0,60 m jusque dans le tunnel de l'Eygouttier et de là à la mer, à quelque distance du rivage, par une conduite de fonte immergée (ab). Il aurait fallu dévier le tiers du débit moyen du béal afin de purger les branchements vers le collecteur, soit par écoulement continu, soit par chasses sporadiques. Enfin, des bouches obturables devaient être disposées en bordure des trottoirs pour recueillir les eaux de superficie.

Ambitieux, le projet de Malbes donnait prise à maintes critiques ; Noël les rassemble et les classe, en suggérant que le choix de drains et de collecteurs de grands diamètres ( pour cause de non séparation des eaux usées et des eaux de ruissellement ) entraînerait des frais très considérables tout en donnant bien des appréhensions en matière d'hygiène publique (ac). Le rapport de Noël concluait, en termes choisis, au rejet de la proposition de Malbes. Un paragraphe était cependant dédié à un "projet d'aqueduc sous le boulevard Louis-Napoléon, pour recevoir les eaux pluviales de la partie Nord de la ville" (ad).

C'était rappeler, en l'espèce, un projet avorté par suite d'oppositions inconciliables survenues entre ingénieurs, instruits aux mêmes sources attachés à différents corps, au sein d'une conférence mixte réunie, au premier degré, le 15 octobre 1863. Étaient réunis deux ingénieurs des ponts-et-chaussées, responsables, respectivement, de l'arrondissement de Toulon et des travaux de la ville, le chef du génie et un ingénieur des travaux hydrauliques de la marine. L'égout pudiquement dénommé aqueduc devait éviter la submersion de la chaussée du boulevard, par temps d'orage et recueillir, en outre, les eaux ménagères versées au ruisseau des immeubles de la ville nouvelle. L'avant-projet fut énergiquement combattu par la marine, hostile à tout déversement dans les darses, tant existantes, qu'en voie d'installation sur les rives de Castigneau et de Missiessy (ae). L'"instruction au deuxième degré" signée de Charles Noël, le 28 novembre 1863, tient pour une nécessité admise l'établissement d'un "système général d'égouts pour l'écoulement des eaux pluviales et ménagères de la Ville de Toulon"; de ce constat formulé déjà par une Commission mixte du 31 mai 1858, Noël tire argument pour repousser d'abord le creusement sous le boulevard, au motif que l'aqueduc n'est pas incorporé dans la conception d'un système général dont le débouché, selon ses vœux, devrait avoir lieu, non dans la rade, mais en pleine mer (af). Au terme de ces oppositions, le ministre des travaux publics décide, le 16 avril 1864, que le

projet de drainage du boulevard n'aurait pas de suite (ag). C'est précisément cette fin de non-recevoir que Noël récuse dans son rapport du 20 juin 1868. La dispute de 1863, conclue à Draguignan, par un avis résigné de l'Ingénieur en chef du département marque l'opportunité de déterminer un système général, tout en indiquant les quatre motifs qui diviseront et distingueront désormais les programmes, savoir le tracé des drains et collecteurs, la nature des mixtures recueillies, leurs traitements, le lieu de déversement de l'effluent.

Nul doute que la survenue de l'épidémie de 1865 n'ait stimulé les réflexions de la Commission d'assainissement. Un Avant-projet de réformes est rendu public en 1866 qui prévoit des mesures "essentiellement provisoires" en vue d'un "service journalier des vidanges", dans l'attente de réaliser un assainissement par l'usage d'un "système de fosses mobiles, avec appareil diviseur dans toutes les maisons", tandis que les "eaux ménagères et les urines désinfectées" seraient captées dans des drains en poterie, nettoyés par des chasses du béal, portées jusqu'à un collecteur. Le principe était posé du développement d'un réseau de vidange qui aboutira à l'examen, en 1868, du projet de Malbes modifié. On sait que la question du jet à l'égout restera en suspens jusqu'à sa remise à l'honneur - mais non à exécution - en 1885 par le projet Dyrion, au lendemain de l'épidémie de 1885 (ah); abstraction étant faite des essais insuffisamment poussés de la méthode Sudre qui avaient impliqué le service de santé de la marine (aj).

Durant les années 70, l'idée d'assainir la ville par la canalisation des vidanges marque le pas; ce qui est en premier lieu préconisé au Conseil de ville, c'est "l'ouverture de nouvelles rues dans les vieux quartiers de la ville" (aj); on l'appelle dans une séance de novembre 1872, en guise de substitut au projet imparfait de Malbes; cette ouverture ne présente-t-elle pas l'"avantage immense" de "répandre l'air à flots dans ces quartiers (anciens), de détruire les foyers d'infection qu'ils contiennent et de remplacer les maisons

étroites, malsaines, par des bâtiments plus spacieux, mieux aérés et pourvus de tous les avantages nécessaires aux besoins de la vie moderne". En outre, en "opérant de larges trouées dans l'agglomération des vieux quartiers", la ville ressentira les heureux effets d'un "mouvement industriel" (al). Tout ensemble, selon Guillaibert, dans la même séance <sup>on</sup> en vient à embrasser par l'idée des percées, "l'assainissement, le réveil du travail et du commerce (et) le bien être des familles pauvres" (am). Sans tarder, le projet est échafaudé d'ouvrir droit du grand théâtre à la darse, dans l'axe de la chaîne, une "artère", pompeusement baptisée in ovo, rue de l'Avenir, qu'écarteraient transversalement les rues du Commerce et de l'Industrie ... (an). Il y a lieu d'exproprier avant d'abattre de 200 à 400 immeubles, selon les cas. Il faut l'autorisation de Paris; l'Intérieur s'informe auprès du Préfet en avril 1873; la municipalité explique, commente : la "surélévation" des maisons due à l'augmentation de la population a eu "pour fâcheux effet d'intercepter l'air et la lumière et de faciliter outre mesure l'entassement (...) au détriment de l'hygiène publique". Les initiatives de la Commission des logements insalubres, en 1867, étaient bornées; elles ne procurèrent qu'une "amélioration toute momentanée" et "les causes premières d'insalubrité n'en subsistèrent pas moins"; pour les réduire, un seul remède, la démolition des vieux immeubles et leur "réédification (...) sur de larges voies qui puissent répandre à profusion l'air et la lumière" (ao). Les arguments sont réitérés à la même époque par Guérin, architecte du département, en réponse aux questions de l'Intérieur; il se prévaut de l'opinion de l'ingénieur Bruniquel qui déplorait "l'irrégularité du tracé des rues, leur peu de largeur, eu égard à la hauteur des maisons" et surtout "les vices de l'aménagement intérieur des maisons elles-mêmes, provenant de leurs faibles dimensions" (ap). Guérin relève l'évidence, savoir que faute "d'exutoires convenables, soit pour les eaux ménagères, soit pour les déjections de toutes sortes", on en vient à "infecter les rues en les déversant directement dans le ruisseau"; mais nulle proposition précise n'est avancée pour conjurer cette infection; il laisse seule-

ment entendre qu'il faut commencer l' "oeuvre d'assainissement" par la bénéfique "percée d'artères vivifiantes", grâce à l'air et à la lumière "qu'elles répandront en abondance dans toutes les parties de la vieille Cité .." (aq). Cette poussée hygiéniste de l'air et du soleil contre le "dédale des voies tortueuses et étroites" ne manquait pas de <sup>bon</sup> sens, a priori, ne fût-ce que par la diminution de la densité de peuplement qu'elle annonçait. Néanmoins, il n'est pas sûr que le projet eût trouvé son meilleur lieu d'application, ce dont s'avisèrent plus ou moins vite des citoyens éclairés ou simplement vexés dans leurs intérêts matériels. Traités et combinaisons financières avaient retardé les décisions; Les projets furent soumis à examen critique. A en croire Dinguirard qui fit un long rapport en janvier 1890, "l'idée de l'ouverture de grandes percées (...) dans les quartiers peuplés et malsains" était à peine ébauchée qu'on l'abandonna "par la résistance opiniâtre de personnes influentes dont les intérêts particuliers étaient menacés" (ar); sapienti sat; aujourd'hui ces allusions demeurent obscures. Mais il n'est pas inintéressant de lire l'opinion d'Aubry de la Noë, chef du génie, jugeant le projet d'assainir du même Dinguirard qui portait tout à la fois sur l'établissement d'un système souterrain de vidanges et sur la reprise du projet de percée de la rue de l'Avenir. Sur ce dernier article, le représentant de la Guerre à la conférence mixte déclare qu' "il est fort douteux que le prolongement de la percée projetée jusqu'au quai soit favorable à l'assainissement. Tant que la Darse exhale des odeurs nauséabondes, il serait regrettable d'n favoriser l'apport jusqu'au coeur de la ville par les vents du sud et du sud-ouest .." (as). Quatre ans plus tard, lors d'une séance du conseil, à un orateur qui prétendait le lieu commun selon lequel "les travaux de percement et d'élargissement des rues" sont "les plus grands facteurs de l'assainissement de Toulon", Sambuc rétorque, à juste raison, qu' "en matière d'hygiène publique, l'évacuation des vidanges sont d'une influence éminemment supérieure à la valeur saine des immeubles"; qu'en conséquence "l'élargissement des rues et la reconstruction des maisons ne sont que le



côté secondaire de l'assainissement", qu'ils n'en constituent que "le complément" (at). Mais les critiques les plus insidieuses contre le percement de la rue de l'Avenir avaient été précédemment <sup>portées</sup> par une brochure de la Chambre de Commerce, intitulée Délibération sur les Projets d'Assainissement et de Percement des rues de l'Avenir et de Navarin. L'auteur anonyme (et sans doute collectif) se fonde sur des statistiques de mortalité par le choléra de 1884; il rappelle que "dans le groupe des rues à démolir pour créer la rue de l'Avenir", la mortalité fut de 1, 11 %, très proche de celle des "rues les mieux aérées de la ville", alors que dans d'autres aires défavorisées elle montait à 2 et même 2, 24 % (au). Des observations analogues sont produites sur la moyenne plus élevée de la mortalité pendant les cinq épidémies qui ont frappé Toulon de 1835 à 1884 (av). Et si la Chambre veut bien consentir à ce que la municipalité entreprenne à "faire de l'assainissement proprement dit", elle désigne au premier chef les "quartiers à rues étroites, tortueuses ou impasses, presque sans pente sur la mer pour l'écoulement des eaux..."; en sorte que la percée de l'Avenir est "une des dernières qui devrait être entreprise. Elle n'améliorera en rien la situation sanitaire des rues qu'elle remplace" (aw).

Dix ans plus tard, le Dr Sambuc usera encore de données statistiques pour désigner des zones à parcer au titre de l'assainissement; il attire l'attention sur un quartier populaire en le caractérisant par un coefficient d'encombrement ou d'insuffisance d'aération (...) de 2, 58" obtenu en rapportant la surface bâtie à celle des rues et des cours. Selon lui, une mortalité de 10 % dans cette zone, durant les épidémies de 1884 et 1885, deux à quatre fois supérieure à celle qui avait endeuillé d'autres quartiers justifiait la destruction des "immeubles insalubres" et l'ouverture corrélative d'une "artère ayant la direction des vents régnants" dans "le centre le plus aggloméré de la ville" (ax).

A la fin du siècle, les statistiques de morbidité recueillies avec un scrupule croissant, deviennent une base de spéculations légitime; et il arrive qu'elles

donnent à penser à l'opinion éclairée. En fait, elle ne paraît, avec apparence de certitude qu'au titre de sous-ensemble de la mortalité. Dans la séance du conseil, le 31 janvier 1890, le Directeur des travaux communaux fait état de causes de mortalité durant la décennie, imputées respectivement à la typhoïde, à la diarrhée, à la dysenterie, à la diarrhée infantile et au choléra (ay); assurément on peut s'interroger sur la valeur des critères nosologiques en oeuvre dans le décompte des causes de décès parmi la population civile qui de l'aveu même du rapporteur est moins nettement formulée que dans le militaire (az). Une observation néanmoins a bien dû faire son effet; à savoir que de la première moitié de la décennie à la seconde ( les années 1884 et 1885 étant réservées pour cause de choléra ) la mortalité moyenne dans l'agglomération se serait accrue de manière significative, de 33,8 à 35,56 pour 1000 (ba). Même discutables aux yeux des savants, les chiffres "parlent"; on veut bien croire que la production de telles moyennes aient pu entraîner des décisions qui eussent autrement été languissantes. On le vit bien lorsqu'une commission fit adopter le choix de l'éjecteur Shone, au prétexte que la mortalité moyenne à Mastourne, où il était installé, était moitié moindre qu'à Toulon (bb); de même, que la publication des statistiques de mortalité, dans un autre port, à Montréal, démontrant un taux double de celui de Toronto, avait excité parmi les édiles un sursaut en faveur d'un effort d'assainissement (bc).

Les épidémies de 1884 et 1885 avaient tué à Toulon quelque mille trois cents habitants (bd); le tribut était moins lourd qu'en 1854 lorsqu'on eut à déplorer environ deux mille victimes (be); mais enfin il était encore bien lourd, en dépit des directives prodiguées par de notables cliniciens et hygiénistes venus sur place, comme Brouardel et Roust, ainsi que le célèbre Koch qui avait isolé en 1883 l'agent morbifique, le vibrion, au moment de l'épidémie qui avait frappé l'Égypte. L'étiologie et la pathogénie du fléau commençaient d'être bien discernés. La prévention se dessinait nettement: assurer la pureté bactérienne de l'eau délivrée à la population et réduire drastiquement

la pollution fécale du territoire. Dutasta voulut prendre des mesures d'hygiène publique ; elles étaient difficilement praticables dans le labyrinthe de la vieille ville impropre à la purge méthodique des vidanges, parmi une population majoritairement négligente. La mesure la plus sensible consista à établir la collecte sporadique du contenu des fosses dans des récipients plus ou moins hermétiques désignés par les noms de "toupine" puis de "torpilleur". L'interdiction du "jet au ruisseau" fut mal respectée et la ville continua d'être singulièrement malpropre. A en croire un publiciste local qui dépeignit en vers de mirliton Toulon après l'épidémie de 1884 ;

"Sur les trottoirs dans les rues / Détritrus, fiente, excrément / Où le choléra se rue / S'étaient impunément (...) Le fumier, amas confus / Roule au port, dont l'eau fermente / Ejaculant le typhus / Voilà comment Toulon pue / Dans sa lèpre et sa hideur / Et comment on conspue / Contre l'hygiène et la pudeur / Par la fosse ou la tinette / Par l'égout on a voulu / Jadis faire place nette / La toupine a prévalu ..." (bf).

En 1885, Dyrion ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées produisit un rapport en faveur de la création d'un réseau de tout-à-l'égout dont les eaux usées auraient été refoulés grâce à des machines élévatoires jusqu'à Fabrègas, hors de la rade. Les autorités sanitaires de la capitale se prononcent pour cette oeuvre de salubrité qualifiée par Brouardel d' "intérêt national" puisqu'il s'agit, en l'espèce, de "faire disparaître un foyer d'incubation et de diffusion d'épidémies qui infligent à la masse de la nation des pertes incalculables, en fermant au commerce français les frontières de presque tous les pays" (bg).

C'était développer en faveur d'une collectivité civile des arguments économistes dont nous sommes aujourd'hui coutumiers, mais qui n'avaient été auparavant prononcés systématiquement qu'au sujet des budgets des services de santé militaires, motivés et soutenus par l'opportunité de conserver à l'Etat des serviteurs dévoués et sains. Mais les appels des hygiénistes en faveur d'un engagement sensible du Trésor au profit des tâches d'assainissement n'eurent

peut-être pas tout le succès espéré; ou, du moins, connurent-ils des retardements. On peut y supposer de multiples raisons. Les prétentions de la Commune voisine de La Seyne compliquèrent l'essor des projets de vidange de Toulon; elle voulut d'abord se brancher sur l'évacuation (bh) pour, ensuite, refuser obstinément le passage sur son territoire de toute conduite de déversement (bi). Il semble que les demandes de Dutasta furent soudainement trop ambitieuses, visant tout ensemble à faire abattre les remparts, à déplacer hors de l'enceinte les établissements militaires présents en ville, hôpitaux et casernements, à détruire les vieux quartiers et faire repaver la voirie, outre l'adduction d'eau potable en abondance. On a vu qu'il s'est attaché à terminer, quoi qu'il en coûtât, la construction du Musée-bibliothèque et il s'apprêtait, dit-on, à faire, enfin, ouvrir la rue de l'Avenir lorsque la mort le surprit. La réalisation du projet Dyrion fut ajournée, faute de finance. Un ambitieux, Dinguirard, Directeur des travaux communaux s'empressa, en 1890, d'y substituer son propre plan d'assainissement qui comprenait - on y a déjà fait allusion - "des trouées dans la ville faisant disparaître les maisons insalubres" outre le projet de "dévier les eaux polluées de la ville par une canalisation souterraine" et le soin d' "isoler le sol contaminé des rues de l'air extérieur au moyen d'un système de pavage (reposant) sur une forme imperméable de béton" (bj). En outre, il indiquait justement l'avantage qu'il y avait à "faciliter aux alentours de la ville la construction de nouveaux quartiers dans de bonnes conditions hygiéniques" (bh).

A son tour, cet excellent programme demeura inchoatif. Il avait été formé au lendemain de l'Exposition de 1889 qui avait été, elle-même, l'occasion de colloques et de démonstrations relatifs à l'hygiène publique et à la salubrité urbaine. La concurrence entre industriels de l'épuration se soutenait et se compliquait de rivalités d'experts; le traitement des vidanges offrait un marché prometteur et des partis se formaient pour arracher aux municipalités des contrats. Il n'était question que de collecte, de manière de tris, de façons de concassage, de désinfections, d'épandages, d'incinérations, de béné-

fices à prendre sur le commerce de sous-produits ou sur la vente d'eaux vannees à des maraichers, d'épurations enfin par des lits bactériens ... (bl). Des médecins qui figuraient dans le corps communal opinèrent doctement et lorsque l'indécision gâtait les consciences on recourait à l'avis de Commissions extra-municipales; celle qui siégea en 1892 contribua vraisemblablement à perfectionner les perplexités. Sous la municipalité Fouroux le projet Dinguirard avait été ralenti par l'opposition des communes qui eussent été traversées par les conduites d'effluents vers la pointe de Carquéranne (tm). En 1892, la municipalité Richard puis en 1894 les administrations Sambuc et Ferrere traitent avec la compagnie Tasson la réalisation d'un programme d'égout dérivé des projets Dyrion et Dinguirard. Les refus répétés de La Seyne y firent obstacle. Il fallut les recommandations d'une Commission instituée en 1895 sur avis du Président du Conseil, à laquelle participaient des médecins respectés, tels que Brouardel, Cunéo, Thoinot pour qu'avancât la question de l'assainissement. Le procédé d'épuration Howatson fut adopté, sans pourtant que les travaux ne débarrassent. La campagne électorale de 1898 fut fertile en débats, arguties et invectives sur les effets sanitaires et sur les profits de l'établissement de l'égout que nous n'avons guère eu le temps de recueillir et classer, à regret, il faut le dire, car le mixte de médisance et de démagogie qui s'y manifesta offre un fumet délectable aux papilles du pyrénéen. Ce dépouillement de la presse viendra en son temps. Il faut seulement rappeler ici que le marché de l'établissement et de l'exploitation du réseau d'égout fut conclu le 19 décembre 1901 entre le maire Micholet et Valabrègue un ingénieur marseillais et homme d'affaire avisé. L'entreprise était enfin effective; elle ne connut qu'une modification notable, la substitution de moteurs électriques aux éjecteurs Shone à air comprimé, décidée sous la magistrature Escartefigue en 1905. Entre temps, une loi du 16 décembre 1902, signée du président Loubet, avait doté le projet de l'estampille de l'utilité publique et autorisé la ville à lever les emprunts nécessaires au financement d'un chantier d'autant plus considérable

que la course des collecteurs principaux s'étendait désormais vers les faubourgs et que les pompes dispersées aux points bas avaient plus de matières à refouler et de pertes de charge à vaincre (kn). Vidanges et eaux ménagères se trouvaient désormais captées et refoulées vers l'usine d'épuration de Lagoubran dont les rejets aboutissaient à l'embouchure du médiocre rû, emphatiquement désigné Rivière Neuve.

Le creusement du réseau ne se fit pas sans que ne se manifestent maints détracteurs. Articles et brochures fleurirent, exposant de terribles appréhensions dont il est difficile de dire aujourd'hui si elles exprimaient les seuls cauchemars de l'imagination matérielle, ou si elles étaient l'instrument sournois d'intérêts pécuniaires d'entrepreneurs défaits. On se renfermera ici à rapporter, pour conclure, quelques passages empruntés à Léon Roland qui publia en 1896 deux libelles contre les projets d'égouts souterrains. Rappelant le mot de Brouardel qui avait taxé de fécalien le sol de la ville, notre publiciste prétendait qu'il dût être "laissé à un éternel repos; les germes putrides y dorment actuellement inoffensifs, mais au jour de la canalisation, l'éventrement des rues les rendrait à leurs terribles énergies : - ce serait à coup sûr la peste dans Toulon et au loin pour d'interminables années"<sup>(bo)</sup>. Aussi se croit-il fondé à prier que l'on "délivre Toulon (du) cauchemar qui lobsède (...) d'un plan irréalisable qui (...) le condamnerait à une peste terrible (...) et, au lendemain des travaux, à une insalubrité chronique, fatale, irrémédiable" (bp). L'auteur se présentait comme "Ancien magistrat" ; dans sa prophétie d'une aggravation du mal par le renouvellement du combat contre le mal, il n'est pas interdit de discerner une conduite d'abréaction, pour parler selon la guise des psychanalistes, ces égoutiers tenaces de l'âme humaine (bq).

NOTES

Les références numériques adressent à la liste des sources manuscrites; certaines d'entre elles sont répertoriées avec la première partie du rapport sur l'assainissement paginé

a) Loc. cit. , p.

b) 73

c) 109

d) 64

e) Les sources sont assez peu fiables. Dinguirard en 1890 indique "58000 âmes" dans les années 80 ; un décompte de 1851 annonce 69404 intra muros; un autre de 1863 prétend à 84 987 habitants; etc.

f) 91 bis, f° 185 v°

g) 27, ff° 5 v° - 6 r°

h) 52

l) 61

m) Il s'agit d'un thème récurrent depuis le XVIIIe siècle. Des "Considérations médico-topographiques...", de l'an III, incriminent à Toulon le "vice de l'air" responsable, selon Bomme, des épidémies dans les hôpitaux de la marine. AVT ,

n) 8

o) 17 & 18 .

p) 93, f° 1 v° .

q) 23

r) 10

s) Les témoignages sont innombrables sur la violation des règlements par la population toulonnaise; cf., entre autres, la critique de Charles Noël, sur le propos de l'égout de Malbes : "Ce personnel mal surveillé dans son travail souterrain remplira-t-il toujours ses devoirs ? Quand on voit avec quelle insuffisance est opéré le balayage des rues et des ruisseaux de Toulon, fait sous les yeux de l'autorité et sous le contrôle du public tout entier; quand on voit que le béal communal laisse tant à désirer pour son entretien et sa propreté, comment espérer que ...", in Rapport de la Commission municipale d'assainissement sur le projet dressé par M. l'Ingénieur Malbes (Toulon, 1868) p. 20 ; etc.

t) Marulli dans ses réflexions .. su la nettezza delle città (Florence, 1808) avait produit une réglementation méticuleuse des services de tombereaux par quartiers (baquets de déjections exclus) ; cf. le commentaire de R. Bortollotti in Amphion, I pp. 103-09.

- u ) Ano., "La salubrité de Toulon", in Le Toulonnais, n° 416 ( 27 août 1837 ).
- v ) 23 .
- w ) Innombrables réf. dans ce sens. Dinguirard évoque avec enthousiasme "l'ouverture de grandes percées donnant de l'air et de la lumière"; il souhaiterait que "Toulon fût sillonné de grandes artères ventilant et aérant la ville dans tous les sens..", etc.; 100, ff° 54 v° & 55 r° .
- x ) Vide infra, p. . y ) 82, f° 108 r°
- s ) Dans un Mémoire sur le projet modifié de canalisation souterraine des vidanges présenté par l'Administration Municipale de Toulon ( Toulon, 1896 ) l'auteur gémit sur "la corruption générale de l'air" procurée par les bouches d'égout."A Toulon, du reste, l'expérience est fournie par l'odeur nauséabonde qui sort de l'égout du boulevard de Bazeilles, au Mourillon .." , p. 26 .
- aa) Même réf. que s)
- ab) Ibid., p. 7 . ac) Ibid., pp. 12 sq. ad.) Ibid., pp. 26-27.
- ae) 33 , ff° 5 r° - 5 v° . af) Ibid., ff° 9 v° - 10 r°
- ah) Loc. cit., pp. 5 & 8, et passim ( AVT, 175/18 )
- ai) 96, 97, 98 .
- aj) 91 al) Ibid.
- ao) 93 , f° 2 r° .
- ap) 92 , f° 2 r° .
- ar) 100, f° 54 v° .
- as) 102 bis, f° 13.
- au) Délibération ... (Toulon, 1890) p. 12. av ) Ibid., p. 13 .
- aw) Ibid., p. 12. - A vrai dire, ce que les commettants de la Chambre appréhendaient le plus vivement, c'était l'éventuel "établissement d'une usine de filtration, d'aspiration et de refoulement au port de la Rhode", et plus encore l'augmentation prévisible de la taxe municipale sur la valeur locative des immeubles de 4,5 % .
- ax) ff° 63 v° - 64 r°.
- ay) 100 , ff° 29 v° - 30 r° az ) Ibid., f° 30 r° . ba ) Id.
- bb) 103; Fasson avait vanté l'éjecteur Shane. Le rapporteur prétendit qu'en défalquant les décès des étrangers et ceux des indigents du Workhouse, la mortalité moyenne à Eastbourne serait trois fois inférieure à celle de Toulon chiffrée à 35 pour 1000. Le système de l'éjecteur sera retenu jusqu'en 1905.
- bc) 90 ; le parallèle vaudrait d'être poussé. bd) f° 30 r° .
- be) D'après S. PRAT, Considérations sur l'Hygiène à Toulon ... (s.l., 1908) p. 27 AVT, T<sup>7</sup> 2 .
- bf) In C. PONCY, Toulon après le choléra (Toulon, 1884) pp. 6 - 8, passim .
- bg) PRAT, op. cit. , p. 29. bh) Ibid.
- bi) Ibid. .



- bj) fa 31 r°
- bk) Ibid .
- bl) PRAT, op. cit., pp. et
- bn) Le plan de canalisation générale du chantier Valabrègue avait plusieurs "points bas", savoir la station du Mourillon (-3,20 m) drainant le quartier depuis les bains Almèras; l'usine du Port marchand, relayant ce collecteur, drainant le quartier Lamalgue et la zone de l'abattoir ainsi que la ville basse pour refouler le flux de toutes ces vidanges vers le point bas de la Porte de Castigneau (-1,60 m.) en se branchant sur le collecteur en provenance de Brunet qui recueillait, au passage, les eaux usées de la ville moyenne, puis sur un branchement séparé celles de la ville haute; un collecteur en provenance de Bon Rencontre drainait les vidanges du Pont du Las. Les pompes de Castigneau refoulaient le tout vers un "point haut" au nord de Malbousquet (+9,30 m.). Les mixtures ainsi recueillies descendaient par gravité vers la station d'épuration de Lagoubran, non sans avoir été rejointes par les eaux vannes de l'égout en provenance des quartiers des Routes et du Pont de Bois, à la cote +8, 10. Une dérivation réversait les eaux épurées à Lagoubran dans le lit de la Rivière Neuve proche du bassin de Milhaud, où l'on avait établi au début du siècle des fosses d'immersion et où seront installés par la suite les services pyrotechnique.
- bo) J. ROLAND, Quelques mots sur le projet d'assainissement de Toulon au moyen d'égouts souterrains (Toulon, 1896) pp. 5-6 .
- bp) J. ROLAND, Mémoire ..., op. cit., p. 26.
- bq) Quelques remarques finales, en manière de calepinade, en vue d'une conclusion plus élaborée, à venir. Il faut tenter d'ordonner les facteurs dominants de l'histoire sociale de Toulon, en rappelant l'essentiel. L'agrégat humain de Toulon a été institué à des fins de violence guerrière; ce qu'on y faisait, ce pour quoi l'Etat y prenait part, c'était afin d'y programmer des préparatifs de force et de mort. La vie sociale s'y maintenait toutefois par le truchement d'une dénégation esthétique que renforçait le jeu et l'ostentation d'une société d'ordre et d'ordres. Au XIXe siècle, passé mais non oublié le trauma de la Révolution, la mort entre en force par le hasard, par la mécanique aussi des épidémies qui frappent presque sans distinction le civil et le militaire. Cette proximité du morbide et du léthal, dans les limites mêmes de la cité, a assurément modifié le cours des attitudes existentielles et invigoré progressivement l'affirmation du pouvoir civil, jusqu'à contredire les préséances du pouvoir militaire, sans pouvoir effacer, pour autant, la déférence à l'égard des avancées de la technicité dont la marine demeure le vecteur et le symbole.

LA QUESTION DE L'ASSAINISSEMENT ( S U I T E )

Sources manuscrites consultées ~~mis~~ en ordre chronologique

/ Les références numériques 1 à 47 renvoient au fichier résumé, pp. 101-102, de la première partie de l'exposé sur l'assainissement - Rapport MELATT, 1988 /

+++++

n°	date	auteur + titre	OU	origine + destinataire	localisation
48	an II	"Observations médico-topographiques..."			A.m., I <sup>7</sup> 1, L 566
49	8 therm. III	L. D. bat. civ. m.	—	Com. T.p.	A.N.Mar. DD <sup>2</sup> 1025, GB5/2
50	26 août 1819	L. m.	—	s.P.	A.m.
51	27 juin 1820	cf. 2			
52	18 oct. 1821	L. P.m.	—	D.c.n. & D.t.h.	A.p.T., 1 A <sup>3</sup> .64
53	id.	L. P.m.	—	MG	id.
54	28 mars 1822	cf. 3			
55	27 juin 1822	L. m.	—	curé église majeure	A.m., 2 D <sup>II</sup> 4
56	28 juin 1822	L. m.	—	proc. trib. lère inst.	id.
55	3 fév. 1824	cf. 4			
56	8 oct. 1825	cf. 5			
57	12 janv. 1828	cf. 6			
58	16 juin 1830	L. m.	—	s.P.	A.m., 2 D <sup>II</sup> 12
59	7 août 1830	L.m.	—	C.pl.	id.
60	7 sept. 1830	L. m.	—	D.G.	id.
61	26 sept. 1830	L. m.	—	C.pl.	id.
62	17 oct. 1831	cf. 8			
63	12 fév. 1835	cf. 10			
64	9 août 1835	Choléra-morbus; bull. municip.			AVT, T 7 <sup>3</sup>
65	14 juil. 1842	cf. 11			
66	23 sept. 1842	cf. 12			
67	28 sept. 1842	cf. 13			
68	29 oct. 1842	cf. 14			
69	8 août 1843	cf. 15			
70	7 sept. 1849	cf. 17			
71	14 sept. 1849	cf. 18			
72	15 sept. 1849	cf. 19			
73	19 sept. 1849	cf. 20			

74	20 sept.	1849	cf. 21	
75	24 sept.	1849	cf. 22	
76	5 oct.	1849	L. C.p. ——— m	A.m., 4 J <sup>I</sup> 3
77	22 oct.	1849	cf. 23	
78	8 nov.	1849	L. partic. ——— m	id.
79	22 nov.	1853	cf. 24	
80	4 mars	1856	cf. 26	
81	20 mai	1856	cf. 27	
82	24 déc.	1858	L. M. actp ——— P.	A.m., 1 B 2
83	22 mars	1859	cf. 28	
84	9 déc.	1861	D.c.m.	A.m., 1 B 3
85	21 mars	1862	cf. 29	
86	15 oct.	1863	cf. 30	
87	28 nov.	1863	cf. 31	
88	8 déc.	1863	cf. 32	
89	9 déc.	1863	cf. 33	
90		1868	"Adresse inaugurale..." par W. Workman	Montréal, A.m. V 001.4
91	2 nov.	1872	D.c.m.	A.m., 1 D <sup>I</sup> 44
92		1873	A.d. ——— m	A.d. , 3 Z 63
93		1873	R ——— P	A.m. , 3 0 3
94	21 janv.	1874	D.c.m.	A.m. , 1 D <sup>1</sup> 45
95	déc.	1876	R. m. ——— P	A.m. , 3 0 3
96	18 juin	1881	R. Ph; m. — P.m.	A.N. Mar., DD <sup>2</sup> 1246
97	24 juin	1881	L. P.m. ——— M.m.c.	id.
98	28 juil.	1881	L. I.G.s.s. — d.t.h.	id.
99	2 août	1886	L. m ——— M.I.	
100	31 janv.	1890	D.c.m.	A.m., 1 D <sup>1</sup> 69
101	21 mars	1890	D.c.m.	id.
102	29 mars	1890	D.c.m.	id.
103	29 mars	1893	D.c.m.	
104	2 févr.	1894	D.c.m.	
105	10 janv.	1900	D.c.m.	A.m., 1 D <sup>1</sup> 95
106	24 janv.	1900	D.c.m.	
107	7 août	1901	D.c.m.	A.m., 1 D <sup>1</sup> 100
108	3 sept.	1901	D.c.m.	
109	11 oct.	1901	D.c.m.	
110	14 déc.	1901	D.c.m.	
111	18 mars	1901	D.c.m.	A.m. , 1 D <sup>1</sup> 108
91bis	11 fév.	1873	D.c.m.	
102 bis	15 oct.	1890	P.v. Com. mixte (G., T.h., P.c.)	AVT T <sup>65</sup> 348/II/1.

ANNEXES

Note d'un habitant de Toulon "Ami des arts et des sciences".

( Am. 3 R<sup>III</sup> 3, annexé à la Dcm, 12.V.1828.)

Une louable émulation règne depuis plusieurs années parmi les principales villes du département. On la voit fonder à l'envie des Musées destinés à favoriser dans leur sein le développement de l'industrie et des connaissances utiles. Le gouvernement du Roi toujours prêt à encourager les vues généreuses a étendu sa main protectrice sur cet établissement et secondé partout le zèle des autorités locales. Quelques départements sont cependant restés en arrière de ce mouvement général, et celui du Var est de ce nombre. La ville de Toulon, riche, populeuse et active, n'offre aucun établissement d'instruction publique en rapport avec son importance et ses revenus.

La population de cette ville est déjà très considérable & s'accroît chaque jour. L'industrie y sent le besoin de prendre de nouveaux développements, mais le joug des anciennes routines enchaîne la main des ouvriers et la spéculation des fabricants. Les richesses minérales du département sont presque ignorées, et on a pu juger cependant par l'exposé publié il y a quelques années par M<sup>r</sup>. le Directeur général des mines, combien d'indices certains appellent l'attention des spéculateurs. Il a fallu que des étrangers vissent relever aux habitants les richesses qu'ils possédaient en ce genre.

Les établissements maritimes qui sont l'ornement & la cause principale de la prospérité de Toulon, nécessitent l'application de tous les arts. Aussi la marine entretient deux écoles de dessin, mais on s'y borne à des leçons, sans présenter aux élèves des ouvrages dignes de leur servir de modèle et capables de faire sur eux une impression profonde et durable. Dans les arts, ce sont moins les leçons orales qui forment l'élève que ces leçons muettes qu'il reçoit de la contemplation des chefs d'oeuvres.

Toulon est situé à l'une des extrémités de la France. Les habitants des départements voisins de Paris peuvent profiter pendant un tems plus ou moins long des avantages que leur procure ce voisinage. Il n'en est pas de même pour nos concitoyens. Il faut donc les en dédommager en leur offrant sur les lieux les moyens d'instruction qu'il réclament et qu'ils ne peuvent pas aller chercher ailleurs.

Ces considérations pourront paraître suffisantes pour motiver l'établissement d'un Musée à Toulon.

Pour remplir sa destination, il devra se composer:  
1°. d'un certain nombre de modèles en plâtre des plus belles statues antiques (1). On aura ainsi à peu de frais des copies dont les originaux ne peuvent guère se trouver que dans les collections

royales. On ne saurait croire combien le goût se forme & s'épure, quand on a constamment sous les yeux de beaux ouvrages qui servent de terme de comparaison, & qui, sans cesse présents à l'oeil ou à l'imagination de l'artiste & même du simple ouvrier, le rendent capable de perfectionner de plus en plus les travaux auxquels ils se livrent. Il nous paraît superflu d'insister sur la nécessité de former le goût public. Il est un des éléments productifs, il concourt principalement à la prospérité nationale, puisqu'il est bien reconnu que c'est surtout par l'élégance et la beauté des formes que les produits de notre industrie l'emportent sur ceux de l'industrie étrangère.

A ces plâtres dont l'exposition serait utile et l'acquisition si peu coûteuse, on pourrait joindre quelques tableaux ou donés par le gouvernement ou acquis successivement par la ville.

2°. pour favoriser l'industrie sous un autre point de vue, et lui ouvrir de nouvelles voies, une collection des produits minéralogiques de l'arrondissement faite avec soin et discernement, est indispensable. Leur réunion occasionnerait peu de frais puisqu'il ne s'agirait que des productions que nous avons sous la main. Ces sortes de collections locales sont du plus haut intérêt et pour les habitants et pour la science elle même. Il est clair qu'un Musée de province où l'on veut rassembler les productions des différents règnes et des diverses contrées du monde, sera toujours très incomplet et n'aura pour but que de satisfaire une stérile curiosité; mais ce que l'industrie réclame, ce que les voyageurs instruits demandent, ce sont des collections locales qui peuvent facilement être complétées, & ne peuvent l'être que sur les lieux mêmes.

3°. Enfin, il resterait un dernier objet à remplir; d'une utilité moins directe, mais qui cependant ne doit pas être dédaigné. On a senti presque partout la nécessité de sauver les débris des monuments antiques échappés à toutes les causes de destruction qui ont agi sur eux depuis quinze siècles, dans nos contrées, les objets récemment découverts, sont presque au même instant détruits, et s'il faut en accuser l'ignorance des propriétaires, on peut aussi verser une partie du blâme sur l'indifférence des autorités locales. De semblables traits de barbarie ne se renouvelleraient plus s'il existait un local où l'on put déposer tous les objets antiques trouvés dans l'arrondissement.

Le gouvernement avait senti il y a quelques années, qu'au sortir d'une révolution qui a tant détruit, il fallait songer à sauver les débris échappés à ce dernier naufrage. Il ordonna des recherches & des fouilles. Ces mesures salutaires n'ont reçu aucune exécution dans l'arrondissement de Toulon, tandis qu'en un grand nombre de lieux, elles ont provoqué des découvertes intéressantes & et des publications utiles.

Cet exposé succinct paraît suffisant pour prouver l'importance

de l'établissement d'un Musée hautement réclamé par les besoins de la population et montrer en même temps qu'il peut être fondé sans entraîner des dépenses bien considérables, qu'il sera d'ailleurs toujours facile de proportionner aux revenus que la ville pourra consacrer à cet objet.

---

NOTE:

1.- Le gouvernement a établi dans l'enceinte même du Louvre un atelier de moulage où l'on peut se procurer des plâtres exécutés avec beaucoup de soins & d'exactitude.

SOCIETE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES: Rapport sur la proposition tendant à appuyer la demande d'un Musée faite par les Artistes.  
(Am, 3 R<sup>111</sup> 3, s.d., prob. 1833).

Messieurs

Une proposition <sup>fit</sup> faite dans votre séance du 13 janvier, tendant à ce que la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts, formât elle-même ou appuyât la demande d'un Musée pour notre Ville, demande que déjà les Artistes avaient formulée dans le Croquis, journal spécialement consacré à la Littérature et aux arts.

Votre Commission s'est réunie pour l'examen de cette proposition, les Membres qui la composaient, ont cru devoir, Messieurs, apporter à cet examen toute l'attention, toute la sollicitude que méritait cette question importante. Nous avons cru devoir être d'autant plus attentifs, nous montrer d'autant plus soucieux de la dignité de notre Société, que cette proposition, neuve dans son objet, avait paru choquer la juste susceptibilité de plusieurs de nos Collègues.

Il est un fait incontestable, Messieurs, et qui pour nous n'aura besoin ni de preuves, ni de développements, c'est que l'art, cette grande face de l'humanité, l'art inspirateur des deux grands ordres sociaux, la science et l'industrie, tend inévitablement vers sa transformation incessamment progressive, vers une Régénération dont le caractère peut être facilement apprécié.

Comme le Monde, l'art est Éternel, Progressif, toujours en avant de la Civilisation, il se fait l'Echo de toutes les grandes pensées sociales, il les a popularisées, et il est facile de suivre à travers la poussière des Siècles passés, sa Marche toujours puissante, toujours inspiratrice.

Les Bornes étroites du Rapport de votre Commission ne me permettent pas, Messieurs, d'entrer dans de longs développements sur ces considérations générales <sup>moins</sup> et encore de tracer ce brillant itinéraire, ce voyage sans terme, si fécond en immenses Résultats que l'Art avec son Cortège de grandioses productions a suivi dans la nuit des temps laissant derrière lui de longs faisceaux de lumière pour éclairer le monde qu'il entraînait avec lui.

Il suffira à votre rapporteur, Messieurs, de constater un fait, de poser en principe l'influence vitale que l'art est appelé à exercer sur le monde, pour, descendant de la hauteur de ces théories, à une application, à une pratique immédiate, de vous demander le concours de vos lumières, de votre position, pour obtenir à notre ville la fondation d'un Musée.

En jettant un regard sérieux sur les Événements qui se sont passés et qui se passent encore autour de nous, il est facile de deviner que l'époque de dissolution, de criticisme au milieu de laquelle nous sommes venus, touche à sa fin prochaine. Les Sociétés humaines ne renversent pas toujours, Messieurs, elles ne peuvent vivre toujours au bruit du Retentissement des décombres qui s'amoncellent autour d'elles; aux bruyantes discordes, aux cris de haine, de



guerre et de Sang, aux horreurs des Guerres Civiles, elles sentent le besoin de faire succéder des jours meilleurs.

Un tems arrive où elles se lassent des désordres, et où elles appellent enfin une Organisation Nouvelle plus large, plus généralement Sympathique que celle qui vient de tomber.

Ce tems est venu pour nous aujourd'hui. La France, cette fille aînée des nations, entre dans une voie nouvelle. L'heure de l'organisation, l'heure de la fraternité, de l'association universelle a sonné pour le monde et c'est la France qui fera retentir ce nouveau Signal.

Quand à une époque de criticisme, une Epoque d'organisation succède Vigoureuse et Brillante, un apôtre surgit avec des formes neuves et diverses, apôtre à la voix puissante, aux trésors d'harmonie, aux pinceaux riches de création, cet apôtre c'est l'art qui se multiplie et répand en tous lieux la pensée Mère, la pensée Sociale, féconde qui doit faire faire à l'humanité un grand pas vers la Civilisation.

Telle est, Messieurs, la Mission divine que l'art est appelé à accomplir aujourd'hui, Mission Sainte, Mission religieuse, qui est la continuation de celle qu'elle a déjà commencé à remplir.

Pour l'accomplissement de cette oeuvre humanitaire un grand mouvement s'opère aujourd'hui, Messieurs, déjà il s'est manifesté dans des hommes qui ont porté leurs vues vers l'avenir, en s'affranchissant des vieilles Règles du passé, il importe que partout où des hommes ont une puissance quelconque de parole de pensée, d'action, ces hommes réunissent leurs efforts pour faciliter ce vaste mouvement Civilisateur. Votre Commission a pensé, Messieurs, que vous ne voudriez pas rester en dessous d'une si glorieuse tâche.

De tous les moyens mis à la disposition de la pensée, de la science pour propager avec rapidité leurs idées, leurs oeuvres, le plus puissant de tous, celui qui a soulevé des peuples, fait crouler des trônes vieillissés, fait chanceler sur leurs vieilles bases d'immenses édifices, c'est la Publicité. elle a dominé naguère, pour renverser, pour détruire, elle dominera encore pour édifier, pour bâtir. La presse fait surgir des talents ignorés ou méconnus; l'hydre du journalisme, avec ses Cent mille voix a popularisé bien des haines et bien des Sympathies, mais la presse n'est un moyen de publicité que pour la Science.

Pour l'art, pour l'industrie, il en faut une autre publicité. C'est en vain que des livres et des journaux nous répéteront les Eclatantes merveilles des pinceaux des Delacroix, des Vernets, des Guiden; si nous ne les voyons pas, si dans les galeries du Luxembourg, nous n'allons pas payer notre tribut de juste admiration à ces productions du Génie, nous ne saurons de ces hommes Célèbres que le nom qui sur la foi d'une parole, nous apparaîtra grand et glorieux.

La peinture, cette haute spécialité d'art, a plus que tout autre encore, besoin de la publicité que nous espérons.

Aussi la Nécessité d'un Musée a été tellement sentie, si généralement comprise que toutes les villes de premier ordre et un très grand nombre de moins importantes n'ont pas balancé à consacrer des fonds à l'Etablissement de leur Musée.

Aux Artistes, aux Peintres surtout il faut le Prestige de la Gloire, il faut le triomphe de la Publicité. Il faut qu'une noble Emulation les anime, les Encourage; il faut pour condition de leur existence, des débouchés à leurs productions; Toutes ces choses, Messieurs, ne peuvent se rencontrer pour lui que dans un Musée.

Au Peuple il faut des Ecoles où il apprenne autres choses que la Lecture et le Calcul; il faut lui donner le goût des choses nobles et Elevées, cette Ecole qui serait le complément des autres, c'est le Musée où il viendra admirer de belles actions, ou il viendra s'inspirer et s'instruire.

Votre Rapporteur, Messieurs, Vous présente rapidement ces avantages immenses, persuadé qu'il lui suffit de les indiquer, pour que vous sentiez tout ce qu'ils renferment de germes d'avenir. Il ne pense pas qu'il soit utile de peser plus longtemps sur cette Nécessité d'un centre de publicité utile à l'art, à son développement religieux, utile au peuple, utile aux artistes qui marchent à sa tête.

- - - - -

## 2e Partie.

Mais si ces aperçus généraux sont assez facilement sentis par vous, pour que le Rapporteur de Votre Commission, juge inutile de vous les présenter avec de plus longs développements, la question qui nous occupe en se personnalisant, en s'individualisant pour notre ville, a besoin d'être observée avec plus de minutie.

Si vous avez compris, Messieurs, l'importance des Musées et la Nécessité de répandre d'aussi utiles Etablissements; en demandant pour notre ville, une dotation pareille, nos voix devront être entendues.

La position géographique de Toulon, le Caractère de Sa population, l'influence Enorme que Toulon peut exercer en tems de paix comme en tems de guerre, Si malheureusement ces tems devaient revenir, les Liens qui tendent à s'établir entre la France et l'Egypte, liens dont Toulon serait un des chaînons les plus puissants, tout cela, Messieurs, donne à Toulon une importance que peu de personnes songent à lui nier.

De plus, nos relations avec l'Afrique, relations bien resserrées encore, malgré toute leur importance, mais qui tendent à s'agrandir tous les jours, font de Toulon un point de départ et d'arrivée, et lui impriment un mouvement qui a quelque chose de plus neuf, de plus original que le Mouvement purement Commercial.

L'Italie aussi qui se débat sous la Verge Autrichienne et qui bientôt, nous l'espérons, brisera cette verge sur le front de ses tyrans, va tendre les mains à la France et la première main de la France pour l'Italie, c'est Toulon qui recevra de nouvelles inspira-

tions de l'Italie régénérée et qu'il faut préparer à les recevoir.

A Toulon plus qu'ailleurs, un Musée est nécessaire, un Musée qui soit le rendez-vous de toutes les productions d'art, de Science et d'industrie. Il est tems de Relier enfin ce grand tout divisé jusqu'ici, il est tems que le Savant ne se renferme plus dans ses hautes abstractions. Il faut que l'industriel habile ne soit plus honteusement subalternisé.

Votre Commission a pensé, Messieurs, qu'un Musée devait être ouvert à Tous, Elle a pensé que les produits de l'industrie pouvaient être placés à côté des tableaux de nos peintres et des oeuvres de nos sculpteurs.

Il convient aussi, Messieurs, pour que cette Religion, cette fraternité dont nous sentons le besoin, soit complète, il Convient, disons-nous, que la Science puisse avoir là son temple et son dépôt; il faut aussi pour que le but principal d'utilité soit atteint, qu'une Ecole gratuite de dessin soit ouverte dans le même local.

En outre des tableaux et des produits qui feront le fonds de notre Musée, il faut une exposition annuelle pour tous les produits nouveaux, de peinture, de sculpture, de dessin, de Mécanique, d'industrie.

Cette exposition Serait d'un très grand avantage en ce qu'elle établirait une Espèce de Concours entre toutes les capacités qui viendraient subir le jugement public, chercher la critique ou l'éloge, et s'épurer ainsi au creuset de la publicité, d'une publicité solennelle que doublerait leur nombre en peu de tems.

Déjà, Messieurs, par l'organe d'un Petit journal de notre Ville, quelques hommes avaient émis le Voeux de la fondation d'un Musée, ils ont formulé leur demande et ont présenté des développements remarquables par leur clarté. La proposition qui fut faite par l'un des nos collègues d'associer nos efforts aux leurs pour l'obtention d'un Etablissement si utile, a été par nous soigneusement examinée.

Votre Commission vous propose, Messieurs, d'adopter avec les corrections que vous jugerez convenables, le Rapport de votre Commission, de la faire imprimer et d'en distribuer un Exemple à chacun de M.M. les Membres du Conseil Municipal, d'écrire à M. le Maire, à M. le Préfet du département du Var et à M<sup>r</sup> le Sous-Préfet de Toulon, par l'organe de M<sup>r</sup> le président de la Société des Sciences et de les prier de prendre en Considération la demande de la Société.

La Commission proposera pour l'Etablissement du Musée, le Local où était le Vieux Palais de Justice, elle exprimera au Conseil Municipal, le désir de voir la Bibliothèque Communale placée dans un local plus convenable et plus vaste.

La Bibliothèque devra être réunie au Musée et une Salle pourrait y être Consacrée aux réunions de la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts.

Voici, sauf les corrections que vous croiriez devoir y apporter, la distribution des Salles Nécessaires à cette destination.

1°.. Une grande Salle qui servirait d'Exposition aux tableaux appartenant au Musée.

2°.. Une salle moins grande où seraient les Bustes, Marbres, Statues et antiquités.

3°.. Un Emplacement pour la Bibliothèque de la Ville.

4°.. Les Combles de l'Edifice où pourraient être placés les Cours gratuits de dessin.

La direction du Musée sera un Emploi gratuit et honoraire.

Il nous reste à Vous parler, Messieurs, des Moyens qui sont à notre disposition pour fonder, puis alimenter le Musée.

Dans la poussière de notre Bibliothèque sont des Vieux tableaux dont l'énumération surchargerait notre rapport. Il nous suffira de vous dire que beaucoup d'entr'eux sont très remarquables.

Les promesses faites à un artiste de Notre Ville d'un des nos Collègues, par M.M. de Forbin Janson et Granet, nous font espérer de nouvelles richesses.

La Générosité habituelle des Musées royaux à l'égard des Musées de province; puis les dons des jeunes élèves que la Ville envoie et entretient à Paris; tous ces moyens rapidement signalés ici, suffiront pour donner dans quelques années un Musée important à notre Ville.

Le budget Communal ne sera pas excessivement grévé par les premiers frais de l'Etablissement que nous demandons. Les modiques appointements d'un Gardien et quelques légers ouvrages de Maçonnerie nécessaires à la distribution du local, suffiront, pourvu que M.M. les Conseillers Municipaux se pénètrent bien de l'utilité immense d'un Musée et des grands Résultats qu'il peut avoir pour Toulon et le Département.

F. Cauquoin

Dubaret

CONVENTION N° 89/ 01091 00 332 75 01, approuvée le  
05.06. 1989. VISA CF.77810. Ayant pour titre:

L'EXTENSION D'UNE VILLE MILITAIRE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE: TOULON.

Quatrième partie. "L'achèvement des travaux: Habitat, Musée-Bibliothèque, Assainissement."

FICHE RESUME :

La première partie de ce travail est consacrée à l'édification de l'habitat dans les quartiers au nord du bd. de Strasbourg. Dans notre étude précédente nous avons souligné l'importance de la création, par l'architecte de la ville JACQUES, d'un nouveau type d'immeuble sur le boulevard. La répétition de ce type dans les bandes d'îlots parallèles au cours principal en confirme la validité: ses caractéristiques persistent, dans la diversité même des altérations formelles qu'il est apte à supporter.

Le Musée-Bibliothèque est le dernier monument que la ville du XIX<sup>e</sup> siècle élève sur son artère principale, le bd. de Strasbourg. Digne d'intérêt est l'évolution de l'idée de musée au cours de ces années, ainsi que le rôle des Sociétés Savantes au début du siècle.

Etroitement liée aux malheurs d'épidémies meurtrières la question de l'assainissement a mobilisé de 1835 à 1905 l'attention des édiles; sujette à perplexités, elle est résolue à tâtons, tributaire des inventions techniques et des progrès de l'épidémiologie. Elle a influencé d'une manière évidente sur la physionomie de la ville au même titre que l'affairisme avec qui elle demeure longtemps en opposition dialectique.